

LE MANIFESTE LESBIEN

Pauline Londeix

**LE
MANI-
FESTE
LESBIEN**

Édition : Mathieu Garrigues
Préparation de copie : Serge Bourdin
Lectrice : Lizzie Adelsheim
Révision : Xavier Garnerin et Serge Bourdin

Conception graphique : Audrey Thomas & Johanne de Monès
Mise en pages : Serge Bourdin

© L'ALTIPLANO, 2008
ISBN : 978-2-35346-025-0
www.laltiplano.fr

À

Louise Baudequin

À

Maïa Lejbowicz

Carine Bœuf

Thierry Schaffhauser

Jean-François Poupel

with love

AVERTISSEMENT : LE CHOIX DES MOTS

Gay	{absence d'équivalent}
Pédé	Lesbienne Gouine

Dans la mesure où nous utilisons ici le mot « pédé », on pourrait nous demander pourquoi nous n'utilisons pas également le terme « gouine ». On s'attendrait à ce qu'il y ait une sorte de symétrie entre les termes utilisés (cf. les sigles utilisés et les sortes d'équivalences en place : « Centre gay et lesbien », « transpédégouines » etc.).

Mais cela revient à mettre sur le même plan les insultes homophobes qui ont été retournées (« pédés », « pédalles »), qui ont acquis une connotation militante forte, et les insultes lesbophobes qui ne l'ont pas été suffisamment pour le moment.

Or même le mot neutre « lesbienne » n'a pas acquis de statut militant ni respectable, au contraire des termes employés pour les homosexuels (respectivement pédé et gay). Il s'agit donc déjà de se réapproprier le terme perçu comme « neutre ». Car le mot « lesbien » est beaucoup plus radical que ne l'est aujourd'hui son supposé équivalent masculin : « gay », ce dernier étant en quête permanente de respectabilité au sein du système hétéronormé.

«La prise de conscience est sans retour en arrière possible. Une fois que vous percevez un nouveau monde, vous ne pouvez plus accepter l'ancien. Vous allez devenir un combattant.»

Rita Mae Brown¹

«C'est à travers la pensée [de Monique Wittig] que j'ai compris la nécessité du va-et-vient entre le théorique et le politique. On ne peut concevoir de lutte politique sans cette constante dynamique, ce qui représente tout un défi pour nous militantes, parce qu'elle nous demande une vigilance de tous les instants, une réévaluation nécessaire de nos actions et prises de positions.»

Louise Turcotte²

1. citée par Neil Miller, *Out of the Past, Gay and Lesbian History, from 1869 to the Present*, Alyson Books, New York, 2006.

2. «La révolution d'un point de vue», avant-note à Monique Wittig, *La Pensée straight*, Balland, Paris, 2001.

AVANT-PROPOS

Le Manifeste lesbien est né de ma volonté de comprendre dans sa globalité la situation que vivent les lesbiennes, ce qui implique de prendre en compte l'identité de celles-ci, d'un point de vue historique, philosophique et politique.

Prendre du recul, pour comprendre, et puis, ayant compris, agir.

Qu'est-ce que l'identité lesbienne? Pourquoi la nommer ainsi? Quels sont les enjeux qu'elle recouvre? Quelles sont les revendications des lesbiennes? Quels sont les moyens existants pour les faire aboutir? Qu'en est-il de l'activisme lesbien à travers le monde, en Europe de l'Est, en Afrique ou en Asie?

Tant de questions auxquelles il ne serait pas possible de répondre sans redéfinir au préalable ce qu'est la lesbophobie, sans nous interroger sur ses conséquences au quotidien, notamment en termes de santé.

Où et comment est né l'activisme lesbien? Quels en ont été les points forts, et a posteriori les limites?

La situation d'une lesbienne en Iran est-elle la même que celle d'une lesbienne dans une grande ville occidentale comme Berlin, Londres ou New York? Incontestablement, non.

Parce que les législations varient d'un pays à l'autre, d'un continent à l'autre, et que, malgré ce qu'un regard eurocentriste tend à nous faire intégrer, l'homophobie n'est pas un phénomène en baisse, ou minoritaire à travers le monde. La répression des homosexuels institutionnalisée par la loi touche 90 pays. Dès lors, comment parler de phénomène marginal ?

«Le combat des lesbiennes est à l'intersection de celui des femmes et des hommes homosexuels» écrivaient des féministes dans les années 1970.

En France, les opposants à l'égalité des droits pour les couples de même sexe utilisent les théories essentialistes sur la différence des sexes et sur leur complémentarité pour appuyer leurs propos homophobes et lesbophobes ; l'homme aurait *essentiellement* besoin de la femme, et inversement. Les homosexuels sont souvent taxés de narcissiques, qui n'aiment que ce qui leur ressemble. «Argument» fortement appuyé par une certaine psychanalyse et par une certaine psychiatrie¹, qui, en plus de contribuer à priver les homosexuels de droits, posent les mauvaises questions. En effet, comment ces théories arbitraires pourraient justifier d'inégalités devant la loi ?

La différence des sexes résulte d'une construction sociale que le pouvoir *straight*² s'évertue à faire passer pour

1. L'homosexualité était en effet encore sous le carcan de la psychiatisation jusqu'en 1990.

2. Le mot anglais *straight* désigne littéralement ce qui est droit. «Straight» signifie également «hétérosexualité». Le titre de l'ouvrage *The Straight Mind* de Monique Wittig a été traduit par «la pensée *straight*» en français, parce que ce mot permet de mieux appréhender le concept de Monique Wittig : le système qu'elle dénonce

naturelle, ou essentielle. Les intersexes, les transsexuels et les transgenres en sont la preuve édifiante. Contrairement à ce que de nombreux théoriciens prétendent et que l'opinion tend à assimiler, nous considérons que les problématiques que soulèvent ces identités ne sont pas minoritaires, mais qu'elles sont, au contraire, universelles.

À l'occasion de la marche Existrans' 2005³, Tom Reucher⁴ déclarait : « Les trans' viennent montrer au monde qu'il n'y a pas que deux genres, mais une infinité d'entre eux, la trans'-identité vient montrer au monde qu'il n'y a pas que deux attirances sexuelles possibles mais une infinité. »

Si l'on appréhende la différence des sexes de cette manière, comme une simple fiction et construction sociale, scindant la société en deux castes, l'une dominant l'autre⁵, et si nous considérons l'affirmation de Monique Wittig, « Les lesbiennes ne sont pas des femmes⁶ », nous devons alors nous demander quelle est la place qu'occupent les lesbiennes au sein de cette fiction.

Le Manifeste lesbien est parti d'un constat : lorsque le mot « lesbien » apparaît, c'est pour être systématiquement accolé au mot « gay » : « gay et lesbien ». Mais où sont les lesbiennes ?

est le système hétérosexuel, droit, normatif, celui qui est considéré comme « normal » par la société.

3. Marche annuelle des trans' ayant lieu en France le premier samedi d'octobre, rassemblant l'ensemble des associations de transsexuels et transgenres.

4. Membre du Groupe activiste trans' (2004-2006), fondateur de l'association Sans contrefaçon.

5. La domination des hommes sur les femmes.

6. En 1978, M. Wittig clôt une conférence sur *La Pensée straight* par ces mots : « Les lesbiennes ne sont pas des femmes. »

La lesbophobie est omniprésente au sein de la société *straight* dans laquelle nous vivons. Certaines d'entre nous (lesbiennes) le nient, d'autres l'ont intégré, d'autres, l'ayant compris, voudraient se battre pour qu'elle disparaisse. Mais pour cela, il est nécessaire de redéfinir ce terme – employé depuis peu. La lesbophobie est un mélange de sexisme et d'homophobie. Mais la résumer à cela serait commettre une approximation. Lutter contre l'aversion et les discriminations dont sont victimes spécifiquement les lesbiennes ne se résume pas à lutter uniquement contre le sexisme et l'homophobie. Les mots à employer doivent être précis, pesés, car ils façonnent la manière d'appréhender notre propre identité et le regard que nous posons sur notre communauté, ou plutôt, devrais-je dire, sur ce que représente dans la société la catégorie lesbienne.

Car la communauté lesbienne existe-t-elle vraiment ?

Où sont les lieux non-mixtes où nous pouvons nous exprimer ? Où sont les lieux où nous sommes visibles ? À nous de les créer.

Mais d'abord, nous devons nous regrouper pour nous redéfinir, et nous étant redéfinies, réfléchir, conceptualiser, réaffirmer les problématiques touchant à notre identité, analyser les limites des mouvements passés, leurs limites, rappeler aussi quelles ont été leurs forces, pour mieux repenser les enjeux qui nous touchent aujourd'hui, et mettre au point de nouvelles stratégies pour agir.

Il ne s'agit pas ici de nier l'existence de travaux portant sur les lesbiennes, mais d'en souligner la rareté⁷.

7. À noter l'existence de l'ouvrage de Natacha Chetcuti et Claire Michard, *Lesbianisme et féminisme, Histoires politiques*, L'Harmattan, Paris, 2003.

Le Manifeste lesbien est né d'une volonté de créer ce que j'aurais voulu trouver : un espace qui regroupe l'ensemble des outils nécessaires pour se comprendre et agir.

C'est de ce point de vue militant que cet ouvrage part, pour suivre de multiples trajectoires sans jamais perdre de vue son objectif initial : être une arme au service de l'urgence de se battre.

Car tout au long de ce livre nous verrons que la lesbophobie est omniprésente, mais nous nous efforcerons de ne pas tomber dans une posture de victime, qui n'aurait pour conséquence que de cristalliser cet état de fait. Cependant, nous considérons que la colère qui nous permettra d'agir passera par une prise de conscience préalable de l'oppression. Il sera donc question ici de prendre conscience de la manière la plus juste possible de ce qu'est la lesbophobie, de ses rouages, pour parvenir à les démonter dans le champ politique, culturel, économique et social.

Si le combat des lesbiennes doit impérativement partir de la non-mixité, nous verrons que c'est pour mieux rejoindre ensuite celui des autres minorités, la majorité exploitée.

Paris, mars 2008

INTRODUCTION

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, deux éléments viennent bouleverser la société plutôt conservatrice de l'époque. Tout d'abord, le gouvernement provisoire du général De Gaulle accorde en 1944 le droit de vote aux femmes. Puis, en 1949, Simone de Beauvoir publie *Le Deuxième Sexe*, qui fait grand bruit ; l'œuvre s'attire de nombreuses critiques dans la presse, car indéniablement elle transgresse « le consensus philosophique hétérosexuel de l'époque qui ne jure que par l'existentialisme¹ » et remet en question les théories sur la différence des sexes. L'ouvrage est traduit assez rapidement dans de nombreuses langues, et suscite de multiples débats entre femmes et des prises de conscience individuelles. La formule « On ne naît pas femme, on le devient » est plus tard reprise comme mot d'ordre par les féministes, et est aujourd'hui encore citée très régulièrement.

Mais deux décennies plus tard, les femmes sont les grandes oubliées du mouvement social de mai 1968. Elles sont invisibilisées, souvent cantonnées aux tâches militantes les moins gratifiantes ; elles subissent la mixité imposée et, d'une certaine façon, les rapports de pouvoir

1. Pour reprendre une expression de Marie-Jo Bonnet, dans son article « De l'émancipation amoureuse des femmes dans la cité, lesbiennes et féministes au xx^e siècle » (publié pour la première fois dans *Les Temps modernes*, n^o 598, mars-avril 1998, p. 85-112).

de la société dans son ensemble, ce qui les empêche de faire émerger toute revendication spécifique.

En 1967 voit le jour la tentative FMA, «féminin, masculin, avenir», de Christine Delphy, groupe qui devient après 68 «féminin, marxisme, avenir»; en parallèle se forme le «Cercle de Vincennes», composé entre autres de Monique Wittig, Antoinette Fouque, Margaret Stephenson. Les membres des deux groupes ont en commun la volonté de dénoncer le sexisme et l'oppression dont elles sont également victimes dans les mouvements d'extrême-gauche. Or, elles ignorent longtemps leur existence mutuelle avant de finir par se rejoindre en 1970 au sein du Mouvement de libération des femmes (MLF).

À l'image du *Manifeste des 343 femmes*² qui déclarent avoir avorté illégalement³ et qui paraîtra en couverture du *Nouvel Observateur* le 5 avril 1971, les femmes revendiquent la libre disposition de leur corps, le droit à la contraception libre et gratuite et à l'avortement⁴. Cette étape marque la fin de la séparation entre le public et le privé, celui-ci plus que jamais considéré comme éminemment politique. Le MLF est un groupe non mixte, uniquement composé de femmes. «Libération des femmes année zéro» annoncent des militantes dans

2. Le manifeste a été signé par, notamment : Françoise d'Eaubonne, Violette Leduc, Françoise Sagan, Catherine Deneuve, Margerite Duras, Gisèle Halimi, Christine Delphy, Simone de Beauvoir.

3. «Transgression collective à la loi de 1920» dit Marie-Jo Bonnet dans *Les Relations amoureuses entre les femmes, XVI-XX^e siècle*, Odile Jacob, Paris, 1995.

4. Le droit à l'IVG sous certaines conditions est finalement voté en 1975, à l'initiative du gouvernement où Simone Veil est ministre de la Santé.

la revue *Partisans*, qui pensent que tout reste encore à faire en termes de luttes féministes pour la libération des femmes. Elles ne veulent aucune part dans une société qui s'est édifiée sans elles et sur leur dos.

La radicalité du mouvement et la prise de parole à la première personne dénotent une nouveauté de langage qui surprend par son audace : déjà, le 26 août 1970, neuf femmes avaient déposé une gerbe sur la tombe du soldat inconnu : « il y a plus inconnu que le soldat inconnu : sa femme » et « un homme sur deux est une femme », disait leur message. Une action symboliquement forte pour dénoncer la place occupée par les femmes au sein de la société patriarcale : le contrat social les exclut de la vie politique, et, a fortiori, les opprime dans l'ensemble de la société, aussi bien dans les sphères de la vie politique, sociale, publique, que dans la sphère privée et la cellule familiale.

Au MLF, de nombreuses militantes sont lesbiennes, mais elles ne sortent pas tout de suite du placard, car, selon Christine Delphy, elles craignent de ne pas être considérées comme suffisamment légitimes dans le combat des femmes si elles apparaissent comme lesbiennes – puisque beaucoup ne considèrent pas les lesbiennes comme des femmes⁵. « L'amour est-il cette énergie qui donne la force de faire éclater les structures masculines de la société [...] Le tabou néanmoins est énorme. Comment les homosexuelles peuvent-elles briser le silence quand

5. Ce qui ne doit bien sûr pas être compris comme une réappropriation de la pensée de Monique Wittig par ces personnes, mais plutôt comme une volonté de décrédibiliser les lesbiennes, en les désignant comme illégitimes et *non représentatives* au sein du combat des femmes.

elles n'ont d'autre référence que la clandestinité, d'autre modèle que Sappho et d'autre espoir que la révolution ? » s'interroge Marie-Jo Bonnet⁶. La prise de parole à la première personne des lesbiennes suscite des réactions de toutes sortes, et la communication n'est pas forcément simple avec les féministes hétérosexuelles du mouvement. Plusieurs tentatives pour créer un groupe indépendant du MLF voient le jour, comme les groupes Sexualité féminine, qui se réunit chez Antoinette Fouque, et Aux petites Marguerites, chez Monique Wittig. C'est là que Marie-Jo Bonnet fait la connaissance de cette dernière, raconte-t-elle dans un article consacré aux premières actions du FHAR (Front homosexuel d'action révolutionnaire⁷). « Finalement, le déblocage va venir du groupe des Polymorphes perverses, créé en février 1971 par Margaret Stephenson dans le but d'étudier la politique sexuelle d'après les textes de Freud et de Marcuse. »

Le 5 mars 1971, un groupe, principalement composé par des lesbiennes du MLF, investit le premier congrès de Laissez-les vivre!⁸ à la Mutualité.

Françoise d'Eaubonne raconte que dès la préparation de l'action, elle se doute qu'il y aura *de la bagarre* et demande aux autres militantes d'apporter chacune un saucisson : « Le saucisson ne peut être considéré comme une arme de 7^e catégorie – je vous jure que c'est vrai –,

6. « De l'émancipation amoureuse des femmes dans la cité, lesbiennes et féministes au xx^e siècle » in *Les Temps modernes*, n° 598, mars-avril 1998, p. 85-112.

7. Interviews de Françoise d'Eaubonne et de Marie-Jo Bonnet, *Prochoix*, n° 5, avril-mai 1998.

8. Laissez-les vivre ! est une association anti-IVG.

mais un long saucisson très dur, ça vaut une matraque. Surtout si vous frappez à la tempe. Alors, toutes les filles qui sont d'accord, achetez un long saucisson et nous nous grouperons pour faire face au service d'ordre !» Les militantes se rejoignent comme prévu devant les portes de la Mutualité, où une foule de personnes attend déjà le début du congrès. Elles réussissent à pénétrer dans la salle et à interrompre la conférence, en faisant face au service de sécurité puis aux forces de l'ordre, tout en scandant des slogans pour le droit des femmes à disposer de leur corps, et notamment pour le droit à l'avortement.

Le 10 mars de la même année, cinq jours plus tard, un groupe de militantes⁹ se rend à une émission de radio de Ménie Grégoire enregistrée à la salle Pleyel, qui porte sur le thème «L'homosexualité, ce douloureux problème». L'émission est enregistrée en public, et les militantes réussissent à entrer dans la salle. Elles interrompent l'émission, se déclarent «gouines», en ajoutant «en avoir marre d'être un douloureux problème». La présentatrice rend alors brusquement l'antenne, et une chanson est diffusée à la place, laissant, de l'autre côté du poste, les auditeurs stupéfaits.

L'impact de ces deux actions est fort et immédiat et peu de temps après naît le FHAR sur le modèle du MLF. Le groupe rencontre un succès énorme et les réunions publiques hebdomadaires qui se déroulent aux Beaux-Arts réunissent de plus en plus de monde. La question de la non-mixité n'est pas posée ni suffisamment discutée lorsqu'au groupe viennent se joindre des centaines de

9. Principalement composé des mêmes militantes que lors de l'action à la Mutualité.

pédés. Très vite, les lesbiennes se voient dépossédées de la parole : «Les différences sautent aux yeux à présent. Les hommes revendiquent les rôles actif/passif, nous voulons les détruire. Les Gazolines¹⁰ exhibent les stéréotypes de la féminité¹¹, nous rejetons l'image de la Femme, et de l'éternel féminin. Nous parlons, ils ne nous écoutent plus¹².»

Finalement, les lesbiennes du FHAR en viennent à se réunir à part le mardi.

«Notre place est à l'intersection des mouvements qui libéreront les femmes et les homosexuels», peut-on lire dans un numéro de la revue *Tout*¹³.

Un groupe autonome est sur le point de se créer et de rassembler près d'une centaine de femmes venues de tous horizons, toutes sphères sociales et ethniques confondues. Finalement, le nom que prend ce groupe est une idée de Christine Delphy, une réappropriation de l'insulte «gouine», «rouge» pour ses penchants et inspirations révolutionnaires.

En 1971, les Gouines rouges hésitent encore entre le FHAR et le MLF et sont «tour à tour récupérées et rejetées

10. Un sous-groupe du FHAR.

11. Pour Cathy Bernheim, au contraire, les Gazolines sont de véritables casseurs de la féminité qui vont jusqu'au bout de chaque image ; propos cités par Frédéric Martel dans *Le Rose et le Noir, les homosexuels en France depuis 1968*, Éditions du Seuil, Paris, 1996.

12. Marie-Jo Bonnet et Françoise d'Eaubonne, dans le même article de Prochoix.

13. Sous la plume d'une certaine Anne-Marie dans *Tout* n° 12, un journal d'extrême-gauche dont le directeur de publication est Jean-Paul Sartre.

par les deux mouvements¹⁴». Puis, un jour, elles décident de ne plus retourner participer aux réunions du FHAR et continuent à se réunir entre elles, chez les unes et les autres, dans des appartements privés. Le groupe dissident décide de créer une commission au sein du MLF qui puisse faire une jonction avec les problématiques que soulevait le FHAR à son commencement, un groupe consacré à l'homosexualité féminine. Marie-Jo Bonnet raconte avec passion l'expérience grisante qu'elle fait au quotidien du slogan des féministes américaines «*Sisterhood is powerful*¹⁵». Le but premier du groupe est finalement d'exister, de se libérer des autres groupes au sein desquels les lesbiennes ont été invisibilisées. Le groupe se réunit alors et fait ponctuellement des apparitions publiques autour des questions : «Les lesbiennes sont-elles des femmes ? Notre problème est aussi le vôtre.» Le 13 et 14 mai 1972, elles apparaissent à la Mutualité aux Journées de dénonciations des crimes contre les femmes. Lorsque arrive leur tour de parler, elles n'ont qu'un simple tract à lire. L'une d'entre elles appelle toutes les homosexuelles de la salle à les rejoindre à la tribune. Au départ, cette demande déclenche confusion et incompréhensions, mais finalement quelques-unes les rejoignent. Et une chanson aux paroles radicales est chantée par le groupe, accompagnée à la guitare par Marie-Jo Bonnet.

Puis, les Gouines rouges espacent leurs réunions, parce que, selon Marie-Jo Bonnet, «trop jeunes, inexpérimentées, privées de modèles identitaires, d'histoire et de culture propre, nous n'étions pas prêtes à affronter le

14. Expression de Frédéric Martel, *ibid.*

15. «La sororité est puissante.»

regard extérieur pour nous affirmer ailleurs que dans le Mouvement de libération des femmes».

Le groupe n'a alors plus la force de justifier de sa nécessité d'autonomie par rapport au MLF et au FHAR.

Dans un tract daté de 1972, le groupe «Le péril mauve ou les Gouines rouges métamorphosées» annoncent dans un manifeste que «le temps des compromis n'est plus». Mais la durée de vie de ce groupe sera également courte, tout comme celle des Baragouineuses et du Groupe des lesbiennes de la banlieue nord (GLBN) qui «sortent du placard le 8 mars 1980 à l'occasion de la journée internationale des femmes» et qui revendiquent dans leur bulletin leur volonté «de créer une solidarité des lesbiennes entre elles susceptible de faire échec à la répression dont [elles sont] doublement victimes (en tant que femmes et en tant que lesbiennes féministes)».

Toutefois, le mouvement féministe et homosexuel français n'est pas sorti de nulle part. Aux États-Unis, le 27 juin 1969, des policiers en civil s'introduisaient dans le Stonewall Inn, un café de Christopher Street dans Greenwich Village à New York, pour faire fermer l'établissement. Ce type d'événement était plutôt courant dans le quartier gay de la ville, mais cette nuit-là, les pédés, les gouines et les travestis ont refusé de subir une fois de plus l'oppression et la répression. S'ensuivit alors plusieurs nuits d'émeutes. Cette date symbolise incontestablement la naissance du mouvement gay dans le monde. Ses répercussions ont ainsi été immenses : en Australie et au Canada, des GLF (*Gay Liberation Front*¹⁶) ont vu le jour

16. Front de libération homosexuel.

rapidement, tout comme au Royaume-Uni en 1971. Dans ce pays, les lesbiennes qui avaient fait partie du GLF ont décidé de créer un groupe autonome au début de l'année 1972, et, dès l'été suivant, a eu lieu le premier meeting du groupe dissident, le South London Lesbian Liberation¹⁷. La même semaine, quelques 2 000 gays et lesbiennes avaient défilé dans Oxford Street¹⁸ pour revendiquer les droits homosexuels. C'est la première fois dans l'histoire du pays que se déroulait une marche homosexuelle de cette ampleur – ce qui n'empêcha malheureusement pas le GLF de s'éteindre peu de temps après¹⁹.

Aux États-Unis, des groupes lesbiens radicaux sont apparus comme The Lavender Menace²⁰ à New York et les Furies à Washington, qui publiaient en 1972 une série d'essais sur les femmes et les lesbiennes. Quant aux Daughters of Bilitis²¹, groupe lesbien créé en 1955, elles ont été amenées à se détacher du NOW (National Organization of Women²²) et plus généralement du mouvement des femmes, puis du GLF et du mouvement gay.

Contrairement aux États-Unis, où le « séparatisme » prend le pas, en France les lesbiennes continuent à militer aux côtés des femmes et des pédés.

17. Groupe de libération lesbienne du sud de Londres.

18. L'une des rues principales du cœur de Londres, proche de Soho, l'actuel quartier gay.

19. Neil Miller, *Out of the Past, Gay and Lesbian History, from 1869 to the Present*, op. cit.

20. La menace mauve.

21. Les Filles de Bilitis, du nom de la poétesse grecque rivale de Sappho à laquelle Pierre Louÿs attribua ses *Chansons de Bilitis* en 1894.

22. Organisation nationale des femmes.

En 1981, les socialistes accèdent au pouvoir, et le gouvernement nommé comporte quelques féministes des années 1970 qui ne revendiquent plus aussi radicalement la nécessité d'une rupture avec le système patriarcal et le pouvoir, mais qui croient, désormais, à la conquête d'une «égalité» sur le terrain politique et avec l'aide des socialistes. Dans la même période, le gouvernement de François Mitterrand dépénalise l'homosexualité. Évidemment, toutes ces données sont nouvelles et elles ont de fortes répercussions sur les stratégies des féministes et des LGB²³.

En 1990, l'OMS (Organisation mondiale de la santé) déclassifie l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Cette donne a son importance, car les adversaires aux droits des homosexuels ne peuvent plus mettre en avant des arguments pathologistes avec la même légitimité pour défendre l'inégalité des LGB devant la loi.

Aux États-Unis, à la fin des années 80, les saunas lesbiens de San Francisco ferment, les magazines sur la sexualité lesbienne qui avaient été créés perdent de leur audience. D'autres – moins spécifiques à la sexualité – comme : *Common Lives / Lesbian Lives* et *Lesbian Contradiction / A Journal of Irreverent Feminism* continuent à être publiés.

Les débuts de l'épidémie de sida interrompent les expérimentations sexuelles amorcées par les lesbiennes.

En 1986, en France, le groupe Saphonie met en place avec le Planning familial un service de consultations gynécologiques à destination des lesbiennes et bisexuelles. Entre 1989 et 1992, le groupe Saphonie, qui

23. Lesbiennes, gays et bis.

rassemble régulièrement près de 60 femmes, dont Michèle Larrouy et Nicole Genoux, pour discuter au sujet de leur santé, publie *La Feuille de consult'*, un bulletin de santé lesbien. L'heure est bien sûr à s'organiser face au sida. Il s'agit de se responsabiliser par rapport aux risques de transmission du VIH et aussi d'adapter sa sexualité de manière à éviter des risques de contamination.

L'arrivée du sida change aussi radicalement la donne en matière d'activisme. La création d'Act Up-Paris²⁴ en 1989, les modes d'action de l'association, tels que le lobbying et l'action publique, permettent aux séropositifs et aux LGBT²⁵ d'obtenir des droits. *Agir pour ne pas mourir* est le titre donné par le sociologue Christophe Broca à son livre paru en 2006 sur « ActUp-Paris vu de l'intérieur²⁶ ». L'association définit l'épidémie de sida comme éminemment politique, touchant de plein fouet les minorités que sont²⁷ : les pédés, les femmes, les trans', les usagers de drogues, les migrants, les précaires, les prisonniers et les travailleurs du sexe. La position qu'occupent les lesbiennes dans l'association est donc particulière : le risque de transmission du VIH entre femmes par voies sexuelles

24. Association de lutte contre le sida issue de la communauté homosexuelle.

25. Lesbiennes, gays, bis et trans'.

26. Il a utilisé des méthodes sociologiques d'observation participative pour réaliser son étude.

27. Le concept de « solidarité des minorités » est défendu par l'association parce que cette dernière est issue de ces minorités opprimées qui sont les plus touchées par le VIH dans les premières années de la pandémie. Cependant, il est à noter qu'Act Up refuse la notion de « groupe à risque », dans la mesure où tous les rapports sexuels non-protégés sont à risque.

étant faible²⁸, leur engagement est donc considéré en premier lieu comme de solidarité avec les autres minorités ; ce qui révèle d'une conscience communautaire et aussi de la conscience du lien fort entre la pandémie et l'homophobie. Comment omettre de considérer les images auxquelles renvoient le sida ? Il s'agit d'une infection connotée comme étant d'abord liée au plaisir : le plaisir sexuel et le plaisir des drogues. En 1999, au moment des manifestations homophobes contre le pacte civil de solidarité en France, certains hommes politiques de droite qualifient le projet de pacs de « pacte pour la contamination sidaïque ». Formulation explicitement homophobe et sérophobe qui laisse peu de place aux doutes : pour eux, « les hétérosexuels ont choisi la respectabilité, les homosexuels la jouissance, ils doivent l'assumer ». C'est à cette date que l'association décide de faire entrer dans ses statuts la lutte contre les discriminations. En effet, les populations infériorisées par la loi et discriminées sont les plus touchées par l'épidémie. Comment faire de la prévention du VIH/sida si l'on considère que la sexualité des homosexuels est inférieure moralement ? Comme l'écrivent les lesbiennes de Saphonie et d'Act Up-Paris, la prévention du VIH/sida commence nécessairement par nommer les pratiques sexuelles.

À ce propos ont lieu à Act Up-Paris plusieurs tentatives de groupes de travail sur les questions lesbiennes. Au sein de la commission femme (en 1997-98), puis de la

28. Par rapport aux risques « homme à homme » (rapport anorectal) et hétérosexuel. Il faut par ailleurs rappeler une évidence : il est ici question des contaminations des lesbiennes par voies sexuelles, mais les lesbiennes peuvent également se contaminer par usage de drogue, etc.

dernière en date (en 2002), les membres du groupe non mixte «Menace mauve» réfléchissent aux pratiques de prévention chez les lesbiennes et à ses enjeux, qui ne sont pas nécessairement spécifiques au VIH/sida, mais qui relèvent également de la non-consultation gynécologique et des risques d'IST plus élevés chez les lesbiennes²⁹. Peu de temps après, le Crips d'Île-de-France met en place une série d'informations sur les questions de santé lesbiennes.

Aujourd'hui, plus généralement, les lesbiennes sont en France relativement effacées³⁰ dans les associations LGBT. Si leurs revendications ne sont pas réellement lisibles, il n'est pas sûr qu'elles soient pour autant absentes. Un groupe comme les Panthères roses est principalement composé de lesbiennes. Quant à la CLF (Coordination des lesbiennes de France), elle coordonne les différentes initiatives et débats au niveau national avec d'autres groupes autonomes de province. Mais peu de lesbiennes sont présentes dans les instances décisionnelles des groupes et associations LGBT qui utilisent le lobbying politique pour faire pression sur les partis politiques et les ministères. Leur quasi-invisibilité serait-elle donc liée à une mauvaise maîtrise des moyens d'actions existants ?

Ou s'agit-il d'un refus pour de nombreuses personnes de continuer à se reconnaître dans la catégorie *lesbienne* ?

On peut aussi estimer qu'une part importante de lesbiennes «politisées» ne souhaitent tout naturellement pas

29. Voir chapitre «La santé lesbienne», encadré, p. 60.

30. Voir chapitre «Lesbiennes vs pédés», p. 73.

se faire récupérer dans des groupes institutionnalisés et que leur rapport à la politique est pour elles beaucoup plus radical en termes de remise en question du système.

Depuis quelques années, il semble que de nombreuses lesbiennes aient choisi de se rapprocher des trans' et de lutter à leurs côtés. Il est dans l'objectif du *Manifeste lesbien* de comprendre pourquoi. En France, la courte et lumineuse existence d'un groupe trans' radical, le GAT (groupe activiste trans'), entre 2004 et 2006, permet la réalisation d'actions symboliquement fortes pour inciter les trans' à agir et dénoncer les politiques et les pratiques médicales transphobes en vigueur. En 2004, le groupe décide d'interrompre la conférence d'une chercheuse autoproclamée experte de la trans-identité³¹. En février 2006, le GAT s'invite³² aux côtés d'Act Up-Paris dans les locaux du parti socialiste pour déplorer l'immobilisme de celui-ci quand il s'agit de prendre en considération les revendications des transsexuels et des transgenres. Suite à cette action, le premier secrétaire du PS, François Hollande, se positionne pour la dépsychiatisation de la trans'-identité, contre les protocoles hospitaliers publics tels qu'ils sont appliqués en France, et pour une facilitation de la procédure de changement d'état civil pour les transgenres.

31. Il s'agit de l'action que le groupe nommera « le zap Mercader » – du nom de la psychologue Patricia Mercader, auteure, entre autres, d'un ouvrage intitulé *L'Illusion transsexuelle* (L'Harmattan, coll. « Psychologiques », 2000) ; voir partie « Enjeux », chapitre « Solidarité avec l'ensemble des minorités », p. 149. Des images de cette action sont disponibles sur Internet, voir partie « Annexes », p. 179.

32. L'action s'est intitulée le zap « malfrat ». Voir dans le chapitre « La trans'-identité », p. 123.

En France, en 2007, un candidat de droite est élu aux élections présidentielles, ce qui laisse présager quelques rudes années à venir pour les LGBT, reculant encore la perspective de voir les revendications des homosexuels et des trans' aboutir et celle des femmes s'améliorer.

Car en France, les gays et les lesbiennes sont toujours privés d'une égalité des droits sur le plan juridique, ce qui les maintient symboliquement et moralement dans un état d'infériorité aux yeux de la société. Une société au sein de laquelle, loin d'avoir disparue, la lesbophobie est omniprésente et ses répercussions multiples, notamment pour les lesbiennes en termes de santé et d'estime de soi.

Dans de nombreux pays, les homosexuels subissent encore la répression et la clandestinité. De nombreuses tentatives sont menées pour tenter de faire évoluer l'état actuel du droit à travers le monde. Quant aux femmes – selon les chiffres de l'ONU (Organisation des nations unies) et les études de la Halde (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) –, elles sont chargées d'une écrasante part du travail domestique non rémunéré³³ et subissent une inégalité des salaires qui semble ne pas se résorber d'une année à l'autre malgré les directives existantes et les beaux discours politiques pour l'égalité. En 2007, dans les entreprises, elles n'occupent que 7% des instances de décisions, et il est bon de rappeler qu'en France, une femme meurt tous les deux jours des suites de violences conjugales.

33. Expression utilisée par Christine Delphy et par le courant du «féminisme matérialiste». Voir Christine Delphy, *L'Ennemi principal, 1 et 2*, Syllepse, Coll. «Nouvelles questions féministes», Paris, 1998.

Il est difficile d'imaginer que le sexisme et l'homophobie ont disparu quant ils se révèlent être la règle. En 2008, il apparaît urgent pour les lesbiennes d'agir ; identifier les caractéristiques de l'oppression, établir un état des lieux des conséquences de cette oppression sur notre santé et notre visibilité, pour enfin redéfinir nos revendications en prenant en compte les enjeux à venir.

C'est la question majeure que pose le *Manifeste lesbien*.

**LESBOPHOBIE
OU INVISIBILITÉ**

1-LA LESBOPHOBIE

«La lesbophobie est une agression sociale de type phallocratique visant les lesbiennes. Elle peut être passive par la négation de la femme en tant que sujet de ses désirs. Elle peut être active par le rejet, la marginalisation ou la stigmatisation de l'éros lesbien. Elle est phallocratique en ce qu'elle est fondée sur la croyance en la toute-puissance symbolique du phallus comme motif organisateur des lois de la Cité.»

Marie-Jo Bonnet¹

La lesbophobie² est un terme spécifique désignant les discriminations dont sont victimes les lesbiennes dans la société. Ce terme est apparu récemment – il ne figure pas encore dans les dictionnaires «courants». Créé par les activistes et les théoriciens travaillant sur les questions LGBT et les études de genre, il permet de désigner l'aversion à l'encontre des lesbiennes et de la différencier des discriminations dont sont victimes les gays : l'homophobie. En pratique, le terme d'homophobie, apparu dans les années 1970 aux États-Unis, et employé en France depuis le début des années 1990³, qui désigne la peur

1. «De l'émancipation amoureuse des femmes dans la cité, lesbiennes et féministes au xx^e siècle», *op. cit.*

2. Le terme de lesbophobie n'existe toujours pas en anglais.

3. Voir Daniel Borillo, *L'Homophobie*, PUF, coll. «Que-sais-je?», Paris, 2000.

de l'homosexualité et le mépris envers les homosexuels, s'est avéré trop général, restreint de fait à l'homosexualité masculine, invisibilisant les discriminations dont sont victimes spécifiquement les lesbiennes.

Résumer la lesbophobie à une addition de sexisme et d'homophobie ne serait que partiellement juste, dans la mesure où les discriminations dont sont victimes les lesbiennes sont bien plus complexes qu'une « double oppression ». Par exemple, lutter contre la lesbophobie ne se résume pas à lutter contre l'homophobie et lutter contre le sexisme. Il s'agit de bien dégager ce qui caractérise dans sa globalité la discrimination spécifique touchant les lesbiennes et de prendre en compte la dimension historique, politique et philosophique qu'elles occupent.

Pour appréhender de manière plus précise ce terme, nous devons nous référer aux travaux de Monique Wittig, à son essai politique principal, *La Pensée straight*⁴, et particulièrement à sa célèbre phrase de conclusion : « Les lesbiennes ne sont pas des femmes. » Elle y analyse la place de la lesbienne dans la société hétérosexuelle de la manière suivante : prenant en compte le fait que la société « straight » repose sur la domination des hommes sur les femmes de manière systématique, la lesbienne occupe pour elle une place particulière : elle est une « femme biologique fugitive » qui a fui ce régime basé sur l'esclavage des femmes et qui échappe à la domination dans la sphère privée. C'est pour ces raisons qu'il est donc important et essentiel d'imposer dans le débat public le terme de lesbophobie, de manière à ce qu'il devienne une notion courante qui

4. *op. cit.*

nous épargne de redéfinir constamment ce que comporte de particulier l'homophobie dont sont victimes les lesbiennes.

La discrimination à l'égard des lesbiennes dans la société ne se traduit pas nécessairement par des agressions verbales ou corporelles ; elle prend différentes formes d'expression, degrés de gravité multiples. En fonction de la situation géographique des individus, de leur contexte politique et législatif, de leur classe sociale, du groupe social auquel ils appartiennent, celle-ci peut changer d'intensité, de forme, d'expression, elle peut revêtir différents discours. Cela dit, dans l'ensemble et de manière systématique, elle est omniprésente et constante dans la société hétérosexuelle. Ses conséquences imprègnent la construction des individus qui s'identifient comme « lesbiens » et marquent leur vie au quotidien.

L'hétérosexisme

« J'ai dit qu'elle [l'homosexualité] était inférieure à l'hétérosexualité. »

(Christian Vanneste⁵,
13 décembre 2005, TGI de Lille⁶)

« La notion d'infériorité suppose une hiérarchie de valeurs correspondant à une norme ou à un idéal. Dans

5. Député UMP du Nord.

6. Propos tenus à l'occasion du procès de Christian Vanneste. Lire Pauline Londeix, *Le Cas Vanneste, retour sur un procès pour injure homophobe*, décembre 2007, sur le site du collectif Les mots sont importants : <http://lmsi.net/spip.php?article699>

tous les cas, un jugement est émis, qui renvoie l'homosexualité soit à la déviance, soit à ce qui, en valeur relative, est moins bon. Jugement donc négatif, initialement uniquement revendiqué par le "je", mais artificiellement amplifié dans la mesure où la notion de norme et d'idéal est immédiatement investie par le plus grand nombre.»

Marianne Lorenzi⁷, 13 décembre 2005, TGI de Lille

La notion d'hétérosexisme est apparue au début des années 1980, peu après les premières utilisations du terme *homophobie* aux États-Unis. Le terme *hétérosexisme* induit en effet l'existence d'une hiérarchie morale et symbolique entre les différentes sexualités et englobe l'idée que l'homophobie ne touche pas uniquement les homosexuels. L'hétérosexisme peut toucher tout le monde, dans une société hétérosexuelle qui est basée sur la ségrégation des hommes et des femmes⁸.

Un homme considéré comme «pas assez viril» par ses proches, pourra recevoir les insultes de «pédé⁹», «tapette», etc., même s'il n'a que des relations sexuelles avec des femmes et que son entourage le sait. C'est ainsi que chaque individu se construit de manière à rester dans la norme et a tendance à «s'autocensurer» de façon à ne pas être victime d'actes ou d'injures homophobes.

7. Marianne Lorenzi est professeur de rhétorique appliquée.

8. Voir les travaux de Colette Guillaumin et la notion de *sexage*.

9. Le terme *pédé* est utilisé par les homosexuels eux-mêmes, comme l'est également le terme de *gouine*. Il s'agit d'une certaine façon de se réapproprier l'insulte pour la neutraliser et lui faire perdre toute sa portée.

Il faut souligner qu'on est aussi victime d'hétérosexisme par l'homophobie, la transphobie¹⁰ et la lesbophobie que l'on intériorise constamment et depuis toujours, qui sont présentes dans tous les actes que l'on fait, consciemment ou pas, pour ne pas être discriminé. «La timidité, la gêne, la honte sont des attitudes corporelles produites par l'hostilité du monde extérieur» précise Didier Eribon à propos de l'injure dans *Réflexions sur la question gay*¹¹. C'est, par exemple, *pour un homme*, le refus de porter du rose, couleur associée à la «féminité» et à l'homosexualité. Ou, pour une lesbienne, de ne pas parler à son entourage de son orientation sexuelle et s'inventer une autre vie par peur du rejet – avant même que celui-ci n'ait lieu.

Dans l'enquête sur la lesbophobie menée par SOS Homophobie¹², 57% des lesbiennes ayant répondu estiment avoir été victimes d'homophobie, dont 24% au travail. Mais lorsque l'on regarde de plus près la partie qui concerne le travail, *perception de l'homosexualité au travail*, 47% répondent que leur homosexualité est «soupçonnée», 38% qu'elle est «connue», 15% qu'elle n'est «ni soupçonnée ni connue». Cela signifie que 62% des lesbiennes n'affichent pas au grand jour qu'elles le sont. Si cela n'induit pas forcément que ces 62% s'en cachent volontairement, cela reste révélateur de la pression et de l'injonction sociales à l'invisibilité.

Très souvent, le fait de s'afficher comme lesbienne dans un lieu public conduit à des questions très intrusives de

10. Voir le chapitre «La trans'-identité», p. 121.

11. Fayard, Paris, 1999.

12. SOS Homophobie, «Enquête sur la lesbophobie», 1793 questionnaires analysés (2004). À noter qu'à ce jour la «grande enquête» sur la lesbophobie que devait mener l'association n'a toujours pas vu le jour.

la part des hommes, concernant les rapports sexuels des lesbiennes entre elles, qui se finissent irrémédiablement par une tentative de les persuader qu'elles « ne savent pas ce qu'elles ratent avec un homme, un vrai » et... un phallus ! Les lesbiennes évoluent donc avec cette peur constante d'être *démasquées*, d'avoir alors à se justifier et à parler de leur sexualité à des inconnus. Finalement, la façon pour beaucoup d'éviter ce genre de situations est de ne pas s'afficher. C'est de cette façon que bon nombre d'entre elles choisissent de se protéger du monde extérieur, cela ayant, bien entendu, des conséquences directes en termes de visibilité et d'investissement de l'espace public (aussi bien dans les médias qu'en politique et dans le reste de la société).

Que les poèmes de Sappho aient été détruits, modifiés à travers les siècles et que de très infimes parties d'entre eux seulement nous soient parvenues¹³ est représentatif de l'invisibilisation dont sont victimes les lesbiennes depuis l'Antiquité. Alors que l'homosexualité masculine est considérée comme un *vice* et la sodomie¹⁴ comme un péché – pour certaines religions – l'homosexualité féminine est le plus souvent purement niée, tue, comme si elle n'existait tout simplement pas.

Pour une lesbienne, l'hétérosexisme, c'est l'expérience quotidienne et le sentiment permanent de ne pas être dans la norme, d'être anormale, inférieure moralement, c'est donc évoluer dans la difficulté de s'affirmer, de trouver sa place et de s'imposer, si ce n'est dans la culpabilité d'être.

13. Voir Marie-Jo Bonnet, *Les Relations amoureuses entre les femmes, XVI-XX^e siècle*, *op. cit.*

14. Pratique sexuelle rattachée à l'homosexualité masculine.

L'injure (lesbophobe)

Dans *Réflexions sur la question gay*¹⁵, Didier Eribon analyse l'injure comme «une agression verbale qui marque la conscience» et générant «des traumatismes plus ou moins violents qui s'inscrivent dans la mémoire et dans le corps». «Et l'une des conséquences de l'injure est de façonner le rapport des autres au monde.» Souvent, l'insulte¹⁶ lancée à un homosexuel, parfois lorsqu'il ne se définit même pas encore comme tel, tout cela parce qu'il est considéré comme «efféminé», ou «trop masculine» pour une lesbienne, sonne comme un verdict, qui l'enferme dans une identité. Il semble que le monde extérieur ait perçu quelque chose de lui qu'il n'a même pas encore compris.

En 2005, SOS Homophobie, Act Up-Paris et le SNEG¹⁷ ont déposé une plainte contre le député UMP Christian Vanneste pour «injures homophobes» relativement aux propos qu'il avait tenu dans la presse¹⁸. Il avait également déclaré dans le cadre des débats sur la Halde à l'Assemblée nationale : «L'homosexualité est une menace pour la survie de l'humanité.»

15. *op. cit.*

16. «Sale pédé», «sale gouine».

17. Syndicat national des entreprises gaies.

18. Dans *La Voix du Nord* le 26 janvier 2005 et *Nord éclair* le 4 février 2005, Christian Vanneste a affirmé que «l'homosexualité [est] dangereuse, [...] qu'elle [est] inférieure à l'hétérosexualité. Si on la poussait à l'universel, ce serait dangereux pour l'humanité [...]». Il a également ajouté que le «comportement [des homosexuels] est un comportement sectaire» et «[qu'il est] inférieur moralement».

La portée de ces injures est amplifiée par le fait qu'elles sont tenues par un parlementaire, professeur de philosophie qui plus est – ses sophismes et mensonges prenant appui sur une lecture plus ou moins tendancieuse de Voltaire, Kant et Levi-Strauss ne faisant que légitimer et crédibiliser son discours.

Act Up-Paris a notamment expliqué la raison de sa plainte en soulignant la portée de ce type de discours. Ces propos rabaissent les homosexuels, touchent leur estime d'eux-mêmes, les façonnent, influent sur leur vie quotidienne, les poussant parfois à des conduites à risques, notamment pour les pédés, dans leur sexualité et leur prévention du VIH/sida.

Au procès, le président de SOS Homophobie, Jacques Lizé, a ajouté : «Lorsque les agresseurs frappent un homosexuel, ils parlent. Ils lui disent qu'il faut "rouvrir les camps de concentration pour les gens comme lui", qu'il faut "qu'il subisse des tortures". Bien sûr, toutes les victimes d'homophobie ne sont pas victimes d'agressions physiques. Bien sûr, il n'y a pas que les agressions physiques, dans une majorité de cas, des homosexuels sont victimes d'insultes. C'est l'homophobie ordinaire.»

Le coming out

Cette expression issue de l'anglais et de l'image de la *sortie du placard* désigne dans l'opinion l'expérience quasi incontournable, certainement la plus répandue, de confrontation à l'homophobie ou à la lesbophobie, c'est-à-dire le moment où un homosexuel annonce à son entourage son orientation sexuelle. Lors de ses premiers usages avant la Seconde Guerre mondiale, ce

terme signifiait : « sortir pour la première fois dans les lieux communautaires¹⁹ ».

Les termes « annoncer » ou « avouer », souvent rattachés à cette notion de *coming out*, englobent l'idée que tout le monde « naît » hétérosexuel, les hétérosexuels n'ayant quant à eux jamais à « annoncer » leur orientation sexuelle. Cela est bien le fait d'une société hétéronormative.

Si l'on s'en rapporte aux thèses de Didier Eribon, le *coming out* est davantage « le projet de tout une vie », à reconduire en permanence, dans toutes les sphères de notre vie sociale, tant dans son cercle d'amis qu'avec ses collègues de travail, etc. Il s'agit davantage d'un idéal que d'un instant *t* « unique », « irréversible ».

À cette notion de *coming out*, on accole souvent l'image de l'annonce à sa famille de son orientation. En réalité, nos *coming out* sont permanents, quotidiens, et les réactions que nous recevons suite à chacun d'eux sont multiples. Et c'est parce qu'ils sont quotidiens, et les réactions multiples et pas toujours prévisibles, que les homosexuels doivent constamment jongler avec leur visibilité, ce qui implique pour eux d'avoir à s'adapter en permanence au monde extérieur.

L'agression physique

Lorsqu'un homosexuel est « démasqué » par des homophobes, et que ces derniers croient avoir reconnu des signes renvoyant aux « comportements » homosexuels, et lorsqu'ils ont confirmation de *qui* ils ont en face d'eux, différentes peuvent être les réactions possibles.

19. Selon l'historien George Chauncey, in *Gay New York, 1890-1940*, Basicbooks, New York, 1994.

En France, la violence physique portée par des individus sur des homosexuels est encore monnaie courante.

En 2006, l'association SOS Homophobie ouvre son rapport annuel par une lettre ouverte des parents de François Chenu, assassiné à Reims le 13 septembre 2002, aux agresseurs de ce dernier : « Nous avons essayé de comprendre l'engrenage qui vous a fait basculer dans l'assassinat de notre fils. [...] François ne vous connaissait pas. Vous ne le connaissiez pas. [...] Vous l'avez massacré, par peur et par haine... » Dans ce même rapport (année 2006), près de 130 témoignages d'agressions physiques sont recensés par l'association. On apprend que les hommes en sont victimes à 80% et également que 66% de ces témoignages viennent de province.

Si aujourd'hui encore, en France, l'aversion contre l'homosexualité peut pousser des individus à agresser physiquement des gens qu'ils ne connaissent pas parce qu'ils croient avoir reconnu des comportements renvoyant à l'homosexualité, alors il paraît difficile de croire que l'homophobie ait disparu.

Le viol

On estime que 25 000 viols sont commis²⁰ chaque année en France, dont 8 000 seulement aboutissent à des plaintes. Les personnes condamnées sont à 99% des hommes. Les personnes victimes sont à 92,2% des femmes et à 7,8% des hommes.

20. Selon l'association SOS femmes ; quelques chiffres sont issus du *Bulletin 2000* du Collectif féministe contre le viol (rapport statistique 1998) qui gère le numéro vert SOS Viols.

SOS Homophobie, les études et les observatoires de surveillance montrent que de nombreux viols sont commis sur des lesbiennes et ont pour principal fondement l'orientation sexuelle de celles-ci²¹.

Dans un article publié dans la revue d'études féministes *Labrys*, Marie-Jo Bonnet analyse l'œuvre de Monique Wittig, et évoque «la notion de virginité» dans l'étude du mouvement lesbien au xx^e siècle : «la notion de virginité fonctionne inconsciemment dans les textes théoriques car pour avoir droit au titre de lesbienne il est important qu'elle ne soit pas contaminée par la domination masculine²².»

On comprend alors dans quelle mesure l'acte d'agresser sexuellement une lesbienne porte en lui-même la symbolique, forte, de la ramener à sa «condition de femme», c'est-à-dire, pour reprendre l'assertion de Monique Wittig vue plus haut, d'individu dominé, esclave, serf, prisonnier à tout jamais du système politique hétérosexuel et de la domination masculine²³.

Il faut cependant noter que la société ne considère pas les délits et crimes sexuels du point de vue de la

21. Il n'existe pas de chiffres précis à ce sujet car il s'avère impossible de déterminer précisément quand un viol est commis par sexisme pur ou par lesbophobie (surtout dans la mesure où ces deux notions sont indissociables).

22. Marie-Jo Bonnet, «Le Désir théophanique chez Monique Wittig», in *Labrys, études féministes*, numéro spécial, septembre 2003. Texte disponible sur le portail de l'université de Brasilia à l'adresse : <http://www.unb.br/ih/his/gefem/special/special/bonnet.htm>

23. On aura en mémoire le procès du 22 septembre 1981, où les violeurs de Marie-Andrée sont acquittés, certainement implicitement parce que celle-ci est lesbienne, militante féministe dans un collectif contre le viol.

condition des femmes, mais en fonction de considérations morales sur la sexualité. Abstraction faite de la morale sexuelle, ce qui devrait être dans l'absolu pointé du doigt, ne serait-ce pas, avant tout, le non-consentement, l'acte de coercition, que celui-ci ait un rapport avec le sexe ou non ? Il ne devrait donc pas y avoir a priori de différence à faire entre telle ou telle violence physique.

Pendant ce point de vue moral général sur le sexe, entériné par le droit (les peines pour viols peuvent être supérieures à des peines pour meurtres), d'une part, et le fait, d'autre part, que le sexe dans la société soit généralement orchestré en vue de la soumission de la femme (pas en tant que « sexe » comme le pense certaines féministes, mais comme composante du système *straight*), amène à ce que la valeur symbolique accordée de toute part à cet acte coercitif ne puisse être la même, en l'état actuel des choses, que pour une autre violence physique.

La différence essentielle entre un viol et une autre violence physique réside ainsi dans un réel rapport de domination et de soumission de la femme. Ceci nous amène d'ailleurs à nous interroger sur la position des femmes au sein du mariage et à leur réelle possibilité de refuser des rapports sexuels dans ce cadre, d'échapper à ce qu'il convient d'appeler le « devoir conjugal » (sans qu'il y ait d'ailleurs forcément un acte de coercition visible, loin donc du cliché de la femme battue pris par beaucoup comme l'unique cas de domination au sein de la cellule domestique).

Des chiffres en France²⁴

Selon SOS Homophobie, la lesbophobie reste un « phénomène sous-évalué. » Sur la ligne d'écoute de l'association, seul 1 appel sur 5 provient d'une femme. Tout en gardant à l'esprit que les chiffres obtenus par cette enquête sont probablement en deçà de la réalité quotidienne des lesbiennes, nous citerons quelques résultats qui concernent la lesbophobie dans la vie quotidienne, provenant de leur entourage ou des administrations.

- 45% des répondantes déclarent avoir été agressées ou insultées dans leur vie quotidienne : dans la rue (35%), dans un lieu public (13%), dans les transports (12%) et en sortant d'une discothèque (12%).
- Si 33% pensent que c'est parce qu'elles étaient en couple à ce moment-là, 14% estiment que c'est « à cause de leur look » et 9% « de leur comportement ». Les manifestations de ces agressions sont à 30% les insultes, à 9% des menaces et à 5% des violences physiques.
- 44% des répondantes à la même enquête déclarent avoir été victimes de lesbophobie dans leur famille, par l'incompréhension (35%), le rejet (21%), les insultes (13%) et les menaces (5%).
- 24% en ont souffert « parmi les amis » : 20% d'entre elles disent avoir été victimes d'incompréhension, 14% de rejet et 1% de harcèlement.

24. Étude menée par SOS homophobie entre novembre 2003 et janvier 2004, disponible sur le site Internet de l'association à l'adresse : <http://www.sos-homophobie.org>

- 24% dans le cadre du travail : par leurs collègues (15%), par leurs supérieurs (7%). Les manifestations étant : des rumeurs (14%), des moqueries (13%), une mise à l'écart (6%) ou des insultes (6%). Si 24% des lesbiennes disent avoir été victimes d'homophobie dans le cadre du travail, il convient de rappeler que l'homosexualité de celles-ci n'est réellement affichée que par 38% d'entre elles.
- 18% des lesbiennes estiment être victimes d'homophobie dans leur voisinage : par des insultes (12%), par diffamation (5%) et menaces (4%). Régulièrement, des lesbiennes déclarent avoir été obligées de déménager à cause du harcèlement psychologique qu'elles subissaient dans leur voisinage.
- À noter que 3% des lesbiennes qui ont répondu disent avoir été victimes de lesbophobie de la part de la police, cela se manifestant par le refus d'enregistrer une plainte.

*
* *

Nous l'avons vu, la lesbophobie peut revêtir de nombreuses formes, des plus insultantes et violentes, comme les injures, les agressions physiques et les viols, qui laissent peu de place aux doutes, à celles, beaucoup plus pernicieuses, qui utilisent le langage démagogique et la rhétorique pour faire passer des propos discriminatoires comme une simple *opinion* relevant de la liberté d'expression.

Car, contrairement aux gays qui subissent massivement les insultes et la violence physique, c'est souvent

par la façon dont le lesbianisme est perçu que les lesbiennes expérimentent la lesbophobie. En effet, comme les récents travaux de la sociologue Marianne Blidon le montrent, deux femmes se tenant la main dans la rue ne seront pas vues comme si elles formaient un couple. Les observateurs verront plutôt « deux bonnes copines », ou « une mère et sa fille », « deux sœurs », ou encore, « deux amantes en quête d'un partenaire masculin ».

Les relations entre femmes sont ainsi perçues comme une volonté d'attirer un regard masculin (on leur proposera alors un « plan à trois ») ou alors comme d'une passade entre des personnes qui n'auraient pas achevé leur développement. « C'est normal, vous êtes jeune, vous avez le temps de changer ! » est souvent entendu par les lesbiennes²⁵. Cette forme de paternalisme qui s'opère entre autres par une infantilisation – soit déssexualisation complète soit hypersexualisation – des lesbiennes, tout comme le déni de l'homosexualité féminine, contribuent fortement à l'invisibilisation des lesbiennes dans la société. Nier toute existence à cette catégorie est bien une marque supplémentaire de cet hétérosexisme.

Mais les lesbiennes s'invisibilisent-elles ou sont-elles invisibilisées par la lesbophobie ?

Cette lesbophobie peut émaner de différentes sphères sociales : de la famille, du voisinage, du cercle d'amis, du travail, des administrations, d'inconnus dans les lieux publics... ou des médias et des discours politiques.

Aussi, nous avons vu que l'hétérosexisme était une forme de lesbophobie constante et omniprésente dans la

25. Et lu dans des magazines pour adolescentes.

société, façonnant la personnalité même des individus et orientant leur perception d'eux-mêmes, leur « choix » de s'assumer et de se montrer – ou non – en public comme homosexuels. Si nous avons pu entrevoir le poids de la lesbophobie dans la vie quotidienne des lesbiennes et compris que de l'hétérosexisme et des discriminations intériorisées découlaient des formes « d'autocensure », créant un manque « d'estime de soi », nous devons nous demander quelles en sont les conséquences.

2-LA SANTÉ²⁶ LESBIENNE

«Faites ce que vous voulez, mais de la discrétion, que diable!»

(Christine Delphy faisant parler Alain Finkielkraut)

«La discrétion, c'est aussi écouter les histoires hétérosexuelles de ses collègues, des voisins de restaurant, sans jamais moufeter, et sans jamais parler de soi. C'est être seul-e. C'est mentir. Un peu, beaucoup, par action, par omission. Même à ses amis. L'estime de soi ne résiste pas longtemps à ce traitement. Vivre dans la peur, dans le mensonge, dans la solitude, dans le mépris de soi : voilà ce que nous imposent ces libéraux qui ne demandent que de la discrétion.»

Christine Delphy²⁷

26. La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

27. «L'humanitarisme républicain contre les mouvements homo. Réflexions sur la "solidarité", le refus de l'égalité et la haine des "communautés" », in *Politique, la revue*, n° 4, juin 1997. Texte disponible sur le site du collectif Les mots sont importants : <http://lmsi.net/spip.php?article258>

Si la lesbophobie a des conséquences en terme d'estime de soi pour les individus discriminés, ses conséquences ont plus de probabilités de ressortir en terme de santé et de prises de risques. Si se sentir bien dans sa vie quotidienne, dans son rapport aux autres, peut pousser quelqu'un à prendre soin de sa santé, nous devons nous demander comment, au contraire, une personne qui est discriminée et qui doit en partie se cacher dans sa vie de tous les jours pourrait y être poussée.

« Les lesbiennes sont des névrosées »

Comme nous l'avons vu plus haut, devoir se cacher, au quotidien, par exemple dans le cadre du travail, a des conséquences directes en terme de santé psychique. Tout d'abord parce que les homosexuels se construisent dans la peur constante, pour ceux qui ne s'affichent pas, d'être démasqués, puis rejetés. L'homosexualité de quelqu'un, lorsqu'elle n'est pas affirmée par celui-ci mais « soupçonnée par les autres », peut servir de moyen de pression contre lui. Quant à ceux dont l'homosexualité est connue par leur entourage, ils peuvent être victimes de moqueries, de mises à l'écart et de rejet.

Nous constatons donc finalement que, dans tous les cas, cette obligation de devoir tout le temps s'adapter au monde extérieur, sans jamais être sûr de réellement pouvoir anticiper les réactions des autres, influe fortement sur l'état de santé psychologique d'une personne.

Dans l'étude sur la lesbophobie réalisée par l'association SOS Homophobie (auprès de 1 793 lesbiennes), il nous apparaît que la lesbophobie a eu sur les répondantes des conséquences psychologiques : 19% ont subi

des épisodes dépressifs, 13% sont angoissées, 11% ont eu recours à un soutien psychologique, 11% se replient sur elles-mêmes, 10% ont des difficultés à assumer leur homosexualité, 7% ont développé un sentiment de culpabilité et 5% ont tenté de se suicider.

En Italie, une récente étude²⁸ a montré qu'un homosexuel italien sur deux avait déjà pensé au suicide. En France, on estime à 6 fois supérieures les chances pour un homosexuel de tenter de mettre fin à ses jours²⁹.

Au Canada, une étude avance des chiffres sur le suicide chez les jeunes lesbiennes : 38% des lesbiennes et 30,4% des bisexuelles auraient déjà tenté de se suicider, contre 8,2% chez les hétérosexuelles, 8,8% chez les garçons homosexuels et 2,2% chez les bisexuels³⁰.

Si les chiffres que nous venons de voir sont édifiants quant à la pression psychologique que doit souvent « encaisser » une minorité d'individus discriminée, nous devons également souligner que ces chiffres sont souvent utilisés par beaucoup de discours répressifs contre l'homosexualité – puisant notamment leurs arguments dans certains courants de la psychanalyse³¹ – qui désignent les homosexuels comme des malades mentaux,

28. Citée dans le magazine *Têtu* par Fausto Furio Colombo, info du 23 avril 2007.

29. Chiffres rapportés par SOS Homophobie.

30. Étude réalisée en Colombie-Britannique par le Centre McCreary – spécialisé en santé publique – sur 30 000 jeunes filles de 13 à 18 ans – sources : Organisation suisse des lesbiennes et e-lico.

31. Voir Tony Anatrella, *Non à la société dépressive*, Flammarion, Paris, 1997 et Tony Anatrella, *Le Règne de Narcisse*, Presses de la Renaissance, Paris, 2005.

pour les pointer du doigt et les montrer comme des individus qui souffrent, *essentiellement*.

Ainsi, dans un article, le psychothérapeute Matthieu Langeard cite et commente un passage d'un texte de Didier Anzieu : « Dans un de ses livres, comme un biologiste [dressant] une liste de virus, [Didier Anzieu liste] “l'hystérique, l'obsessionnel, le paranoïaque, le dépressif, l'homosexuel, le caractériel” comme personnes problématiques dans un groupe³². »

On aura bien sûr également en mémoire l'image de la femme hystérique, saturée de sexualité, brossée par Michel Foucault dans *Histoire de la sexualité*³³ : sa spécificité physique – par rapport à l'homme – la rendrait lunatique et peu fiable. C'est dans cette logique que beaucoup considèrent les lesbiennes comme particulièrement instables psychologiquement.

Ainsi, à cette assertion qui reste répandue, que les *lesbiennes sont des névrosées*³⁴, argument entendu régulièrement dans le cadre des débats sur l'égalité des droits notamment, nous répondons ceci :

Si l'hypothèse que les lesbiennes souffrent plus que la moyenne ne peut en aucun cas justifier d'une inégalité devant la loi, ce serait faire preuve de bon sens que de penser que cette inégalité devant la loi peut être une des causes de cette souffrance, supposée *essentielle*.

32. Selon un texte extrait de l'article original publié dans le *Journal interne de l'Association d'analyse psycho-organique* (avril 2004), par Matthieu Langeard, psychothérapeute.

33. Michel Foucault, *Histoire de la sexualité I, La volonté de savoir*, Gallimard, Paris, 1976.

34. Idées reçues sur lesquelles revient Stéphanie Arc, dans *Idées reçues sur les lesbiennes*, Le cavalier bleu, Paris, 2006.

La santé physique des lesbiennes : IST³⁵, prévention, gynéco...

La plupart des enquêtes réalisées à ce jour convergent sur ce point : les lesbiennes consultent moins de gynécologues que les femmes hétérosexuelles. Certains expliquent cet état de fait par la lesbophobie intériorisée qui serait rédhibitoire. Parler de sa sexualité, de sa « différence » sexuelle supposée – induite par la différence de droits qui fait des lesbiennes des sous-citoyennes aux yeux de la société – à un membre du corps médical, l’expliquerait. Une autre hypothèse peut certainement confirmer cette première assertion : en effet, une lesbienne peut se dire qu’elle n’a aucun intérêt à aller voir un gynéco dans la mesure où elle n’a pas à lui demander par exemple une prescription de contraceptifs. Cependant, la lesbienne qui malgré tout estime, à raison, qu’elle doit aller consulter pour des questions de prévention et de contrôle de sa santé aura tout de même du mal à franchir le pas, dans la mesure où le seul fait de ne pas avoir à recourir à une solution contraceptive va l’amener systématiquement à devoir faire face au regard de ce membre du corps médical.

C’est ainsi que selon l’étude de SOS Homophobie sur la lesbophobie, 4% des répondantes estiment avoir subi des discriminations et des attitudes homophobes de la part du corps médical. L’association cite quelques propos entendus, tenus par le corps médical : « vous allez changer », « ça vous passera, vous avez besoin d’être recadrée », « vous avez eu des rapports ? – Oui, mais pas

35. IST : Infection sexuellement transmissible.

avec un homme – Avec quoi alors? ». Ce type de réaction ne donne effectivement pas envie de se confronter à ce genre de personnes.

Cependant, cette faiblesse des consultations gynécologiques contribue à l'absence d'un lieu où une lesbienne pourrait avoir accès à des informations concernant sa santé et sa sexualité, et aux dépistages des IST.

C'est ainsi que l'herpès et d'autres IST comme les hépatites ou la chlamédis représentent une inquiétude pour les lesbiennes interrogées dans une étude de Gayhealth.com³⁶.

L'effort d'information et de prévention est ainsi essentiellement assuré par les associations. Ainsi, l'ILGA-Europe³⁷ a coordonné en 2006 avec des associations belges une brochure intitulée *Pour les femmes qui aiment les femmes*³⁸. Celle de l'association Um Outro Othar au Brésil se nomme *Prazer sem medo*³⁹, et l'association L'Estime, en Suisse, vient également d'en produire une. Mais une question bien entendu demeure : comment et dans quels lieux rendre ces brochures plus accessibles aux populations spécifiquement concernées,

36. L'étude *Woman's Health ; your top ten list* («La santé des femmes ; vos dix premières préoccupations») fait état des dix préoccupations principales des lesbiennes pour leur santé. Elle a été réalisée entre le 24 mai et le 28 juillet 2001 sur près de 185 femmes. Gayhealth.com est un site Internet américain travaillant sur les questions de santé gay.

37. ILGA : International Lesbian and Gay Association.

38. Cette brochure, cosignée par Magenta, Tels Quels, Ex æquo, Vieux rose, Casa Rosa, le Planning familial, Folia et nega-top-biches.org, est disponible sur le site de l'ILGA à l'adresse :

<http://www.ilga.org>

39. Plaisir sans peur.

dans la mesure où toutes les lesbiennes ne fréquentent pas les mêmes lieux sociaux, et notamment les lieux « communautaires » ?

Les questions que pose le VIH/sida

La séroprévalence à l'infection au VIH chez les lesbiennes est faible, car les risques de contamination par voies homosexuelles féminines sont très faibles (il n'est cependant pas prouvé qu'ils n'existent pas), et cela pose différentes questions.

En effet, en raisons de ces faibles risques, les lesbiennes sont très peu les cibles des pouvoirs publics en terme de prévention du VIH. Mais aussi, selon l'association Act Up-Paris⁴⁰, les lesbiennes ont assimilé le fait que la prévention des VIH, IST et hépatites les concerne moins que les autres. Elles se détournent donc plus de celle-ci que les femmes hétérosexuelles. L'enjeu est donc d'exiger des pouvoirs publics que de nouvelles campagnes de prévention soient menées et d'enjoindre chacune d'entre nous à accepter que la question des IST la concerne également, voire au premier chef, puisqu'elles consultent également moins les gynécologues, ce qui réduit encore leurs possibilités de se faire traiter pour une IST.

40. Voir l'encadré page suivante.

Quelques rappels concernant la prévention des IST et du VIH pour les lesbiennes :

« [...] Il ne s'agit surtout pas de faire émerger une visibilité lesbienne à partir d'une problématique sida. Une prévention en direction des lesbiennes passe nécessairement par le fait de nommer les pratiques, de les expliquer, et pour chacune d'elles de mettre en avant les outils de prévention adaptés.

Au-delà de la fameuse digue dentaire, à accompagner d'un discours d'explication pour faire d'une pratique *safe* un acte réellement simple, ne négligeons pas une panoplie d'outils adaptés aux pratiques lesbiennes pour prévenir et éviter les risques d'IST : la découpe d'un préservatif dans le sens de la longueur peut être un remplaçant simple d'une digue souvent introuvable, l'utilisation de film alimentaire (attention à ne pas utiliser celui destiné à la cuisson au micro-onde, trop poreux), de gants en latex, à superposer et à retirer un à un au fur et à mesure des doigtés ou *fists* ; l'utilisation de préservatifs neufs sur un godemiché avant chaque changement de partenaire. [...] »

*Extrait de l'article «Le sida mauve», in Action n° 85 –
Act Up-Paris – 23 janvier 2003*

L'alcoolisme⁴¹

L'étude de Gayhealth.com est édifiante sur la question de l'alcoolisme chez les lesbiennes aux États-Unis. 30%

41. Entendons pas alcoolisme la perte de contrôle d'une personne sur sa consommation. Loin d'avoir un jugement moral sur la question, il s'agit plutôt de voir en quoi la perte de contrôle et la dépendance pourraient entraîner une diminution du plaisir à en consommer, d'une part, et prendre en compte également les conséquences néfastes sur la santé que peuvent engendrer une surconsommation, d'autre part.

d'entre elles auraient un problème avec l'alcool (de perte de contrôle, d'abus et de consommation beaucoup trop importante d'un point de vue sanitaire). Le site américain Lesbianhealthinfo, consacré à la santé lesbienne⁴², confirme cet état de fait, et tente de l'expliquer par plusieurs facteurs :

- la position sociale – d'invisibilité et d'infériorité morale – occupée par les lesbiennes au sein de la société et les discriminations en découlant ;
- le manque d'estime de soi – vu plus haut ;
- les lieux de visibilité lesbienne non mixtes étant souvent les bars ou les clubs, la consommation d'alcool est souvent une condition de la visibilité.

À noter que les lesbiennes de moins de 30 ans et les lesbiennes de plus de 50 ans sont les deux catégories les plus touchées par l'alcoolisme au sein de la communauté, car elles sont souvent les catégories les plus confrontées à l'isolement dans l'espace social.

Le site ajoute que les jeunes LGBT sont, de manière récurrente, les cibles des publicitaires des compagnies d'alcool nord-américaines.

Les cancers

Si l'étude produite par Gayhealth.com ne place les risques de cancers qu'en 7^e position dans l'ordre des préoccupations des lesbiennes, les scientifiques et les associations se tournent d'abord vers ce risque. Le Crips (Centre régional d'information et de prévention

42. [http //www.lesbianhealthinfo.org](http://www.lesbianhealthinfo.org)

du sida), sur la partie de son site consacré aux lesbiennes⁴³, accorde également « aux cancers » une place prépondérante.

Cela s'explique par plusieurs raisons, en fonction des différents types de cancers dont la prévalence est importante chez les lesbiennes : pour le cancer du sein, notamment en raison de dépistages souvent « tardifs », dans la mesure où celles-ci consultent moins que les femmes hétérosexuelles⁴⁴ ; pour le cancer du col de l'utérus également, faute de dépistage des IST augmentant ainsi les facteurs-risques de le contracter.

Le cancer du sein :

Les probabilités de contracter un cancer du sein augmentent notamment en raison de l'âge, et du fait de ne pas avoir d'enfants – ou d'en avoir eu un après 30 ans –, de ne pas faire d'exercice physique, et de consommer de l'alcool. Par ailleurs, les lesbiennes ont moins d'enfants que les femmes hétérosexuelles⁴⁵, et consultent moins les gynécologues, ce qui réduit leurs possibilités de se faire dépister et prescrire un « mammothest ». Les études établissent également qu'une lesbienne sur trois a un problème avec l'alcool. Autant d'augmentations des facteurs-risques pour les lesbiennes de contracter un cancer du sein et qui justifient, à raison, cette véritable préoccupation des associations et chercheurs travaillant sur la question.

43. <http://ww.criips.fr/L/>

44. Dépistage par palpations dès 25 ans et par mammographie après 50 ans.

45. À cause de l'état actuel du droit français, notamment de l'inexistence juridique de l'homoparentalité.

Le cancer du col de l'utérus :

Toujours selon la brochure coordonnée par l'ILGA, deux facteurs-risques concernent le cancer du col de l'utérus. Le premier est l'usage de tabac ; le second, qui explique en grande partie son surnom de « cancer des lesbiennes », est la présence de certaines souches de virus HPV (*Human Papillona Virus*) dont on retrouve la trace dans 90% des cancers du col de l'utérus. La provenance de ces souches est une contamination par voie sexuelle : « Le mode habituel de transmission se fait par contact direct avec les organes génitaux ou la bouche d'une personne infectée. Parfois, ces virus causent des verrues sur les organes génitaux, l'anus ou plus rarement dans la bouche. » La non-consultation gynécologique ne favorise donc pas le dépistage de cette souche. Ce virus en lui-même n'entraîne aucun risque de cancer, cependant, si des souches persistent au niveau du col utérin (si donc elles ne sont pas traitées), elles peuvent favoriser son apparition.

Si ces deux cancers touchent davantage les lesbiennes, ce n'est donc pas pour une raison *essentielle, naturelle*, mais davantage pour des questions de dépistage tardif.

Rapport à la sexualité

Le sondage mené par le Crips⁴⁶ auprès des lesbiennes nous livre des informations qui font état d'une sexualité plus « rare » chez les lesbiennes. Dans cette enquête, on apprend que les lesbiennes célibataires ont rarement des amantes régulières et sont encore moins

46. Où 806 femmes répondent à des questions sur leur santé, leur consommation de drogues, leur relations sexuelles et amoureuses et sur leur perception de leur sexualité, la façon dont elles se définissent.

nombreuses à avoir plusieurs partenaires à la fois. Ces chiffres sont faibles, divergeant de ceux de l'étude américaine précitée.

Ce sondage confirme l'étude *American couples*, menée à l'université de Washington, DC par deux psychologues, Philip Blumstein et Pepper Schwartz, en 1983, qui faisait état d'une sexualité bien moins fréquente chez les lesbiennes que dans les couples hétérosexuels ou chez les hommes homosexuels : parmi les couples lesbiens formés depuis 2 à 10 ans, on constate que 37% d'entre eux seulement ont des rapports une fois par semaine ou plus, contre 73% chez les hommes homosexuels et les couples hétérosexuels mariés⁴⁷.

La différence dans le rapport à la sexualité des hommes et des femmes est souvent analysée, dans l'opinion commune et par certains plaisir-o-phobes, comme émanant d'une vérité qui serait propre à une différence essentielle des sexes. Autrement dit, les femmes ne seraient pas « aussi attirées » par le sexe, ni aussi sensibles au plaisir que les hommes.

Nous considérons, au contraire, dans le cadre d'une société qui repose sur la domination, voire sur l'esclavage des femmes par les hommes, que la sexualité en est une composante comme une autre. Les femmes, et les lesbiennes n'y échappent pas, se construisent dans la logique de toujours se concentrer d'abord sur le plaisir de leur partenaire, c'est-à-dire l'homme, et,

47. Neil Miller, *Out of the Past, Gay and Lesbian History from 1869 to the Present*, op. cit.

en tous les cas, pas sur le sien – et ce même lorsque leur partenaire n'est pas un homme mais une femme.

Par ailleurs, nous pouvons souvent constater que la sexualité peut être un moyen pour les dominants de se réappropriier le corps de l'autre. La sexualité (hétérosexuelle) est ressentie par beaucoup de femmes comme une violence. Et si beaucoup de lesbiennes ont été victimes d'agressions sexuelles, alors elles peuvent ne concevoir la sexualité que comme une violence, qu'elles n'ont évidemment pas forcément envie de reproduire sur d'autres – même si ces autres personnes sont également des femmes.

Mais il est à noter que cette violence ne se joue pas exclusivement dans les agressions sexuelles, ou sur la « répartition » du plaisir et « l'inégalité face au plaisir », mais aussi dans la pré-définition des rôles et dans la construction de chacun qui le pousse à agir de manière à être en accord avec la contrainte sociale (qui prend l'initiative, etc.).

L'usage de drogues

Le terme « drogue » désigne ici les substances inscrites au tableau des stupéfiants (cannabis, amphétamine, méthylamphétamine, cocaïne, crack, LSD, champignons hallucinogènes, héroïne, GHB, crystal meth – MDMA, méthadone, kétamine, solvants et nitrites). Il s'agit donc d'une définition exclusivement légale.

Respectabilité vs plaisir

« Dans cette logique, [...] la politique de réduction des risques [qui a réduit de 80% les overdoses et qui

a ramené de 30 à 3 le pourcentage des infections au VIH liées à l'usage de drogues par voie intraveineuse] *n'est pas une politique efficace : elle maintient en vie les usagers de drogue !*»

Jean-Paul Garraud⁴⁸, député de Gironde

L'addiction à une drogue ne présente qu'une différence *morale* avec une addiction à n'importe quel autre produit qui n'est pas classé produit stupéfiant. L'addiction au Xanax⁴⁹ pousse effectivement moins quelqu'un « à ramper par terre pour avoir sa dose⁵⁰ » par rapport à l'addiction à l'héroïne ou à la cocaïne, puisque le Xanax se trouve en pharmacie. Ce qui est classé « drogue », « produit stupéfiant » ou ce qui ne l'est pas dépend d'une volonté politique.

Bien sûr, la dépendance à une drogue dure peut être dramatique d'un point de vue sanitaire, mais ce, tout comme n'importe quel rapport de dépendance à un produit addictif, psychoactif, comme l'alcool ou le tabac. En 2007, le quotidien britannique *The Independent* publie une étude sur la réalité de la dangerosité des drogues : « L'alcool et le tabac sont plus dangereux que le LSD⁵¹. »

48. Propos tenus dans le cadre d'un débat à l'Assemblée nationale le 14 avril 2005, organisé par les députés UMP.

49. Le Xanax (Alprazolam) est un antidépresseur et un anxiolytique.

50. Discours toxiphobe assez répandu.

51. Jeremy Laurance, « Alcohol and tobacco are more dangerous than LSD », in *The Independent*, 23 mars 2007. Article disponible à l'adresse : <http://www.independent.co.uk/life-style/health-and-wellbeing/health-news/tobacco-and-alcohol-are-more-dangerous-than-lsd-441498.html>

Dans cette étude, l'héroïne vient en premier, avec la cocaïne, mais immédiatement suivies par le tabac et l'alcool. Toutes les autres drogues figurent plus bas dans le tableau.

Dans la réalité, les dangers liés à l'usage de drogues sont souvent liés à la qualité des produits, au contexte de consommation, au risque d'overdose, aux manques d'informations existants pour se droguer *safe* (sans prise de risque). Tout ce qu'une volonté politique pourrait régler si elle n'était pas toxiphobe⁵².

Par ailleurs, si le risque d'overdose est le plus connu parmi les risques liés à l'usage de drogues, il n'est pas l'unique enjeu de la prévention nécessaire à l'attention des usagers : les risques liés à la contamination par le VHC⁵³, par le VIH, les risques cardio-vasculaires, les conseils « pratiques » pour apprendre à se droguer *bien*, sont ainsi tus. Il ne s'agit donc pas uniquement d'apprendre à se droguer *safe*, mais aussi d'apprendre à se droguer *bien*⁵⁴.

Ce n'est donc pas que des pédés ou des lesbiennes meurent ponctuellement à cause de la mauvaise qualité

52. Et à l'heure où nous écrivons, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies vient de couper les vivres à ASUD, la principale association de prévention en direction des usagers de drogues en France.

53. VHC : virus de l'hépatite C.

54. Se droguer *safe* sous-entend de réduire les risques liés à l'usage de produits. Se droguer *bien* implique également une prise de plaisir. Arrêter toute prévention à l'égard des usagers permet ainsi de voir le nombre de prises de risques augmenter et, également, de taire les moyens existants pour se droguer mieux, et permettre davantage de prise de plaisir.

d'un produit ou qu'ils aient plus de chance lors d'échanges de matériel d'injection par intraveineuses d'être contaminés par le VIH et co-infectés par le VHC qui dérange les gouvernants. Le réel problème que pose l'usage de la drogue pour la société capitaliste *straight* dans laquelle nous vivons est le suivant : si l'usage de drogues est une prise de plaisir au prix d'une prise de risques et d'une destruction plus rapide du corps (à moyen terme), l'usager de drogue qui fait ce choix remet en cause les rapports qu'il entretient avec son corps, leur existence, et le travail. Il ne conçoit plus son corps comme l'unique moyen de reproduction d'un système – par la procréation ou par le travail – mais aussi comme une source de plaisir.

Ce qui inquiète les pouvoirs publics, c'est de considérer que, potentiellement, une partie de la population ne soit plus dans les conditions physiques idéales pour mieux être exploitées et produire de la richesse au grand bénéfice de la classe capitaliste.

« **Les lesbiennes interrogées consomment très peu de drogues** »

Contrairement aux idées reçues et aux discours homophobes et toxiphobes latents, une écrasante majorité des lesbiennes interrogées ne consomment pas de drogues (illégales).

La stigmatisation des usagers comme individus qui s'autodétruisent, peut contribuer à expliquer cette faible consommation de produits en France. Des chiffres qui ne coïncident pas avec les discours toxiphobes – toujours alarmistes⁵⁵ et surréalistes, orientant l'opinion

55. Selon les chiffres de l'IINVS et de l'INSEE, la consommation de drogues dites «dures» ne cesse de baisser en France depuis quinze ans.

par la peur. Les toxiphobes mettent en avant le manque d'estime de soi des populations discriminées pour expliquer leurs consommations, et c'est bien une des rares fois où ils le prennent en considération !

Comme dans la partie précédente, où nous avons vu que les lesbiennes avaient en France un rapport au plaisir fortement déterminé par leur construction en tant que femme biologique dans la société *straight*, nous considérons qu'en France, l'usage de drogue est moins fréquemment envisagé comme une simple possibilité de prise de plaisir.

Selon Clotilde Genon⁵⁶, du Crips, le peu d'études menées et la stigmatisation de l'usage de drogues conduisent probablement à une sous-déclaration dans les enquêtes et sondages par les répondantes de l'usage qu'elles font des produits.

Quelle que soit la réalité des chiffres, et qu'ils soient obtenus au Royaume-Uni, aux États-Unis ou en France, nous estimons dans tous les cas que les toxiphobes ne doivent pas se servir de la lutte contre les discriminations LGBT pour étayer leurs discours. Les risques liés à l'usage de drogues sont réels, mais fortement accrus par le manque de prévention, les conditions sanitaires dans lequel leur usage est fait, par la pénalisation de la vente et de l'usage de ces produits, qui favorise la circulation de produits dont la composition n'est pas contrôlable par l'utilisateur, ce qui peut conduire à des arrêts cardiaques et à des overdoses. Nous pensons qu'il relève de

56. Clotilde Genon s'occupe des questions de prévention à la santé des lesbiennes et bisexuelles au CRIPS - Île-de-France.

chacun d'avoir le choix de se droguer ou non, d'utiliser son corps comme il l'entend, et notamment comme une source de plaisir.

Si les pouvoirs publics prennent position pour l'éradication des drogues et contre leur usage, dans l'ordre de leur logique «les minorités ont plus de risques de prendre des drogues que les autres parce qu'elles sont discriminées», ils se doivent pourtant de donner les mêmes droits aux minorités qu'aux autres catégories sociales, et d'adopter une politique «réaliste» de «réduction des risques» c'est-à-dire : adresser des messages de prévention des plus précis, arrêter de marginaliser l'usage de stupéfiants, de le stigmatiser et surtout de le prohiber. Au Royaume-Uni, où la consommation de drogues est très élevée⁵⁷, des médecins sont présents dans les clubs et veillent sur les *clubbers* pour réduire les risques.

Si la question de la prise de risques via l'usage de drogues est légitime quand on aborde les conséquences des discriminations en termes de santé chez les populations discriminées, nous devons également prendre en compte le caractère particulier des drogues, et aussi envisager leur consommation comme un accès légitime au plaisir. La réponse des pouvoirs publics, au lieu d'être toxiphobe en prônant leur «éradication», devrait se formuler en termes d'accès à la prévention et de lutte contre les discriminations. Cette lutte contre les discriminations englobant une égalité effective entre tous les individus.

57. Selon le quotidien *The Independent*, Londres est la capitale de consommation de cocaïne dans le monde ; «*Cocaine Nation*» titre également *The Observer*.

*
* *

Les pouvoirs publics doivent mettre en œuvre des moyens véritablement efficaces pour inciter les lesbiennes à se rendre aux consultations et à faire des dépistages. Cela ne peut être indépendant d'une véritable lutte contre les discriminations et d'une effective égalité des droits, sans pour autant penser que celle-ci puisse être pleine et totale entre les sexes tant que perdurera cette société de classe et hétéronormative, diminuant tout au moins cette hiérarchie entre les sexualités, les choix de vie et ce sentiment pour beaucoup de lesbiennes d'être des sous-citoyennes ; autant d'éléments qui ne favorisent pas l'estime de soi et la volonté de prendre soin de sa santé.

La santé lesbienne doit donc être une préoccupation de premier plan pour les pouvoirs publics. Des structures adaptées pour former les professionnels de santé concernant l'homosexualité féminine doivent être mises en place, de réelles études doivent être menées, ainsi que des campagnes d'incitation au dépistage (des IST, des cancers) qui doivent être rendues accessibles à toutes les lesbiennes, quels que soient leur milieu socio-professionnel et leurs lieux de sorties.

D'une manière générale, une prévention du VIH et des IST chez les lesbiennes ne pourra être réellement efficace que lorsque celles-ci seront considérées comme égales devant la loi et que leur sexualité ne sera plus méprisée. Il est évident qu'aucune prévention ne peut être menée par rapport à des pratiques sexuelles qui ne sont pas nommées et qui sont considérées comme inférieures.

3-LESBIENNES VS PÉDÉS

Dans la plupart des cas, lorsque l'on voit apparaître le mot « lesbien », c'est précédé du mot « gay » : « gay et lesbien ». Employée désormais systématiquement, cette expression ne sert en réalité qu'à mieux masquer à quel point les lesbiennes sont invisibilisées au sein de la communauté LGBT.

Le cas de la pornographie

La pornographie est révélatrice d'un fort décalage entre les gays et les lesbiennes. Pour tenter d'en comprendre les enjeux, il est nécessaire de revenir sur des éléments plus globaux touchant aux débats autour de la pornographie.

La pornographie est considérée par de nombreuses féministes comme un symbole fort de la réaffirmation de la domination patriarcale par l'image. Cette pornographie pointée du doigt par les féministes est principalement *hétérosexuelle*. Mais qu'en est-il du porno lesbien ?

S'il ne faut pas nier la prédominance de films mettant en scène des lesbiennes, tournés *par* et *pour* un regard masculin, nous ne pouvons pas occulter la question de ces autres films, qui, si minoritaires en nombre soient-ils, présentent comme objectif premier de s'adresser aux lesbiennes elles-mêmes. Certaines féministes annoncent ici la perte du mouvement lesbien dans l'industrie pornographique. C'est,

d'une part, donner beaucoup d'importance à un phénomène qui reste extrêmement minoritaire, et, d'autre part, occulter les problématiques que soulèvent *cette* pornographie.

Dans les années 1970 et 1980, la pornographie était l'un des symboles les plus forts de la domination patriarcale, et de sa réaffirmation par l'image⁵⁸.

En 1982, à New York, une conférence fut organisée à l'université Barnard autour des politiques menées sur la sexualité⁵⁹. Au lieu de présenter les femmes comme nécessairement victimes de violences sexuelles, les participantes présentèrent de nouvelles formes de sexualité : le SM (sado-masochisme) et le butch/fem, par exemple. Le groupe Women Against Pornography⁶⁰ (WAP) distribua alors des flyers pour réaffirmer sa position – prohibitionniste – sur le sujet, tout en scandant « perverses ! » pour qualifier les intervenantes⁶¹. En 1984, aux États-Unis, on assiste à la création de deux magazines pornos lesbiens : *Bad Attitude*⁶² (Boston) et *On Our Backs*⁶³ (San Francisco), ainsi que de deux magazines SM.

Le livre de Neil Miller nous apprend également qu'aux États-Unis, lorsque la pandémie de sida se déclare dans les années 80, les saunas de San Francisco dans lesquels

58. Et l'est toujours aujourd'hui pour bon nombre de féministes.

59. « Towards a Politic of Sexuality », cité par Neil Miller, *Out of the Past, Gay and Lesbian History, from 1869 to the Present*, *op. cit.*

60. Les femmes contre la pornographie.

61. Pour certaines lesbiennes, le SM et le rapport butch/fem sont des symboles de la reproduction de la domination, et non de son affranchissement.

62. « Mauvaise attitude ».

63. « Sur nos dos ».

les lesbiennes se rendaient ont été fermés, stoppant du même coup les expérimentations sexuelles qu'était en train de développer la communauté lesbienne. Ces expérimentations, interrogations sur les pratiques, recherches de plaisirs – tout ce qui s'apparente à une véritable libération sexuelle – auraient, si elles n'avaient pas été interrompues⁶⁴, peut-être pu mener à une désacralisation de l'acte sexuel – désacralisation qui a eu lieu chez les gays et évidemment chez les hommes biologiques.

Aujourd'hui, les tentatives lesbiennes pour promouvoir ces recherches de plaisir existent pourtant, mais il convient d'en souligner la rareté. Le récent film de la photographe Émilie Jouvét *One night stand*⁶⁵, sorti en 2005 et présenté aux UEEH⁶⁶ en 2007, met en scène plusieurs lesbiennes et « F to M⁶⁷ » ayant des rapports sexuels. Pour certaines, ce film est un exemple supplémentaire de l'égarement des lesbiennes, pour d'autres, c'est au contraire un moyen pour les lesbiennes de réinterroger leurs plaisirs, leurs pratiques, et de mettre en scène des « F to M », et donc d'autres modèles de corps.

Car en réalité, la pornographie lesbienne (tournée *par* et *pour* les lesbiennes) constitue un réel moyen d'*empowerment*⁶⁸ pour la communauté. Si l'on considère

64. On peut également regretter que le *Brouillon pour un dictionnaire des amantes*, de Monique Wittig et de Zeige Sang, n'ait jamais été achevé et publié, car il avait pour objectif de relever l'un des enjeux principal autour de la sexualité lesbienne : celui de combler le manque du langage lesbien par la création de nouveaux mots.

65. « Un coup sans lendemain ».

66. Universités d'été euroméditerranéennes des homosexualités.

67. F to M : *Female to Male* (voir partie « trans'-identité », p. 121).

68. Voir le chapitre « Élaborer des stratégies d'action », p. 159.

que cette sexualité n'est pas celle des films tournés *par* des hétéros et *pour* un regard masculin, la sexualité lesbienne peut être valorisante. En effet, pourquoi la réalisation de films pornos lesbiens tournés par des lesbiennes ne serait pas, au contraire, la reprise d'un contrôle sur sa sexualité et une réaffirmation par l'image de revendications féministes? Pourquoi ne serait-ce pas un moyen particulièrement efficace – par l'image – de promouvoir d'autres formes de sexualités, et notamment ce que la philosophe Beatriz Preciado nomme et développe, dans son manifeste, le *contra-sexuel*⁶⁹?

Dans *Libertés, égalité, sexualités*⁷⁰, Éric Fassin et Clarisse Fabre dressent une chronologie du débat autour de la pornographie en France entre 1998 et 2003. On y constate que, souvent, les opposants à la pornographie mettent en avant le caractère sexiste des films, et de la violence faite aux femmes qui y est contenue. Mais c'est assimiler le simple fait de filmer des rapports sexuels entre des individus, à celui de produire des films à caractère humiliant, violents, tels que le sont de nombreux films pornographiques hétérosexuels. Pourquoi filmer des rapports sexuels entre hommes et femmes serait-il nécessairement une violence faite aux femmes? N'est-ce pas révélateur de la domination qu'exerce toute la société patriarcale sur les femmes? Ne mettent-ils simplement pas en exergue la violence qui peut être exercée par des hommes sur des femmes dans

69. Beatriz Preciado, *Manifeste contra-sexuel*, Balland, Paris, 2000. Voir partie « Annexes » : le *contra-sexuel*, p. 173.

70. Éric Fassin, *Liberté, égalité, sexualités : actualité politique des questions sexuelles* (entretiens avec Clarisse Fabre), Belfond, Paris, 2003.

leur sexualité quotidienne – et notamment celle qui peut être permise par le mariage⁷¹ ? En fait, les féministes détractrices du porno (tout comme de l'ensemble du travail sexuel, tel que la prostitution⁷²) sont plus là pour porter encore une fois un coup contre la liberté sexuelle en y opposant leur tabou religieux, que pour faire une critique systématique de l'ensemble des ressorts de la domination patriarcale. Elles feraient mieux de se concentrer sur le cœur du problème que de stigmatiser de simples conséquences comme on en trouve dans nombre de situations quotidiennes. Car nier la pornographie, refuser tout débat, permet en définitive de taire toute réflexion autour de la véritable violence, qui elle est beaucoup plus insidieuse, latente. Cela permet également de laisser ce genre cinématographique aux mains

71. Les femmes qui affirment avoir été victimes de viols dans le cadre de leur mariage ont souvent plus de mal à se faire entendre, et l'agression est toujours plus difficile à démontrer.

72. N.d.É. : S'il doit y avoir un problème à pointer dans le travail sexuel, ce n'est pas le sexe, mais bien le travail. Les critiques pouvant être émises en général à l'égard de la prostitution ne peuvent en effet que concerner tous types de travail (une boulangère, un chercheur, une commerciale, un éditeur, un musicien, une pute, c'est du pareil au même). Et si ces critiques visent un quelconque aspect spécifique aux métiers du sexe, elles ne peuvent de fait puiser leurs argument qu'aux sources d'une vision moraliste de ce type de travail, car lié au sacro-sanctifié sexe, sans prendre en compte, contrairement à ce que certains pensent, les rapports de domination et d'exploitation, qui ne peuvent tout simplement pas être spécifiques aux métiers du sexe.

Défendre de manière systématique les putes, c'est ainsi être un véritable matérialiste. Voir à ce sujet le pertinent ouvrage de Maîtresse Nikita et Thierry Schaffauser, *Fières d'être putes*, paru en 2007 dans la même collection.

d'une industrie presque exclusivement hétérosexuelle et développant des valeurs sexistes et humiliantes.

Dans *Queerzones*⁷³, Marie-Hélène Bourcier consacre une partie de son livre au porno («Post-ô-porno») et notamment au film *Baise-moi*⁷⁴. Après être revenue sur toutes les critiques essuyées par le film, elle explique pourquoi *Baise-moi* est un film subversif, en cela qu'il utilise les codes du film porno hétéro pour faire passer un message autre. Car en réalité, ce film est une critique de l'industrie pornographique ; une *vengeance par l'image* de la violence subie par de nombreuses actrices.

Récemment, des films ont été réalisés pour répondre aux attentes d'un public lesbien et non plus seulement d'un public hétéro. Dans une critique du film *Turn me Up over and on*⁷⁵, on note que le film est davantage un érotico-porno qu'un film porno à proprement parlé. «Les plans englobent les corps, et ne filment jamais les orifices de façon abrupte pendant les pénétrations comme la plupart des pornos.» Cette «décentralisation» des parties du corps associées aux plaisirs est intéressante, car elle montre que l'acte sexuel ne se concentre pas, comme dans le porno hétéro, sur une phallogocentrisation du plaisir où les individus se construisent avec la représentation du phallus comme symbole de puissance et de virilité, mais propose d'associer d'autres parties du corps au plaisir.

73. Marie-Hélène Bourcier, *Queerzones*, Amsterdam, Paris, 2006.

74. Virginie Despentes et Coralie Trinh Thi, *Baise-moi*, 2000, 1 h 15 ; film adapté du livre éponyme de Virginie Despentes (*J'ai lu*, Paris, 2000). Il a d'abord reçu la mention «X» puis a été reclassé comme «interdit aux moins de 18 ans».

75. Carolyn Caizzi, *Turn me Up over and on*, Fatale Media, 2003.

Quelle qu'ait été l'intention de la réalisatrice en tournant davantage un « érotico-porno » qu'un porno, on ne peut que prendre cela en note avec une certaine satisfaction. Dans le *Manifeste contra-sexuel*⁷⁶, Preciado analyse les rapports sexuels et réinterroge leurs composantes. Elle y propose une dénaturalisation du plaisir phallogocentré, de l'orgasme, du coït, en montrant qu'il s'agit de constructions sociales comme d'autres⁷⁷. Réinterroger sa sexualité, ses composantes, pour essayer de comprendre de quelle manière elle est également construite, et imprégnée de rapports de domination, est un enjeu essentiel pour les lesbiennes.

Le porno lesbien peut aider à développer des modèles valorisants pour les lesbiennes et de nouvelles formes de sexualité. Quant à la question de la domination et de la violence qui serait reproduite au sein même des couples lesbiens à travers la sexualité – par le SM et le *butch/fem* – nous devons en questionner les fondements. Pourquoi les jeux érotiques ayant pour base la domination d'un individu sur un autre, et, dans la mesure où les deux partenaires sont consentants, seraient une reproduction de la domination patriarcale par la sexualité ? Si les limites fixées sont celles du plaisir, du respect, du consentement de son partenaire, et de ne jamais abuser de sa position de force sur l'autre, en quoi ce type de pornographie et de sexualité poserait problème ?

La pornographie est un exemple du décalage entre les gays et les lesbiennes. Alors que l'industrie du X gay

76. *Op. cit.*

77. C'est pour cela que le gode apparaît comme révolutionnaire, voir partie « Annexes » : le contra-sexuel, p. 173.

croûle sous les nouvelles productions, les pornos lesbiens restent la plupart du temps introuvables et les productions peu nombreuses, contrairement aux critiques émises par celles qui dénoncent la dépolitisation des lesbiennes et leur perte dans de basses préoccupations⁷⁸.

Le projet du Centre d'archives homosexuelles de Paris⁷⁹

Le projet de créer un centre d'archives et de documentations homosexuelles à Paris, le CADHP, nous fournit des informations précieuses. Ce projet remonte à un courrier envoyé par Bertrand Delanoë aux associations membres du conseil politique de la Marche des fiertés parisienne, courrier contenant une promesse électorale du futur maire, qui ne figure pas dans son programme officiel. Quelques mois après sa prise de fonctions, Bertrand Delanoë est relancé par les associations LGBT. Le projet sera voté en septembre 2002 par le Conseil de Paris, sans que l'opposition n'intervienne⁸⁰.

Contre toute attente, l'opposition à ce projet – ou en tout cas les réserves – viendront de lesbiennes, et

78. Sheilla Jeffreys, dans son livre *Unpacking Queer Politics, A lesbian feminist perspective* (débander la théorie queer, une perspective lesbienne féministe), Polity Press, Cambridge (Royaume-Uni), 2003, nous apprend par exemple que le goût prononcé des lesbiennes pour les coupes de cheveux radicales profite à l'industrie des salons de coiffure (*sic*).

79. Pour davantage d'informations sur ce scandale, voir Marie-Hélène Bourcier, *Sexpolitiques (Queerzones 2)*, La Fabrique, Paris, 2005.

80. L'Association de préfiguration du CADHP a sollicité Jean-Luc Romero pour qu'il sensibilise les élus de droite pour éviter les dérapages homophobes. Philippe Séguin finit par demander à la droite parisienne de voter le projet de Centre d'archives homosexuelles.

notamment d'une pétition lancée par Marie-Hélène Bourcier et Marie-Jo Bonnet intitulée « Archilesb ! » pour dénoncer l'exclusion des lesbiennes du projet du CADHP et « l'hégémonie gay » qu'il constitue. Elles rappelèrent notamment – en guise de comparaison – le montant des subventions accordées à l'association ARCL (Archives, recherche, culture lesbienne) et à Cineffable⁸¹, soit respectivement 10 000 et 15 000 g. Outre qu'elle exclut les lesbiennes et les trans' de ce projet, la mairie de Paris accorde généreusement une dotation de 100 000 g au CADHP, qui sera présidé par Jean Le Bitoux⁸². Alors que le centre devait ouvrir pour la Gay pride 2003, la presse annoncera à l'été 2004 que Jean Le Bitoux a été remercié par la mairie de Paris. Dès février 2004, le site Internet du CADHP est désactivé et le local attribué par la mairie reste fermé au public. Le projet n'a jamais vu le jour. Et les subventions accordées initialement se sont évaporées (la moitié en « frais de salaires » et l'autre en « charges externes » !). Le projet du CADHP listait également un certain nombre de personnalités LGBT promettant de donner leurs archives au projet. Mais en réalité, ces personnes n'avaient jamais donné leur accord et auront la surprise d'apprendre quelques mois plus tard que leur nom figurait sur cette fameuse liste.

81. Festival parisien lesbien annuel non mixte.

82. Jean Le Bitoux est à l'origine de la Maison des homosexualités, une structure associative décriée entre autres par Act Up pour sa « gestion hasardeuse » des subventions de l'Agence française de lutte contre le sida et du ministère de la Culture. (Il est par ailleurs controversé pour son attitude plus qu'ambiguë sur son amalgame entre pédophilie et homosexualité. Voir *Illico*, mars 2001.)

Cette affaire est révélatrice du décalage entre les sommes allouées à certains projets et à d'autres... Les associations lesbiennes non mixtes comme l'ARCL, Archilesb! et Cineffable sont obligées de restreindre leurs activités faute de subventions⁸³.

L'ARCL, qui a peu de moyens pour fonctionner, rien pour se développer et qui ne compte que sur l'apport de quelques bénévoles, est hébergé par la Maison des femmes à Paris, dans un tout petit local qui permet de stocker peu de documents, ne favorisant pas ainsi leur consultation en les rendant peu accessibles aux chercheuses et militantes.

L'invisibilité de ces cultures contribue fortement à l'invisibilité des lesbiennes dans la société. Quant aux travaux universitaires se concentrant sur les questions lesbiennes, ils sont extrêmement minoritaires. Il relève désormais de l'urgence pour chacune d'entre nous de prendre en compte l'aspect essentiel que constituent les questions d'archives pour le développement de notre culture, la sauvegarde de nos ressources ainsi que de l'histoire communautaire, qui est effacée décennie après décennie par malveillance et dont les conséquences politiques risquent d'être dramatiques.

Les bars, les lieux de drague

Lorsque l'on se penche sur la liste des bars gays et lesbiens à travers le monde, on est saisi par le déséquilibre entre le nombre d'endroits spécifiquement gays et le nombre d'endroits lesbiens. À Paris, le nombre de lieux

83. Et ce n'est pas faute d'en solliciter.

lesbiens oscille entre 3 et 6⁸⁴, alors que le nombre de lieux gays s'élève à une trentaine. Dans les villes de province, il est rare qu'il y ait plus de dix établissements gays et généralement le nombre d'endroits spécifiquement lesbiens est nul. À Londres, le nombre de bars lesbiens est à peu près équivalent à celui de Paris, mais beaucoup d'autres établissements organisent ponctuellement des soirées spécifiquement lesbiennes, tout en restant essentiellement gay ou hétéro. À New York, le nombre de bars lesbiens est un peu plus élevé, cependant le décalage reste tout aussi important.

Mais il semble que si New York, Londres, Brighton et Berlin sont connus pour être des lieux de forte visibilité lesbienne, ce n'est pas parce qu'il y aurait un nombre incalculable d'établissements lesbiens, mais plutôt parce que l'on observerait une plus forte concentration de lesbiennes dans ces villes, ou plutôt une plus importante visibilité de celles-ci, et un réinvestissement par celles-ci des lieux « non communautaires », de l'espace public général⁸⁵.

Si l'exemple des bars semble intéressant à analyser, il n'est pas pour autant certain que les enjeux principaux de visibilité pour les lesbiennes s'y retrouvent exclusivement. Comme tous les autres exemples analysés dans cette partie, il s'agit plutôt de symptômes à essayer de déchiffrer.

84. Au gré des fermetures et réouvertures d'établissements.

85. On peut constater par exemple à Londres qu'un quartier comme Vauxhall est de plus en plus fréquenté par les LGBT par rapport à Soho (qui est supposé être le quartier « officiel »). À New York, si Greenwich Village reste le quartier gay, certains bars et clubs tendent à se déplacer vers Brooklyn. Il semble qu'une extension comparable ait lieu également à Berlin.

Les *backrooms* et *sex parties*

Le terme « backroom » désigne un lieu en retrait d'un bar, dans lequel des individus se réunissent pour faire des rencontres sexuelles. En France, principalement dans les grandes villes, quelques backrooms existent pour les pédés.

À Paris, Le Dépôt a essayé d'instituer une soirée de rencontres sexuelles exclusivement lesbiennes. Mais cette initiative n'a pas eu un franc succès, ce qui a conduit les propriétaires à y mettre fin.

Quant aux *sex parties*, elles sont la plupart du temps privées, et il faut faire partie d'un cercle, d'un réseau pour pouvoir y participer, ce qui limite le nombre d'opportunités pour un maximum de lesbiennes d'y participer.

L'existence moindre de *sex parties*, tout comme la visibilité moins importante de bars lesbiens, tient bien évidemment aussi à ce nous rappelions plus haut, que les lesbiennes – femmes biologiques – ont un rapport au plaisir différent de celui des hommes. En effet, ayant toujours évolué dans une société centrée sur le plaisir masculin, celles-ci vont moins spontanément à la recherche de leur propre plaisir, cela pouvant expliquer les divergences existantes.

Quelques exemples du monde associatif français

Dans un interview publié dans *Têtu*⁸⁶, à l'occasion de la sortie des premiers résultats de l'étude de SOS

86. Tatiana Potard, « Entretien avec Nadine Cadiou, référente de la commission lesbophobie de SOS Homophobie de 2003 à juin 2006 », in *Têtu*, 28 août 2006.

Homophobie sur la lesbophobie, Nadine Cadiou, responsable du groupe lesbophobie à l'association entre 2003 et 2006, revient sur les problèmes structurels rencontrés au sein de l'association même : en 2003, il n'y avait pas de lesbiennes. La mixité du groupe était alors réellement remise en question.

Quant au Syndicat national des entreprises gaies, il s'est créé en 1990 à un moment où les entreprises gays sentaient le besoin d'être protégées des bâtons qu'on leur mettait dans les roues en raison de la spécificité de leur entreprise⁸⁷. En 2005, le SNEG a porté plainte contre le député du Nord, Christian Vanneste, pour les propos qu'il avait tenus. Ce syndicat a ainsi un rôle important, notamment en terme d'incitation à la prévention – du VIH en particulier – dans les bars et lieux de dragues communautaires.

Cependant, lorsque l'on demande au président du Syndicat national des entreprises gaies combien il compte de lesbiennes parmi ses adhérents, il ne sait pas quoi répondre⁸⁸. Ce qui nous amène à tirer quelques conclusions :

Le nombre, si faible, de lesbiennes adhérentes au SNEG résume bien la réalité de la disproportion entre le nombre d'entreprises gays et d'entreprises lesbiennes, ce qui se trouve être assez représentatif de l'invisibilité des lesbiennes au sein de la société. Et cela nous amène à nous poser une question : pourquoi y aurait-il moins de

87. Par exemple, des entreprises se sont vu refuser des prêts de la part des banques, les vitrines d'autres ont été régulièrement taguées, etc.

88. Question que je lui ai posée au moment du SIGL, novembre 2007.

commerces lesbiens? Pourquoi les lesbiennes auraient-elles moins envie de consommer dans des lieux non mixtes?

En réalité, la question n'est pas tant un manque d'envie que d'un manque de pouvoir économique. Car nous ne pouvons pas omettre de considérer que les lesbiennes sont des femmes – *biologiques* – et donc subissent comme toutes les femmes des discriminations (les chiffres suivant proviennent de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité [Halde]) :

- le travail à temps partiel est massif (29,8%) ;
- leurs choix professionnels sont « balisés » : 60% des femmes exercent dans 6 groupes de métiers, alors qu'il en existe une trentaine ;
- 80% des métiers d'employés sont occupés par des femmes : « Sur le marché du travail, les femmes n'occupent que de façon très minoritaire des postes à responsabilité [...] Parmi les 300 000 dirigeants salariés d'entreprises, seulement 17% d'entre eux sont des femmes. Elles ne constituent que 7% des cadres dirigeants des 5 000 premières entreprises françaises⁸⁹. » ;
- l'inégalité des salaires, et ce en dépit de l'article 119 du traité de Rome de 1957, qui stipule que chaque État membre de l'Europe a l'obligation d'appliquer l'égalité de rémunérations sans discrimination fondée sur le sexe – égalité des salaires à travail égal, à temps égal –, traité renforcé par une directive

89. Chiffres en ligne sur le site de la Halde : www.halde.fr

de 1975. Mais, si la loi semble garantir une égalité des salaires entre hommes et femmes, aujourd'hui les femmes gagnent en moyenne seulement 80 % du salaire d'un homme pour le même travail. Par ailleurs, bien que la proportion de femmes parmi les cadres et les professions intellectuelles supérieures ait augmenté, passant de 30 à 36 %⁹⁰ entre 1990 et 2003, les inégalités restent flagrantes.

Ces chiffres n'importent que par ce qu'ils révèlent de la situation globale des femmes en général et des lesbiennes en particulier dans la société ; il ne s'agit pas de rêver à une parité de femmes cadres, dirigeantes d'entreprise ou autre. Une femme occupant un poste de pouvoir reste un homme de pouvoir. Il n'y a pas de distinction à faire et les deux sont à bannir autant que la société qui permet ce type de graduation sociale.

Par ailleurs, ceci soulève la question de la parité tant proclamée, qu'elle soit en termes de représentativité dans différents corps, ou en termes symboliques au sein du langage tel que de plus en plus mis en avant par de nombreux groupes alternatifs ou encore par les altermondialistes. Or, quel intérêt à défendre cette question de la parité quand on sait d'une part qu'autant on doit défendre nos situations souvent moins favorisées que celles des hommes, autant on n'a rien à envier aux situations des hommes tels qu'ils sont présentés dans cette société *straight*. Et qu'a-t-on faire d'autre part du symbole, qui plus est quand celui-ci se réclame d'une position égalitaire à l'intérieur d'un

90. Sources : Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), Marseille, mai 2005.

système que l'on refuse dans sa totalité, alors qu'il faut agir avant tout? Encore une fois, ces différentes positions se rejoignent et sont, parfois malgré leurs auteurs, des positions qui se satisfont bel et bien du système actuel et de ses catégories.

**LES
HOMOS
DANS
LE MONDE**

1-DIFFÉRENCES DE LÉGISLATIONS

En janvier 2008, l'homosexualité est un crime passible de la peine de mort dans sept pays. Dans 93 autres elle est pénalisée. Dans de nombreux pays, les homosexuels n'ont aucun droit.

Seuls quelques pays accordent des droits aux homosexuels. Mais rares sont ceux qui accordent une réelle *égalité des droits*¹ sur le plan juridique. L'Afrique du Sud, la Belgique, les Pays-Bas, le Canada et l'Espagne ont légalisé le mariage pour les couples de même sexe. Il n'est pas question dans cet « état des lieux » de revenir en détail sur la législation spécifique d'un pays ou d'un autre, mais plutôt de s'interroger sur l'état général des législations. Si l'état du droit au niveau national est essentiel, nous devons nous interroger sur le rôle que peuvent jouer les institutions régionales et internationales pour faire respecter les droits humains. Ainsi, le traité de Genève de 1951 relatif au droit d'asile garantit un statut de réfugiés aux victimes de persécutions ; nous nous interrogerons sur la réalité de son application.

1. *Égalité des droits* par comparaison à ceux accordés aux hétérosexuels.

Dépénalisation, dépsychiatisation, déclassification

En 1981, l'homosexualité est dépénalisée en France par le gouvernement socialiste nouvellement élu. Ce terme de *dépénalisation* est, bien entendu, à distinguer du terme de *dépsychiatisation*, qui désigne la *déclassification* de la liste des maladies mentales établie par l'OMS, qui a eu lieu en 1990. Les recommandations internationales n'étant pas toujours mises en application par les États, si à cette date l'homosexualité est officiellement sortie des manuels de psychiatrie, ce n'est que progressivement qu'elle l'a été réellement, et, comme nous l'avons vu plus haut², les disciplines de la psychiatrie et de la psychanalyse restent encore fortement imprégnées par la croyance que l'homosexualité est une maladie mentale, un refus de l'altérité.

Fortement influencés d'une part par la psychanalyse et d'autre part par leurs croyances et leur cultures judéo-chrétiennes, les pays occidentaux ne s'ouvrent que très lentement aux revendications des gays et des lesbiennes.

États-Unis : rapports de force et débats autour de la Constitution

Aux États-Unis, le 20 janvier 2004, George W. Bush réaffirme son opposition au mariage gay. Opposition explicite qu'il confirmera un mois plus tard, le 24 février 2004, lorsqu'il se positionnera pour un amendement à la Constitution des États-Unis « pour protéger le caractère sacré de l'institution du mariage ». Au même moment, le maire de la ville de San Francisco, Gavin Newsom, se met à célébrer des mariages de couples de même sexe.

2. Voir le chapitre « La santé lesbienne », p. 53.

Si une ville comme San Francisco apparaît comme un lieu où les minorités sexuelles peuvent vivre pleinement leur différence, le rattachement de la ville à l'État de Californie entraîne certaines obligations : celle notamment de respecter un droit américain qui reste fortement marqué par le *puritanisme*³. En effet, le 12 août 2004, la Cour suprême de Californie annulera les mariages homosexuels prononcés à San Francisco depuis le 12 février.

Plus généralement, les législations concernant les homosexuels varient sensiblement d'un État à l'autre, et même d'une ville à l'autre, depuis les lois qui pénalisent la sodomie – comme dans l'État du Texas – à celles de l'État de Californie où l'union civile est possible.

Europe : apparences trompeuses

L'état des législations dans les différents pays d'Europe nous donne des informations précieuses qui devraient appeler une partie des forces politiques à une sérieuse remise en question des lois en vigueur. Il y a quelques années de cela, qui aurait pensé que l'Espagne, pays considéré comme conservateur, aurait une législation plus avancée en faveur des LGBT que la France, le pays *autoproclamé* défenseur des droits humains à travers le monde ? Et pourtant, depuis son élection le 14 mars 2004, le gouvernement espagnol du socialiste José Luis Rodriguez Zapatero a mis en place dans son pays la *parfaite égalité des droits* sur le plan juridique. Les activistes espagnols continuent de dénoncer l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie

3. À noter que dans les assemblées générales sur la santé à l'ONU (AMS), les États-Unis sont souvent les premiers à s'opposer aux programmes d'éducation à la sexualité dans le cadre des recommandations votées pour la prévention du VIH/sida et des IST.

latentes ayant cours dans leur pays, mais cette évolution de la loi reste une indéniable victoire.

Dans cette même période, les débats sur le mariage pour les couples de même sexe et sur l'homoparentalité resurgissent en France, suite à l'agression de Sébastien Nouchet, brûlé vif, dans le nord de la France, en raison de son homosexualité.

Depuis 2004, les questions *d'égalité des droits* pour les LGB ont été soulevées à plusieurs reprises dans le débat politique français et notamment pendant les discussions sur le projet de la HALDE – débats ayant notamment donné lieu aux propos de Christian Vanneste⁴. En 2007, les différents partis de gauche candidats aux élections présidentielles ont globalement soutenu le mariage homosexuel et l'adoption dans leur programme. À droite, l'UMP s'oppose toujours à ce mariage, en proposant à la place une amélioration du pacs et le vote éventuel d'un contrat d'union civile⁵. Quant à l'homoparentalité, elle n'a toujours aucun statut juridique en France.

Au Royaume-Uni, l'égalité des droits existe également, mais elle reste imparfaite, dans la mesure où un nom différent est donné à l'équivalent du mariage : le « civil partnership ». En revanche, l'homoparentalité y bénéficie d'une reconnaissance juridique.

Le premier pays d'Europe à avoir reconnu le mariage et l'homoparentalité sont les Pays-Bas, par les lois de juillet 1999 et d'avril 2001. Quelques pays accordent des contrats d'union civile, comme l'Allemagne.

4. Voir le chapitre «La lesbophobie», p. 37.

5. Sur le modèle de celui existant au Royaume-Uni.

En Pologne, pour citer l'exemple d'un pays d'Europe diamétralement opposé à ceux précités, l'homophobie est omniprésente ; on a ainsi pu proposer en 2007 d'interdire le métier de professeur aux homosexuels, ce qui ne démentait d'une certaine façon pas les nombreux discours haineux des frères Kaczynski alors au pouvoir.

C'est dans ces conditions que la Cour européenne des droits de l'homme a un rôle déterminant à jouer pour dénoncer le non-respect des droits humains dans ce pays – et dans les autres.

Le droit européen prédomine sur le droit national, mais le faire appliquer reste une autre paire de manches pour les victimes de discriminations. Saisir la Cour européenne des droits de l'homme nécessite beaucoup de temps et d'argent pour une personne qui se considère dans son bon droit et victime de discrimination par le droit de son pays⁶. Il faut d'abord en effet que cette personne ait le temps et les moyens de perdre en première instance, en appel, puis en cassation.

Par ailleurs, le lobbying politique des associations LGBT, nationales, régionales⁷ et internationales⁸ sur la commission chargée des droits humains au Parlement européen est essentiel, pour pousser les institutions européennes à être les plus vigilantes possibles sur ce qui se passe dans les différents pays de l'Union européenne.

6. Pour un exemple édifiant du non-respect du droit européen par les tribunaux français, voir dans le chapitre «La trans'-identité» l'histoire de Camille et Monica, p. 124.

7. Comme l'ILGA-Europe.

8. Comme le comité IDAHO, l'ILGA, Human Rights Watch, Amnesty International.

Le rôle de l'ONU

Pour Louis-Georges Tin, président du comité IDAHO⁹, la dépénalisation de l'homosexualité dans une résolution votée par l'ONU offrirait de nouveaux moyens de se battre contre les législations en place dans plus de 90 pays.

La seconde journée mondiale organisée par l'IDAHO, le 17 mai 2006, avait pour thème la dépénalisation de l'homosexualité dans tous les pays. Si cette revendication peut paraître ambitieuse, elle semble absolument urgente à faire aboutir, dans la mesure où le tiers des LGBT de la planète risquent leur vie.

Le collectif IDAHO souligne par ailleurs qu'en 1994 la commission chargée des droits de l'homme à l'ONU a condamné la Tasmanie pour sa pénalisation de l'homosexualité. Pour se mettre en conformité avec la résolution prise par l'ONU, la Tasmanie a dû changer sa législation.

Une pétition a été envoyée aux Nations unies pour la dépénalisation. Elle a été signée par de nombreuses associations de défense des droits humains et LGBT.

Les pays qui ne pénalisent pas mais où rien n'existe en termes de protection des droits des homosexuels

Russie

Pour illustrer l'homophobie en Russie, rien de plus éloquent que la *gay pride* organisée en mai 2006 dans

9. Comité fondateur de la journée mondiale contre l'homophobie (International Day Against Homophobia).

la capitale russe. En mars 2006, des manifestations avaient lieu dans des capitales européennes pour empêcher que la *gay pride* ne soit interdite, comme venait de l'annoncer Youri M. Loujkov, le maire de Moscou¹⁰. Les activistes européens qui s'étaient rendus à Moscou pour défiler solidairement, le samedi 27 mai 2006, s'étaient fait très rapidement tabasser par des skinheads.

Brésil

Le Brésil est un pays où les contradictions concernant les LGBT sont assez fortes : d'un côté, les associations gays sont considérées comme puissantes, quasi institutionnalisées. Selon des activistes gays brésiliens, ces associations promeuvent une image respectable de l'homosexualité, compatible avec la religion – très présente au Brésil. Le gouvernement en place a comme projet de faire voter une loi contre l'homophobie. De l'autre, le pays bat des records mondiaux en terme de nombre de meurtres d'homosexuels par an¹¹. Ainsi, si la législation du pays ne pénalise pas l'homosexualité, le climat homophobe qui règne dans certaines régions du pays expose les LGBT à de graves agressions.

La pénalisation

En avril 2007, l'ILGA publie un rapport qui établit le nombre de pays pénalisant l'homosexualité : elle en recense 93. Dans 7 de ces 93 pays, l'homosexualité est un crime passible de la peine de mort.

10. Voir les infos de *Têtu* du 23 février 2006.

11. Source : ILGA.

Les codes pénaux prévoient des peines de prison allant d'un mois d'incarcération à la prison à vie lorsqu'«un acte d'homosexualité est constaté». Nombreux sont les pays où les peines s'élèvent fréquemment jusqu'à 15 ans de prison. Ces condamnations s'appuient sur des délits aux noms divers selon les codes : «acte contre-nature», «crime d'homosexualité», «atteinte aux mœurs», «atteinte à la pudeur», «sodomie»... Parfois, la législation établit une distinction entre homosexualité masculine et féminine, le «lesbianisme» étant légal. C'est le cas dans une vingtaine de pays¹².

Les pays où l'homosexualité est un crime passible de la peine de mort sont la Mauritanie, l'Iran, l'Arabie saoudite, le Soudan, les Émirats arabes unis, le Yémen, et le Nigeria (loi de la Charia appliquée dans les douze provinces du nord).

Iran

Récemment (le 24 septembre 2007), le président iranien Mahmoud Ahmadinejad a déclaré au président de l'université de Columbia de New York qu'«il n'y [avait] pas d'homosexuels dans son pays». Nous lui rappellerons quand même que son pays a exécuté – entre autres – deux jeunes pédés l'été 2005 et un mineur en novembre 2007, et que les activistes LGBT du monde entier n'ont cessé de se mobiliser contre de telles exactions. En juillet 2005, deux adolescents iraniens ont été pendus en Iran en raison de leur homosexualité. Des photos de ces exécutions ont fait le tour du monde, signe que les autorités

12. La liste de ces pays est disponible dans le rapport de l'ILGA sur les États homophobes. Le rapport est téléchargeable sur le site de l'ONG.

iraniennes aiment à rappeler qu'elles mènent une guerre sans répit contre les homosexuels dans le pays. Quant à l'OFPRA, l'organisme français chargé de traiter les demandes d'asile, il a cyniquement, à la même période, débouté un Iranien du droit d'asile¹³.

Au Royaume-Uni, une lesbienne iranienne a encore été déboutée du droit d'asile en août 2007¹⁴. En retournant à Téhéran, elle risque à coup sûr d'être emprisonnée puis exécutée. Dans un article consacré aux lesbiennes en Iran¹⁵, une Iranienne de 48 ans, qui a réussi à s'échapper de son pays, raconte le traitement accordé aux lesbiennes dans les prisons iraniennes : l'humiliation, la pendaison, la lapidation, la torture par le feu. Dans la prison où elle est restée une première fois trois mois puis une deuxième fois deux ans, elle raconte qu'il y avait 38 autres lesbiennes également incarcérées. Elle a été relâchée, probablement parce que des gens liés au pouvoir la connaissaient, et a pu obtenir l'asile au Royaume-Uni, mais son cas reste isolé. Dans la majorité des cas, être incarcéré pour « homosexualité » en Iran conduit à la mort, dans les pires conditions.

Lors d'une conférence organisée à l'Assemblée nationale par Louis-Georges Tin pour la journée mondiale contre l'homophobie, le 15 mai 2006, l'idée était soulevée de créer un réseau de juristes et d'avocats qui puissent intervenir sur ces questions et éventuellement mobiliser des fonds pour obtenir des cautions permettant de faire libérer les personnes incarcérées.

13. Voir page suivante le paragraphe « Le droit d'asile ».

14. Selon Pinknews, un site d'informations gay britannique.

15. Article de Kathy Belge, dans *Your Guide to Lesbian Life*.

Extraits du Code pénal iranien

Code pénal islamique d'Iran de 1991

PART 1. Définition de la sodomie

Art. 109 : en cas de sodomie, à la fois le passif et l'actif seront condamnés.

Art. 110 : la condamnation pour sodomie est la peine de mort. La façon dont sera menée l'exécution dépendra de la décision du juge.

PART 3. Lesbianisme

Art. 129 : le lesbianisme est puni de 100 coups de fouet.

Le droit d'asile

En Europe, la convention de Genève de 1951 garantit une protection aux personnes victimes de persécutions dans leur pays d'origine. Si elle a été ratifiée par tous les États membres de l'Union européenne, son application se trouve être, quant à elle, extrêmement aléatoire.

Peut demander le statut de « réfugié » tout ressortissant d'un pays tiers qui « craint avec raison d'être persécuté du fait de son appartenance ethnique, de sa religion, de sa nationalité, de ses opinions politiques ou de son appartenance à un certain groupe social [...] ». En Allemagne et au Royaume-Uni existe une jurisprudence spécifique à l'orientation sexuelle. En général, en Europe, c'est la notion de « groupe social » qui sert d'instrument aux LGBT pour recourir à l'asile¹⁶.

16. À noter que le texte distingue deux statuts différents : d'une part le statut de réfugié, et d'autre part le statut de protection subsidiaire,

La problématique est donc la suivante : les LGBT constituent-ils une catégorie sociale bien spécifique ou une identité non distincte de l'identité courante de la société ?

L'interprétation de la loi peut varier d'un juge à l'autre, d'une lecture à l'autre du texte.

Souvent, les membres de l'OFPRA sont relativement ignorants des réalités du quotidien des LGBT dans certains pays, et des enjeux que recèlent les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Ainsi, une fois de plus, si la convention de Genève semble relativement claire sur le droit des demandeurs, son application est des plus problématiques. Dans certains cas, les risques encourus ne sont pas estimés assez élevés, le demandeur n'est pas suffisamment exposé publiquement en tant qu'homosexuel pour que lui soit accordé l'asile, et ce dernier n'a pas les moyens de fournir suffisamment de preuves des persécutions subies.

Une liste de pays d'origine définis par l'OFPRA comme « sûrs » a également été dressée. Cette notion considère que les pays listés garantissent le respect des droits humains : ainsi, les demandeurs issus de ces pays ont toutes les chances de voir leur dossier purement et simplement expédié et leur demande d'asile refusée¹⁷.

qui est accordé à la personne lorsqu'il y a des « motifs sérieux » de croire en des persécutions subies ou des risques « réels de subir des atteintes graves ».

17. Voir l'article L. 741-4-2° du Ceseda (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile).

2-L'ACTIVISME LESBIEN

Il n'est pas aisé de réaliser une cartographie exhaustive de l'activisme, car les groupes les plus efficaces ou les plus réactifs sont souvent les moins institutionnalisés et donc les moins facilement recensés. Par ailleurs, si de nombreuses ONG ont des sites Internet de qualité, avec des interfaces en anglais, d'autres ne possèdent pas ce système de communication, ce qui fausse la perception que nous pouvons avoir de l'extérieur de l'activisme dans un pays donné.

En Europe de l'Est

En Pologne, Lech Kaczynski n'est plus à présenter. Il est certainement le chef d'État le plus conservateur de l'Union européenne actuelle. Les groupes de défense des droits des LGBT dans le pays prennent des risques en s'affichant. Lorsqu'ils défilent, la police ne les protège pas des attaques des groupes d'extrême-droite. C'est dans ce contexte que la LBT (coalition lesbienne) a vu le jour fin 2004 : « Imaginez vous une ville comme Stockholm, d'environ 800 000 habitants. C'est le nombre de lesbiennes en Pologne. Mais beaucoup d'entre elles restent cachées par peur des discriminations et des agressions. Notre présence est souvent ignorée, comme si nous étions invisibles. Nous, lesbiennes, n'existons pas réellement au sein de la société polonaise. Nous en avons

assez et nous voulons que cela change¹⁸ !» La LBT est composée d'associations, de groupes et de personnalités travaillant pour la visibilité des LGBT dans le pays. La coalition, qui regroupe des lesbiennes, des bisexuelles et des trans', a pour but de se battre contre toutes les discriminations, et pour la visibilité des LGBT, pour qu'ils se réapproprient les cultures féministes et tissent des liens avec les groupes féministes existants. Le 8 mars 2005, la coalition a participé à l'organisation de Manifa, la principale manifestation ayant lieu lors de la journée des femmes. À cette occasion, la coalition a appelé à la «révolution violette», en mettant en avant ses revendications pour le droit des lesbiennes et des trans'. En avril de la même année, le groupe a participé à l'organisation de la «marche pour la tolérance» qui s'est déroulée à Cracovie. À l'occasion de la journée mondiale contre l'homophobie, le 17 mai 2005, le groupe a participé aux actions «stop à l'homophobie», qui ont consisté à faire des apparitions dans des lieux publics. La LBT se mobilise également contre les mouvements d'extrême-droite dans le pays aux côtés d'autres associations (Coalition Against All-Poland Youth¹⁹). En janvier 2006, elles ont réalisé le bilan de la présence des lesbiennes dans l'espace culturel, social et politique en Pologne du XIX^e siècle à nos jours. Aujourd'hui, la coalition a pour objectifs de rechercher des fonds pour continuer ses activités, développer des ateliers, recueillir des témoignages et aussi mener à bien le projet de créer un magazine féministe lesbien et d'organiser un festival de films *queers*.

18. Peut-on lire sur le site internet de la LBT :

<http://www.porozumienie.lesbijek.org>

19. All-Poland Youth est un mouvement polonais néofasciste.

En Croatie, le groupe Kontra à Zagreb voit le jour à l'été 1997. Il s'agit d'une ONG dont le but est de promouvoir les droits humains dans le pays. Quelques membres de Kontra ont, par le passé, participé au groupe Lila Initiative en 1989, le premier groupe lesbien du pays. D'autres membres de Kontra sont également membres de la LIGMA (association gay et lesbienne) qui a, quant à elle, été créée en 1992. Mais ce n'est qu'en 2002 que Kontra déposera ses statuts. Elle revendique des valeurs féministes et anti-militaristes. Le groupe, en plus d'être membre de l'ILGA-Europe, est membre du Women's Network of Croatia²⁰. Il promeut l'*empowerment*, se bat pour la visibilité des lesbiennes dans la société, ainsi que pour le droit des intersexes et des trans'. Il revendique l'égalité des droits dans le pays pour les LGBT, et travaille par ailleurs avec les autres organisations LGBT des pays de l'ex-Yougoslavie et des autres pays des Balkans.

Les activités du groupe sont des ateliers, des séminaires, des lectures, la tenue de stands, l'organisation d'expositions, de conférences et d'événements musicaux. Il promeut donc l'autosupport pour les lesbiennes, en formant les militantes sur leurs droits. Le groupe exerce également un lobbying sur les partis politiques et les institutions pour faire évoluer la législation nationale. Des actions sont également organisées par le groupe, comme des manifestations, dont le but est d'élargir la visibilité des personnes LGBTQI²¹ dans le pays. Le groupe tient une ligne d'écoute depuis sa création, il a

20. Réseau des femmes de Croatie.

21. Lesbiennes, gays, bis, trans', *queers* et intersexes.

participé à l'organisation de nombreux projets, culturels et politiques, tant sur les questions *queer* que sur les questions féministes. Ses deux plus grands succès sont d'avoir réussi à faire prendre en compte « l'éducation à la sexualité » à l'école en 2005 et 2006, et d'avoir poussé à adopter une loi contre les discriminations en 2006.

À Belgrade, en Yougoslavie, l'association Labris travaille sur la visibilité lesbienne, pour la promotion des droits humains et l'égalité des droits.

En Océanie

En Australie, la COAL (Coalition of Activist Lesbians) s'est formée en 1994. Le groupe fait pression sur le gouvernement australien pour faire avancer la question des discriminations à l'encontre des lesbiennes. La COAL a la particularité d'être la seule ONG au niveau mondial travaillant sur les questions lesbiennes à être accréditée par les Nations unies (notamment pour travailler sur la CEDAW – Convention to Eliminate all forms of Discrimination Against Women). La COAL se consacre essentiellement à faire pression sur le gouvernement australien pour permettre un accès au droit à la procréation médicalement assistée, à lutter contre la lesbophobie, les violences conjugales et à l'égalité des droits pour les couples de même sexe. Au sein de la COAL, un groupe, le Lesbian Health Advisory Group (LHAG) tâche, quant à lui, d'avancer sur les questions de santé lesbienne.

En Asie

Nous ne pouvons éviter de nous référer au manifeste du Woman Support Group au Sri Lanka intitulé *Lesbian*

*Activism in Sri Lanka*²². Il a été rédigé par des médecins, des avocats, des ouvriers, des officiers de police, des femmes au foyer et des stars de cinéma. Le texte de présentation du groupe insiste sur le fait qu'il est rédigé par des personnes de toutes classes sociales et de tous âges. Le WSG a vu le jour en juin 1999, avec pour but de soutenir les lesbiennes, les bisexuelles et les trans' qui rencontrent des discriminations dans le cadre de leur famille, de leur travail et dans les différentes sphères de leur vie sociale. Le but premier de ce groupe est d'obtenir la dépénalisation de l'homosexualité dans le pays et l'égalité des droits pour les LGBT, «et notamment ceux qui vivent avec le VIH/sida, pour instaurer un climat de tolérance et d'acceptation pour ces communautés». Le WSG a décidé de faire aboutir ces revendications au niveau national et d'aider particulièrement les LGBT vivant en milieu rural. Mais le groupe a également décidé d'établir un réseau et de travailler au niveau international avec Amnesty International LGBT, Human Rights Watch et l'ILGA. Deux activistes sri-lankais du WSG ont accédé à des postes à l'ILGA. Ce texte de présentation spécifie que le groupe a aidé, en 1999 et 2001, deux femmes qui avaient prétendu être des «hommes» sur l'état civil pour se marier avec des femmes. Le groupe les a soutenues et a collecté des fonds pour empêcher leur condamnation en justice pour «fraude». Le groupe a également tenu des ateliers de prévention du VIH/sida et de santé sexuelle pour les femmes hétérosexuelles, ainsi que d'autres ateliers sur la violence faite aux femmes. En 1999, à Colombo, alors

22. Disponible (en anglais) à l'adresse
http://www.lines-magazine.org/Art_May02/WSG.htm

que le WSG avait décidé d'organiser une conférence sur les viols, une lettre virulente et injurieuse d'un journaliste du principal quotidien *The Island Newspaper* lui a été adressée. Le WSG a alors porté plainte. Le jugement a finalement condamné le groupe en déclarant que le « lesbianisme était sadique et salace ». Les associations régionales de défense des droits des LGBT lui ont apporté leur soutien : The Japan Lesbian and Gay Association, Asian Human Rights et Amnesty International. Dans le pays, l'homosexualité est toujours illégale et le WSG continue de se battre pour faire évoluer la législation.

À Hong Kong, le 1^{er} juillet 2003, est née la Women Coalition of HKSAR, une ONG se concentrant sur les thématiques lesbiennes. « Nous sommes un groupe de militantes LBTQ²³ avec un discours à la première personne. Nous défendons les droits des minorités sexuelles qui doivent faire face aux discriminations en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre²⁴. » L'activisme de WCHK passe donc par l'*empowerment*, l'autosupport, le développement de l'histoire orale. Le groupe se consacre également à la prévention du VIH/sida pour les WSW²⁵. Il n'y a que trois groupes lesbiens à Hong Kong, mais à chaque IDAHO (journée mondiale contre l'homophobie) les groupes se lient pour travailler ensemble : un groupe appelé Queer Sisters, qui tient une ligne d'écoute, et Nu Tong Xue She, qui se

23. Lesbien, Bi, Trans', Queer.

24. Connie Chan, une des fondatrices du groupe expliquant le but de l'association.

25. « Women having sex with women » (sigle souvent utilisé dans le monde anglo-saxon pour désigner les lesbiennes et bisexuelles).

consacre aux questions culturelles. Mais pour Connie Chan et pour le WCHK, la priorité pour les lesbiennes reste la lutte pour le vote d'une loi contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle des individus. Un autre combat semble important pour le groupe : la lutte contre les violences domestiques, celles-ci incluant les violences ayant lieu au sein des couples de même sexe, ainsi que les questions d'éducation. En 2005, le groupe a mené une étude sur la lesbophobie à Hong Kong : 39% des répondantes déclaraient avoir été victimes de discriminations lesbophobes.

À noter qu'au Liban, le groupe Helem girls, composé uniquement de lesbiennes, bissexuelles, *queer* et trans' s'est formé en septembre 2006. Le but du groupe est de promouvoir l'*empowerment* des LBTQ au Liban. Le groupe dispose aujourd'hui d'une liste de discussion internet et publie *Souhaq*, une revue mensuelle qui donne la parole « aux femmes n'ayant pas une sexualité conventionnelle ». Le groupe aspire aujourd'hui à continuer ses activités, à développer son site Internet et notamment des rubriques telles que « santé lesbienne ».

En Afrique

Selon un article publié par le Radical Woman of Color Carnival, « *On Being A Lesbian Activist In Africa*²⁶ », les LGBT vivent avec le risque permanent d'être exclus du système d'éducation, doivent changer régulièrement de lieu d'habitation sous peine d'être dénoncés par leurs

26. Article publié sur le site www.blacklooks.org le 6 juin 2006 : http://www.blacklooks.org/2006/06/on_being_a_lesbian_activist_in_africa.html

voisins. Pour éviter la répression, les LGBT n'ont d'autre choix que de se cacher constamment. Les modes d'action « traditionnels », comme le lobbying, les pétitions, les actions publiques, n'y sont pas possibles. La première lutte d'un activiste LGBT en Afrique est d'abord de survivre. Les activistes utilisent alors principalement Internet comme outil de militantisme et créent des blogs, des forums. Un des problèmes majeurs, selon l'auteur de l'article, pour les activistes en Afrique, est de trouver des fonds. Comment un groupe peut-il solliciter des fonds alors que l'action qu'il mène est illégale ? L'urgence serait que des associations de support psychologique pour les LGBT, qui ont constamment à cacher leur identité, se créent. Paradoxalement, au Kenya et en Ouganda, c'est le clergé qui a, non sans prendre de risques, pris publiquement la parole pour les LGBT, en demandant des lieux *safe* « pour qu'ils puissent se rencontrer ». En Ouganda, Victor Mukasa, une activiste lesbienne, s'est récemment fortement exposée en poursuivant en justice la police : un jour, à son domicile, alors qu'elle n'était pas là, ses papiers d'identité ont été subtilisés. La police est allée fouiller sa maison et a emmené au poste l'invitée kenyane que Victor avait reçue chez elle. Une fois au poste, celle-ci a été humiliée.

Selon l'article, la communauté LGBT internationale a un rôle prépondérant à jouer en Afrique, notamment par la recherche de fonds, le travail en réseau, l'échange d'informations et d'expertises, ainsi que par le soutien moral et psychologique et, avant tout, par la prise de conscience de ce à quoi les LGBT africains doivent faire face.

Rappel du rôle des Nations unies

Dans son rapport sur la santé lesbienne²⁷, l'ILGA rappelle brièvement l'histoire des lesbiennes lors des grandes conférences de l'ONU. En 1975, à l'occasion de la Conférence internationale sur l'année de la femme à Mexico, le mouvement féministe note l'absence des problématiques lesbiennes parmi les questions soulevées. Lors de la conférence décennale de Copenhague en 1980, le comité organisateur de la décennie consacrée aux femmes valide cinq propositions d'ateliers sur les questions lesbiennes. Les activistes lesbiennes décident prioritairement de créer des réseaux activistes lesbiens à travers le monde. À Nairobi, en 1985, les lesbiennes portent des revendications particulières comme celle d'être protégées des autorités locales, ce qui met l'événement et les questions lesbiennes sous le feu des projecteurs. Au Caire en 1994, le terme « droit sexuel » apparaît dans un document officiel « intergouvernemental », ce qui n'empêche pas les débats d'être vigoureux entre les délégations. À Pékin en 1995, suite à un mouvement international exigeant la prise en compte des revendications lesbiennes dans l'agenda et dans les recommandations de l'ONU, le comité officiel débat sur la question « d'orientation sexuelle. » Au Canada, en 1998, 150 organisations non gouvernementales participent au forum global pour les droits de l'homme, ce qui aboutira dans son rapport final à une série de recommandations établies avec les activistes LGBT. À New York, en 2005 (« Pékin + 10 »), la commission des Nations unies revoit

27. Disponible sur le site de l'association à l'adresse : http://doc.ilga.org/ilga/publications/publications_en_francais/la_sante_des_femmes_lesbiennes_et_bisexuelles

ses actions pour mettre en application la plate-forme établie dix ans auparavant sur le statut des femmes.

*
* *

Les différences de législation d'un pays à l'autre sont importantes et influent considérablement sur la vie des gays et des lesbiennes, ainsi que sur leurs revendications et leurs «possibilités d'agir». Si la situation est dramatique pour les pédés et les lesbiennes dans près de cent pays, comme nous avons pu le constater, elle est loin d'être idyllique dans les autres. Si le progrès des droits et la dépenalisation garantissent peu à peu aux LGBT une protection dans la société par la loi, ces avancées législatives n'engendrent pas nécessairement une réelle reconnaissance des LGBT.

LES REVEN- DICATIONS

1-L'ÉGALITÉ DES DROITS

Le 14 janvier 2004, l'agression homophobe dont a été victime Sébastien Nouchet, brûlé vif, déclenche une réaction quasi immédiate et massive de la communauté LGBT. Act Up-Paris organise une « assemblée générale de l'homophobie et de la transphobie » aux Beaux-Arts, réunissant ainsi une grande partie du monde associatif LGBT, tandis qu'en parallèle des intellectuels, quelques politiques, adressent « au Parlement, aux juges et aux maires français » un « manifeste pour l'égalité des droits ».

Le manifeste revendique l'accès au mariage et à l'adoption pour les couples de même sexe, soulignant que les personnes qui s'opposent à l'égalité des droits, et proposent « à la place » une loi visant à pénaliser les propos homophobes pour apparaître progressistes – ou pas trop homophobes – sont les mêmes qui s'opposaient au pacs en 1999. La lutte contre les discriminations et les violences homophobes passe par l'égalité des droits sur le plan juridique pour abolir cette symbolique qui infériorise moralement et socialement les couples homosexuels.

Le mariage pour les couples homosexuels

« *Beurre* : les homosexuels veulent le beurre et l'argent du beurre, autrement dit, la jouissance et le mariage – les hétérosexuels, eux, ont su choisir. » *Singer* : les homosexuels veulent singer le mariage hétéro : déplorer qu'ils aient renoncé à subvertir les normes [...]. Le mariage gay est une parodie : dénoncer cette dérision des normes les plus sacrées. »

Éric Fassin, « Dictionnaire des idées reçues sur le mariage gai¹ »

En 1988, Carole Pateman crée la notion de *contrat sexuel*, en écho au *contrat social* de Locke, Hobbes et Rousseau. Cette notion a pour but de réinterroger le contrat social, qui exclut plus de la moitié des individus – les femmes. Pateman identifie plusieurs types de rapports de déséquilibre dans ce contrat social : et notamment le contrat de travail, entre un employeur et un employé, et le contrat de mariage.

Pateman soutient que les rapports de dominations influent lourdement sur l'équilibre réel lors de l'établissement de ces contrats. C'est dans cette logique que beaucoup de féministes se sont battues contre l'institution du mariage, en ce qu'il légitime, par la loi, un rapport de domination d'un individu sur un autre (l'homme sur la femme).

1. In *Liberté, égalité, sexualités. Actualité politique des questions sexuelles* (entretiens avec Clarisse Fabre), 2^e édition augmentée, Belfond, coll. « 10/18 », Paris, 2004. Texte également disponible sur le site de Les mots sont importants à l'adresse : <http://lmsi.net/spip.php?article339>

Il peut paraître alors étonnant que les associations LGBT revendiquent l'accès à ce droit, en le présentant comme « prioritaire » dans la liste des revendications LGBT.

Comme nous l'avons rappelé tout au long du livre, l'inégalité devant la loi maintient une hiérarchie symbolique entre les individus, c'est pourquoi même le *Civil Partnership* au Royaume-Uni ne saurait pleinement nous satisfaire. En effet, si celui-ci offre les mêmes droits aux homosexuels que le mariage, il ne porte pas le même nom, laissant penser qu'un « mariage » entre deux personnes du même sexe serait une injure à cette institution.

Le mariage reste une revendication principale du mouvement LGBT. Si les LGBT ne veulent pas nécessairement tous se marier, loin de là, ils doivent au contraire tous avoir la possibilité de *refuser* de se marier, ce qui implique qu'ils aient d'abord la possibilité de le faire.

L'adoption et la procréation médicalement assistée

« Droit de l'enfant : n'existe pas (sauf pour les hétérosexuels) : lui opposer le droit des enfants. Les homosexuels qui veulent des enfants sont égoïstes ; les hétérosexuels qui veulent des enfants sont altruistes. Il est vrai que les homosexuels qui ne veulent pas d'enfants sont égoïstes aussi : ils ne vivent que pour la jouissance. »

Principe de précaution : s'applique aux OGM et aux enfants d'homosexuels. Renvoie à la sagesse de la nature. L'homosexualité n'est plus contre-nature ; elle n'est pas pour autant naturelle. Ce n'est plus une maladie, mais elle risque de rendre les enfants malades. »

Éric Fassin, « Dictionnaire des idées reçues sur le mariage gai² »

2. *Ibid.*

Le 11 juin 2004, des lesbiennes d'Act Up-Paris envahissent les locaux du CEDOS (Centre d'études et de conservation des œufs et du sperme humains) de Cochin sous le slogan : « On est lesbiennes et on veut du sperme ! » Car, comme pour le mariage, les couples gays et lesbiens doivent avoir le droit de se reproduire grâce à la PMA (procréation médicalement assistée) ou d'adopter des enfants s'ils le souhaitent. C'est pourquoi ce droit reste une revendication symboliquement forte et nécessaire pour le mouvement LGBT.

Pour certaines féministes, et certains « intellectuels » des questions « LGBT-*queer*³ », la question du droit à la procréation relève de l'absurdité, car, selon eux, « les homos n'ont pas à se battre pour un retour en arrière, notamment pour les femmes qui se sont battues pour le droit à l'avortement et le droit à la contraception dans les années 1970 ». Mais si les lesbiennes se battent aujourd'hui pour le droit à la procréation, c'est parce que tant que ce droit n'est pas obtenu, tant qu'elles n'ont pas le *droit de le refuser*, la société les considère comme inférieures moralement en les privant d'un droit et d'un choix qui ne devrait relever que de la liberté individuelle. Cette infériorisation par la loi maintient une hiérarchie entre les sexualités.

Par ailleurs, nous estimons que ce droit doit permettre à de nombreux parents gays et lesbiens de « régulariser » leur situation, et de pouvoir adopter l'enfant de leur conjoint, qu'ils ont souvent élevé ensemble, mais sur lequel le conjoint n'a aucun droit. Par exemple, en cas de décès du parent « légitime », l'enfant sera confié à la

3. Voir la liste des sigles employés, p. 175.

Direction des affaires sanitaires et sociales (DDASS) ou à un autre membre de sa famille, mais pas au partenaire, l'autre parent.

En 2006, en France, une entente parlementaire de droite s'est organisée contre le droit à l'adoption pour les homosexuels, avec, comme argument central, le *droit de l'enfant* à avoir deux parents, un de chaque sexe. Act Up-Paris avait alors ironisé : «Le combat de leur vie : 171 parlementaires réclament que les enfants de célibataires soient confiés à la DDASS⁴.»

La lutte contre les injures et les violences homophobes, lesbophobes et transphobes

La loi sur la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) votée en 2004 pénalise spécifiquement les propos homophobes et lesbophobes. Nous devons cependant rappeler que, si elle a été votée, c'est en grande partie parce que le gouvernement ne voulait pas accorder aux LGBT d'autres revendications comme le mariage et l'adoption. Le vote de cette loi représente une sorte de compromis. Par ailleurs il faut rappeler que, malgré le lobbying d'associations trans⁵, la transphobie n'a pas été incluse dans la loi Halde⁶.

4. Dans un communiqué de presse, le 13 janvier 2006 ;

<http://www.actupparis.org/article2324.html>

5. À l'époque, la commission trans' d'Act Up-Paris, le GAT et la coordination Existrans' avaient fait pression pour tenter d'obtenir l'intégration de la transphobie.

6. Juridiquement, c'est le maintien de la trans'-identité parmi la liste des maladies mentales qui empêche que celle-ci soit prise en compte par la loi créant la Halde.

Cependant cette loi reste incontestablement un progrès. Elle a été appliquée pour la première fois à l'occasion du procès du député Christian Vanneste. La condamnation du député UMP en première instance au tribunal de Lille et en appel à Douai devrait faire office de jurisprudence.

2-LA TRANS'-IDENTITÉ

Le terme «trans'-identité» désigne d'une manière générale l'identité de ceux qui se définissent comme transsexuels, transgenres, intersexes, M to F (*male to female*), F to M (*female to male*), M to U (*male to unknown*), F to U (*female to unknown*⁷). Les deux premiers sont souvent les plus connus et les plus employés. «Transsexuel» désigne un individu dont la réassignation aura été jusqu'à l'opération, ce qui n'est pas le cas pour les «transgenres». Le terme «intersexe» désigne les personnes nées en condition d'intersexe⁸. Les autres termes ont été créés pour désigner plus précisément les trans' qui entament une transition sans souhaiter se réassigner complètement au genre opposé.

À ce jour, la trans'-identité reste sous le carcan de la psychiatrie. Ce qui implique notamment que la parole des premiers concernés, les trans', soit confisquée par celle des médecins psychiatres, auto-proclamés «experts du transsexualisme».

Pour entamer une transition, un trans' doit entrer dans un *protocole hospitalier* «pseudo-officiel», tel que celui

7. Voir la liste des sigles employés, p. 175. À noter : d'autres termes ont été créés par les trans' pour se désigner. Il est difficile ici de tous les lister, si vous souhaitez en savoir davantage, nous vous invitons à vous référer aux sites internet trans' (voir partie «Annexes», p. 179) et aux ouvrages de Pat Califia.

8. Voir le paragraphe «intersexes», p. 125.

appliqué en France, protocole qui impose de nombreuses contraintes : être soumis à un suivi médical par un psychiatre pendant une période de deux ans au cours de laquelle la personne doit arrêter tout traitement hormonal et n'a pas accès à la chirurgie. Être hétérosexuel dans son genre d'arrivée. Être considéré comme « transsexuel primaire », c'est-à-dire avoir plus de 23 ans et ne pas avoir d'« engagement important », autrement dit n'être pas marié ou ne pas avoir d'enfant.

Une période de deux ans dans l'impossibilité de prendre des hormones équivaut à mettre purement et simplement sa vie sociale et professionnelle entre parenthèses (car cela signifie ne pas pouvoir se projeter avant d'avoir la certitude de pouvoir effectuer sa transition, de ne pas avoir de papiers d'identité « en concordance avec son apparence »). Par ailleurs, le suivi psychiatrique en question relève, selon les associations trans', d'une réelle « torture mentale » et de l'hypocrisie, leur objectif consistant à obtenir du trans' un discours « standard », prédéfini.

Le changement de nom dans l'état civil pour les personnes trans' – ainsi que le changement de numéro de Sécurité sociale – ne se fait qu'à certaines conditions. Le changement de corps, d'apparence d'une personne, n'est toléré que s'il est « transitoire », et que s'il est suivi d'une réassignation. Les personnes trans' doivent entrer dans le protocole vu plus haut, qui débouche sur une opération chirurgicale « agréée », c'est-à-dire suivie d'une expertise. De nombreux trans' estiment que cette expertise est un véritable viol légal⁹.

9. L'expertise pratiquée consiste par exemple à « vérifier » que la personne a bien « un vagin » pour une M to F...

Sans cette expertise, sans cette opération, un trans' ne peut avoir droit au changement d'état civil ou de numéro de Sécurité sociale.

Cette condition au changement d'état civil constitue une pression qui influe fortement sur le choix de passer par l'opération ou non. C'est le prix qu'ont à payer de nombreux trans' s'ils veulent pouvoir vivre sans être discriminés au quotidien, faute de papiers en *concordance avec leur apparence*.

C'est le prix que fait payer la société *straight* à tous ceux qui ne s'y reconnaissent pas.

À ce jour, les principales revendications des trans' sont donc la déclassification de la trans-identité de la liste des maladies mentales de l'OMS et l'accès au changement de nom sur l'état civil sans passer par l'opération.

À noter que lors d'un rendez-vous entre les associations trans'¹⁰ et le Parti socialiste, en août 2005, la secrétaire nationale chargée aux droits de l'homme s'était opposée à cette dernière revendication en estimant que ce droit pourrait permettre à des « malfrats » en cavale de changer de nom. Act Up-Paris et le Groupe activiste trans' avaient alors, en février 2006, envahi les locaux du PS pour inviter le parti à se positionner rapidement sur ces questions. Lors du rendez-vous qui suivit, le 8 mars 2006, le premier secrétaire du PS, François Hollande, déclara qu'il était en faveur de l'ensemble de ces revendications (dépsychiatisation, changement d'état civil).

10. Le GAT et Act Up-Paris.

Rappel de l'histoire « Le mariage de Camille et Monica »

En 2005, Monica Leon et Camille Baré effectuent une demande de mariage. Monica Leon est transgenre et Camille Baré est transsexuelle. Monica et Camille, pouvaient, donc, *a priori*, en droit, se marier, puisque les papiers d'état civil de Monica étaient « masculins » et ceux de Camille « féminins ». Mais le tribunal¹¹ a rejeté leur demande. Pour la cour d'appel, « l'intention matrimoniale alléguée » par le couple « n'était pas conforme à celle qu'induit l'institution matrimoniale du mariage en l'état du droit ». Dans son compte-rendu, la cour d'appel utilise des arguments des plus haineux :

Le couple se servirait de ce mariage à des fins militantes

Selon le protocole officiel, les transsexuels qui entrent dans un parcours de soin doivent promettre d'être hétérosexuels dans leur genre d'arrivée. Monica et Camille se seraient donc servi de cette couverture médiatique pour célébrer un mariage trans', illégal en France.

À l'heure où les militants LGBT revendiquent l'accès au mariage pour les couples de même sexe, Camille et Monica se seraient servi de cette occasion pour célébrer un mariage de lesbiennes, illégal en France.

Camille et Monica ne seraient pas de toute façon *de vraies femmes*, elles auraient donc voulu réaliser un mariage de pédés, illégal en France.

Et pour couronner le tout, Monica Leon, qui n'est pas de nationalité française, voudrait se marier pour régulariser sa situation administrative et obtenir des papiers français !

11. De Rueil, puis la cour d'appel de Versailles le vendredi 8 juillet 2005.

En 1992, la Cour européenne des droits de l'homme a légalisé le mariage transsexuel. Le droit européen primant sur le droit français, si elle avait été saisie, la Cour européenne aurait dû statuer contre la décision de la cour d'appel de Versailles.

Les intersexes

Selon l'OII, (Organisation internationale des intersexués), il y aurait en France de nombreuses personnes nées dans une condition intersexuelle, c'est-à-dire dont le physique présente des caractères habituellement associés à l'un et l'autre sexe. Certains activistes annoncent des chiffres de 10 000 personnes (pour la France). L'intersexualité pose plusieurs questions : comment les équipes médicales et l'État justifient-ils les opérations chirurgicales qu'ils font subir à des nourrissons et à des adolescents pour les réassigner à un sexe ? Cette question est cachée, niée, car elle met en évidence la mascarade sociale qu'incarne le genre. Lorsque la suprématie de la nature est encore invoquée par la droite pour justifier son opposition aux droits des homosexuels, à grand renfort de théories essentialistes et de théories sur la complémentarité des sexes, l'intersexualité vient faire tomber ce dernier argument, derrière lequel se retranchent encore philosophes, médecins psychiatres, psychologues. Car si les intersexes sont isolés, ils sont également stérilisés de force et contraints de prendre des hormones à vie pour poursuivre le processus de réassignation à un genre social, et ce, dans le silence le plus total.

3-REVENDICATIONS FÉMINISTES

«Pousser à l'adoption des lois et ensuite à les faire appliquer consomme une bonne part de l'énergie du mouvement féministe. Mais cela ne saurait constituer son seul but. En effet, l'inégalité flagrante entre femmes et hommes sur le marché du travail s'adosse à l'exploitation du travail domestique des femmes, qui en assurent 90%. Cette exploitation fait partie de l'ossature du système social, comme la division en classes sociales. Or la structure sociale n'est pas rectifiable par la loi – au contraire, c'en est le fondement, même s'il demeure caché.»

Christine Delphy¹²

Comme nous l'avons vu plus haut¹³ avec l'exemple de la lesbophobie, le sexisme est latent, omniprésent dans la société. Des agressions verbales et physiques, viols, meurtres, au sexisme le plus pernicieux. Cette domination masculine que décrit Pierre Bourdieu¹⁴ est tellement ancrée dans la vie quotidienne qu'on ne la remarque même plus. La façon dont les femmes sont mises en scène

12. «Retrouver l'élan du féminisme», in *Le Monde diplomatique*, mai 2004.

13. Voir le chapitre «La lesbophobie», p. 37.

14. Pierre Bourdieu, *La Domination masculine*, Seuil, Paris, 1998.

par la publicité, la place que les médias leur font occuper, sur les plateaux de télévision, sont autant de zones où s'exerce et se réaffirme la domination masculine.

Un tournant a lieu en France en 1944 lorsque le droit de vote a été accordé aux femmes par le gouvernement provisoire du général De Gaulle. Et en 1974, le droit à l'avortement leur est finalement accordé.

Aujourd'hui encore, et en dépit de l'avancée considérable du droit depuis la Seconde Guerre mondiale, l'inégalité persiste. Certaines lois, votées récemment, tendent même à la renforcer et à remettre en cause le principe fondamental qui consiste à laisser une personne disposer librement de son corps. D'autres lois, quant à elles, même si elles semblent protéger les femmes, sont en définitive peu mises en application.

Liberté de disposer de son corps

Le droit à l'avortement et à la contraception libre et gratuite étaient des revendications majeures des mouvements féministes des années 1960 et 1970. Si, aujourd'hui, elles semblent être appliquées en France, il est bon de rappeler que ce n'est pas le cas partout dans le monde.

En France, deux récentes lois remettent en cause la liberté fondamentale de disposer de son corps : la loi sur le port des signes religieux à l'école et la loi de sécurité intérieure.

La loi sur le port des signes religieux à l'école, dite «loi sur le voile»

En 2004, le magazine *Elle* ouvre un de ses numéros par une lettre ouverte adressée au président de la République, cosignée par de nombreuses actrices, et plutôt alarmiste, lui

demandant de voter une loi interdisant le port des signes religieux à l'école. Une surenchère raciste antivoile, pro-républicaine et pseudo-féministe s'abat alors sur le pays. Les mensonges des médias¹⁵ ne s'arrêteront plus jusqu'au vote et à la mise en application d'une loi à la rentrée 2004.

Sous prétexte de défense du droit des femmes, des pseudo-féministes, dont Fadela Amara et l'association Ni putes ni soumises, font adopter une loi totalement anti-féministe. D'un côté, on met en exergue le danger que représenterait la montée de l'islamisme en Europe, et on accuse les jeunes filles de promouvoir des valeurs anti-laïques. D'un autre, elles ne seraient que des victimes, qui ne porteraient pas le foulard par choix, et l'interdire permettrait de les protéger.

Mais ce à quoi cette loi a conduit, justement, c'est que les filles qui portaient le foulard par choix, indépendamment des croyances de leurs familles, parfois moins pratiquantes qu'elles, le retirent sous peine d'être exclues. Et que l'autre minorité de filles voilées forcées de porter le foulard soit soustraite par leur famille au système scolaire public, devant ainsi, de fait, arrêter leurs études ou intégrer un établissement religieux. Ce que Ni putes ni soumises et les autres pro-loi ont oublié – ou ont cautionné –, c'est que les bases mêmes du féminisme reposent sur le droit d'une personne à disposer de son corps et que le féminisme ne s'attaque jamais aux femmes. Certes, le voile symbolise¹⁶ dans l'opinion, une religion

15. Lire la brillante analyse de Pierre Tevanian, *Le Voile médiatique*, Raisons d'Agir, Paris, 2005 et Ismahane Choudu, Malika Catreche et Pierre Tevanian (dir.), *Les filles voilées parlent*, La Fabrique, 2008.

16. On met derrière un symbole ce que l'on veut.

et une oppression, mais nous voulons toutes avoir le droit de pouvoir choisir de le porter ou non, ainsi que définir la symbolique que nous mettons derrière ce choix¹⁷. Par ailleurs, en plus d'être une loi indéniablement sexiste, la loi sur le voile est évidemment une loi raciste, néocolonialiste, tendant à imposer à toutes les femmes vivant en France un stéréotype de ce que doit être la femme occidentale. Or, par exemple, dans quelle mesure la mise en scène des femmes dans la publicité ne constitue-t-elle pas d'autres formes d'oppression – au moins aussi grandes – que le port du foulard ?

La loi de sécurité intérieure (LSI)

La loi sur la sécurité intérieure (dite loi LSI) a été adoptée en France par le Parlement le 18 mars 2003. Cette loi, à l'initiative de Nicolas Sarkozy, affichait pour but de lutter contre l'insécurité en créant une liste de nouveaux délits tels que, entre autres, le rassemblement dans les halls d'immeuble et le racolage passif.

Cette loi, absolument liberticide, définit le racolage passif comme une infraction dans l'article L. 225-10-1 du Code pénal : «Le fait, par tout moyen, y compris par une attitude même passive, de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération est puni de deux mois d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende.» En plus de stigmatiser encore davantage les travailleurs du sexe, de les pousser à exercer dans des zones où la police ne va pas

17. D'autres analyses sur cette loi sont disponibles sur le site <http://www.lmsi.net>

de façon à éviter les interpellations, de les tenir à l'écart des lieux où sont distribués du matériel de prévention du VIH et des IST, cette loi pose une autre question : à quel moment un individu procède-t-il, y compris par une attitude passive, publiquement, au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles ?

Depuis les débuts de la mise en application de cette loi, des femmes, non travailleuses du sexe, qui marchaient dans la rue, se sont vues interpellées par les forces de l'ordre. Bien sûr, beaucoup d'autres arguments nous permettent de critiquer la LSI, mais cet exemple nous permet de constater, une fois encore, que ces lois prohibitionnistes, sous couvert de défendre les droits des femmes, conduisent à consolider le contrôle de la société sur les attitudes des femmes jugées *morales ou non*, et incontestablement de réguler et de contrôler leur corps.

Surpopulation, ONU, femmes et VIH/sida

Selon la sociologue Jules Falquet¹⁸, l'Organisation des nations unies a utilisé, tout au long de la deuxième moitié du xx^e siècle, les revendications féministes pour appuyer des projets dont les seuls réels bénéficiaires sont la Banque mondiale et le FMI, et, seulement en dernier ressort, les femmes elles-mêmes.

18. Jules Falquet, « Femmes, féminisme et "développement" : une analyse critique des politiques des institutions internationales », in Jeanne Bisilliat (dir.), *Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques*, Karthala, Paris, 2003. Une version plus courte de cet article est parue sous le titre « L'ONU, alliée des femmes ? Une analyse féministe critique du système des organisations internationales » dans la revue *Multitudes*, n° 11, hiver 2003, et est disponible à l'adresse <http://multitudes.samizdat.net/spip.php?article112>

La sociologue explique comment, pour neutraliser les mouvements sociaux, l'ONU subventionne les organisations non gouvernementales et les fait participer à ses projets. Le propos n'est pas de dire que les ONG n'ont plus aucune marge de manœuvre ni aucune liberté, mais plutôt de souligner le fait que ce sont elles qui produisent un travail d'expertise, un travail de terrain «local», et ce à moindre coût, ce qui permet simplement à l'ONU de ne pas avoir à le faire. Il s'agit donc pour l'ONU de non seulement «récupérer» la production d'expertise, de développer des recommandations «consensuelles», mais également au final de s'en servir pour initier des politiques «en réalité diamétralement opposées tant aux intérêts des femmes qu'aux analyses radicalement transformatrices du féminisme». «Le phénomène le plus intéressant à observer est la façon dont l'ONU a réussi peu à peu à absorber les activités des organisations de femmes dans ses propres conférences.» Lors de la conférence de 1975 à Mexico, des actions avaient été organisées hors de la conférence par des féministes, notamment parce qu'elles dénonçaient «une tentative de récupération de leur mouvement». Mais en 1995, le forum des ONG était organisé par l'ONU, et comptait sur une exceptionnelle participation des femmes et du mouvement féministe, dont les principaux objectifs étaient justement de se faire entendre par l'ONU et les différents gouvernements. «Un gros travail avait été réalisé en amont (...). L'ONU souhaitait faire en sorte que les ONG se rapprochent des gouvernements en place, afin d'établir, si possible, un seul rapport sur la situation des femmes et une seule série de recommandations.»

En 1974 à Bucarest, se tient, à l'initiative des pays industrialisés, la première conférence mondiale de la population.

La plupart des pays du Sud s'opposent aux plans de l'ONU en matière de politique de population, les considérant «comme un reflet des intérêts de l'impérialisme nord-américain». Mais, lors de la deuxième conférence sur la population, à Mexico en 1984, tous ces pays sont désormais convaincus de la nécessité de faire baisser leur croissance démographique. En 1994, lors de la troisième conférence, au Caire, l'ONU défend l'accès à la contraception, face «aux intégristes catholiques et islamiques».

En feignant de se battre pour le droit des femmes et pour une réelle lutte pour l'accès à la contraception, on se rend compte que «l'ONU est en réalité bien épaulée par la Banque mondiale et le FMI». «S'agit-il réellement de "libérer" les femmes ou simplement de réduire leur "dangereuse" fécondité?» Si les pays du Sud ont largement critiqué la notion protéiforme de «surpopulation», c'est parce qu'elle induit une théorie raciste et sexiste, qui présente les femmes des pays du Sud, et notamment «les Indiennes, Latines, Noires, Maghrébines et Asiatiques comme trop "prolifiques" et donc responsables de la pauvreté, de la faim dans le monde et de la pression sur l'environnement».

D'après Jules Falquet, la féministe allemande Ingrid Ströbl, «qui a payé ses réflexions par de la prison», a dénoncé ces politiques internationales sur la population comme «une sélection eugéniste qui passe en premier lieu par la mise en coupe réglée des corps des femmes autorisées ou non à se reproduire».

Si le FNUAP (Fonds des Nations unies pour la population) a repris et appuyé certaines des revendications des féministes, la principale instance actrice dans ce

domaine est l'Agence internationale pour le développement (AID). L'AID se concentre sur la recherche, et en particulier sur les contraceptifs peu chers et de longue durée « destinés à contenir la fécondité des femmes pauvres dans le Sud, depuis le Norplant qui dure cinq ans jusqu'au "vaccin" contraceptif, qui serait permanent et équivaldrait à une stérilisation mécanique¹⁹ ».

À noter que cette politique implique une autre réflexion : pourquoi les « efforts » concentrés par l'AID pour réduire l'augmentation des populations dans les pays du Sud sont-ils affectés à la recherche sur des contraceptifs et non sur la promotion du préservatif ? La question du VIH/sida n'est pas contournable²⁰, de surcroît s'agissant de pays à forts taux de prévalence de la pandémie. Si l'AID préfère mettre en oeuvre des moyens conséquents dans la recherche de contraceptifs plutôt que dans la production, la promotion, et « l'approvisionnement » des pays en préservatifs, cela ne suggère-t-il pas qu'il s'agit d'une politique ayant pour but, avant tout, de réduire de force la croissance démographique dans certains pays ? Il ne peut s'agir d'une volonté de l'AID de faire aboutir les revendications féministes, de promouvoir les droits humains, puisque la question de la contamination par le VIH semble ne pas être prise en compte du tout.

Au regard de son rapport avec les ONG féministes, de l'utilisation des revendications féministes pour privilégier les enjeux autour des questions de surpopulation,

19. Jules Falquet, « Femmes, féminisme et "développement" : une analyse critique des politiques des institutions internationales », *op. cit.*

20. Et n'est pas négociable.

et enfin du choix que l'ONU fait de financer des contraceptifs en contournant la question du VIH/sida, la réalité de son combat pour les femmes semble ainsi sujette à caution.

La question que pose le VIH/sida

Quant à l'affirmation «Un homme sur deux est une femme», que tentaient de rappeler les féministes des années 1970, elle est toujours en 2008 consciencieusement ignorée par l'industrie pharmaceutique dans sa recherche d'antirétroviraux. En effet, moins de 30% des personnes impliquées dans les essais thérapeutiques sont des femmes. Ne sont pas prises en compte les spécificités du corps des femmes par rapport au corps des hommes (leur métabolisme différent de celui des hommes, les interactions hormonales et les effets indésirables des ARV²¹, testés sur les hommes) dans la recherche de trithérapies. Cette discrimination de la part des laboratoires est un exemple édifiant de la façon dont sont traitées les femmes à travers le monde en termes de santé.

21. Antirétroviraux.

LES ENJEUX

1-POSTMODERNITÉ VS MATÉRIALITÉ DES SITUATIONS

Les théories postmodernes de Judith Butler sur le performatif nous poussent à nous interroger sur la question de la capacité du sujet à agir.

La posture *queer* qui ressort des textes de Judith Butler¹ a montré ses limites, car la pratique du subversif décrite est une pratique individuelle, qui ne peut pas bousculer radicalement les normes en cela qu'elle accepte le monde tel qu'il est préétabli. L'idée du *queer*, que l'on peut changer la société en adoptant des pratiques subversives, est séduisante mais en fait irréaliste. Car dire que les identités sont « mouvantes » et qu'il faut « jouer avec », outre que cela est impossible pour la majorité des gens, implique que l'on se satisfait bel et bien des catégories présentes et que la dualité du genre n'est plus radicalement remise en question. En effet, ne pas être « satisfait » de la situation actuelle, la dénoncer et regretter toutes les conséquences que cela engendre au quotidien ne veut pas dire nier la situation telle qu'elle existe. La position postmoderniste de la « théorie *queer* », selon laquelle chacun pourrait de manière individuelle

1. Voir son livre majeur : *Trouble dans le genre*, La Découverte, 2005, Paris.

tout voir en termes de choix, est limitée dans les actes et réservée à une minorité de personnes privilégiées. Dans la pratique, les capacités pour un individu de pouvoir déconstruire l'identité qu'on lui a imposée et la remettre en question, varient fortement d'une personne à l'autre, d'un contexte socioculturel à un autre.

Oui, les questions telles que celle du genre sont hyper-déterminées, non pas de manière essentielle, mais pour des raisons historiques. Dire cela ne veut certainement pas s'en satisfaire, ni proclamer que c'est immuable, loin de là. C'est juste partir d'une position sensée et réaliste pour montrer que seule la lutte collective permettra de réaliser un vrai changement. Ceci ne veut pas dire non plus nier le libre-arbitre, mais signifier que ce dernier voit son champ des possibles forcément limité et qu'il ne peut au final qu'être réellement efficace collectivement.

Les théories *queer* se heurtent ainsi au fait qu'elle se complaisent dans le monde actuel tel qu'il est présenté. Et le problème se situe effectivement ici, précisément. Pour beaucoup, le subversif est devenu la seule forme de résistance possible ; or cet outil a rapidement montré ses limites. C'est uniquement à partir des réalités et de la lecture systématique des situations matérielles que des changements peuvent s'opérer.

Certains théoriciens du mouvement *queer* ont de plus des positions contradictoires avec leur acceptation de fait du système, en reprochant par exemple aux activistes LGBT de mettre en avant l'hypothèse répressive²

2. Il est ici question des théoriciens *queers* qui se revendiquent de Foucault.

et de revendiquer l'égalité par le mariage, l'adoption. Ces théoriciens refusent cette stratégie et considèrent qu'il est ridicule de reproduire la norme pour faire évoluer la place des minorités sexuelles au sein de la société. Ils pensent donc que la solution est de rester en dehors de cette norme, d'être *a-normal*. Nous pensons le contraire.

Vouloir rester en dehors de la norme, résister en permanence est le luxe que peut s'octroyer une élite d'universitaires, mais qui omet malheureusement les réalités socioculturelles de beaucoup d'individus. Les débats d'idées sont essentiels pour permettre aux activistes de réévaluer constamment leurs actions et leur permettre ainsi d'avoir un certain recul. Mais les théories dans les sciences humaines et sociales doivent être avant tout au service de l'action et ne peuvent être totalement déconnectées du quotidien des personnes auxquelles elles se rapportent.

Par ailleurs, refuser d'être considéré par la société comme *a-normal* ne veut pas dire vouloir s'assimiler au système *straight* tel qu'il est. Bien au contraire, c'est vouloir utiliser les armes pour faire progresser le droit, sans vouloir s'en tenir à ça, mais en le voyant en termes stratégiques afin de préparer un changement radical de la société.

Lorsque les activistes mettent en avant la nécessité de faire évoluer le droit pour obtenir l'égalité, certains théoriciens leur répondent également qu'il est évident que l'égalité par la loi ne résoudra pas tout, et c'est vrai. Les inégalités perdureront, dans une société qui est basée sur la ségrégation des individus par classes, par

origines ethniques et par genres. Mais ceci ne doit pas nous empêcher d'agir au temps présent, même si la portée de nos gestes et revendications se trouve être rapidement limitée.

Certains utilisent également cet argument pour, une fois de plus, ne pas avoir à entendre les revendications des minorités en déclarant que « toutes les inégalités disparaîtront avec la révolution ». En France, c'est le cas de nombreux militants des partis d'extrême-gauche³.

Il est vrai que seul un changement radical de la société pourra rendre effective la réelle élimination de toutes les formes de discrimination, de violence, de classe sociale et de genre. Mais, d'ici là, il faut trouver les moyens de survivre dans le présent et ce sont les enjeux dont il est question ici. De plus, autant la révolution ne pourra effectivement se faire qu'à travers des conditions objectives et matérielles bien particulières, autant celle-ci doit être au maximum « préparée », surtout en ce qui concerne des questions si délicates et si ancrées que celles liées au genre. Agir aujourd'hui à notre niveau, c'est aussi en partie préparer les révoltes de demain.

3. Ce qui est intéressant, c'est que ce sont souvent les mêmes personnes qui désormais se satisfont très bien du système dans la pratique, qui ne souhaitent plus vraiment le remettre radicalement en question.

2-RÉFLEXION AUTOUR DES LIMITES DES MOUVEMENTS PASSÉS

Dans les mouvements homosexuels des années 1970, les lesbiennes se sont retrouvées quasi systématiquement invisibilisées, par les féministes d'un côté et par les pédés de l'autre. Il n'est pas question ici d'accuser qui que ce soit d'avoir spolié la parole des lesbiennes, mais plutôt de se pencher sur la raison pour laquelle nous n'avons pas réussi à nous imposer davantage.

Aux États-Unis, et comme alternative à l'invisibilité qu'elles expérimentent aux côtés des femmes hétérosexuelles et des gays, les lesbiennes ont opté dans les années 1980 pour le séparatisme. Incontestablement, ce détachement des autres mouvements les a conduit à un certain isolement. Car si la non-mixité est nécessaire à un moment donné dans toute lutte, elle trouve ses limites si elle ne rejoint pas rapidement celle des autres minorités opprimées pour revendiquer des droits et établir un rapport de force⁴.

4. Dire cela ne signifie surtout pas remettre en cause la nécessité de la non-mixité et du communautarisme. Il s'agit davantage de réfléchir à des stratégies politiques et de se demander si à un moment donné, des stratégies ne doivent pas être menées pour nous permettre de nous imposer.

Quelques éléments pour comprendre la nécessité de la non-mixité

La sociologue Christine Delphy oppose au concept de *non-mixité subie* celui de *non-mixité choisie* qui se trouve être en effet nécessaire pour toute lutte. La question du CADHP vue plus haut est incontestablement un exemple édifiant de ce à quoi conduit la mixité imposée dans un groupe. En effet, les lesbiennes et les trans' se sont trouvés quasiment exclus du projet et ce dès son commencement ; en effet ils n'étaient qu'une infime minorité à figurer dans le conseil d'administration par exemple, avec pour résultat l'invisibilisation des cultures minoritaires au sein des LGBT, et le projet de centrer les activités du centre sur les cultures gays.

Dans un groupe, la nécessité de la *non-mixité choisie* est également essentielle pour d'autres raisons, comme par exemple, pour mieux comprendre les enjeux propres à la catégorie à laquelle on appartient et pour mettre des mots sur l'oppression commune expérimentée. Pour certains, comme par exemple pour ceux qui refusent d'accorder des subventions aux archives lesbiennes et à Cineffable sur cette base, ce choix politique caractérise le repli sur soi, la ghettoïsation, le danger communautariste, alors qu'il est, en réalité, essentiel, parce que permettant aux lesbiennes de redéfinir les problématiques les touchant, leurs revendications, et ce, d'abord, entre elles.

Les travaux de Corinne Monnet⁵ sur la question des différences entre hommes et femmes dans la construction

5. «La Répartition des tâches entre les femmes et les hommes dans le travail de la conversation», *Nouvelles questions féministes*, vol. 19,

des conversations nous sont nécessaires pour mieux comprendre la nécessité de la non-mixité choisie. Selon des études réalisées⁶ à partir de l'observation de conversations dans différents groupes de paroles, mixtes et non mixtes, on arrive aux résultats suivants : de manière quasi générale, les hommes interrompent les femmes, alors que les femmes ne le font jamais. Lorsque dans un groupe une femme a été interrompue une fois, on constate qu'elle ne reprend jamais la parole après. Et que faire lorsque l'on a été interrompue ? Reprendre la parole et réintégrer ce que l'on n'a pas pu dire avant dans le tour de parole suivant ? On observe que c'est plutôt un fait rare. Par ailleurs, on remarque que le plus long temps de parole des femmes correspond au temps de parole le plus succinct chez les hommes. Il est par ailleurs notable que les femmes *soutiennent*⁷ toujours la conversation quand les hommes ne le font jamais. Les femmes attendent l'approbation de leur interlocuteur quand elles parlent, s'appuient dessus et, lorsqu'elles ne l'obtiennent pas, ont tendance à se répéter, à hésiter, puis à abrégé. Que faire pour enrayer cette domination masculine ayant cours dans nos conversations ? Agir de la même manière que les hommes dans les discussions ? Interrompre ? Parler plus longtemps ? Corinne Monnet montre que l'attitude d'une femme est toujours appréhendée de manière *négative*. Si celle-ci parle *aussi* longtemps, on considérera qu'elle parle *trop* longtemps. Par ailleurs, si elle

n° 1, 1998. Texte disponible sur le site de Les mots sont importants, à l'adresse : <http://lmsi.net/spip.php?article701>

6. Études analysées et citées par Corinne Monnet dans l'article précité.

7. Il s'agit de faire des signes à celui qui parle pour montrer qu'on l'écoute, qu'on soutient ce qu'il dit, qu'on est d'accord avec lui, etc.

interrompt son interlocuteur comme le font les hommes, on lui fera sentir qu'elle *va trop loin* et qu'elle déroge aux codes de la conversation, voire dans certains cas qu'elle est une femme *castratrice* et *agressive*.

À travers cet exemple, essentiel, il apparaît évident que la seule base possible pour que les lesbiennes redéfinissent leurs revendications dans les meilleures conditions est qu'elles le fassent dans un premier temps *dans un cadre non-mixte*.

De l'impossibilité de se définir, la question du langage et des catégories

Une des problématiques que rencontre un groupe opprimé est de trouver les moyens de s'exprimer et de pouvoir se définir, en ayant comme outil de départ le langage du dominant. Le *Brouillon pour un dictionnaire des amantes* amorcé par Monique Wittig avec Sande Zeig avait pour objectif de créer un dictionnaire de la sexualité spécifiquement lesbienne⁸.

Dans *Le Corps lesbien*⁹, Monique Wittig sépare le sujet «J/e» de la sorte. Au-delà d'être une simple innovation typographique, cette marque révèle un certain désespoir de l'auteure. La métaphore de ce corps lesbien, l'envol de la narratrice, sont analysés par Marie-Jo Bonnet dans «Le Désir théophanique chez Monique Wittig¹⁰» comme une sorte d'échec et de fatalité – que seul un monde *autre*

8. L'association Bagdam Espace lesbien à Toulouse a publié le compte-rendu d'un colloque et d'ateliers tenus autour de la question du langage et de la sexualité des lesbiennes.

9. Éditions de Minuit, Paris, 1973.

10. *op. cit.*

pourrait résoudre – sur la capacité du corps lesbien à exister pleinement au sein du système *straight*, dont la lesbienne est constitutive même en tant que fugitive, et dans lequel elle ne peut se définir mais où elle doit quand même continuer à évoluer.

Comme le soutient Claudie Lesselier¹¹, les groupes dominés rencontrent des difficultés majeures pour les raisons suivantes : les individus d'un même groupe doivent se reconnaître sous une *étiquette*, une *appellation* avant de pouvoir se constituer comme tel.

Beaucoup de lesbiennes rejettent les termes de « lesbienne » ou « gouine » et préfèrent simplement dire qu'elles sont « des femmes ayant des rapports sexuels avec d'autres femmes ». Si « femme » n'est intelligible que dans le cadre du système politique *straight* reposant sur le sexage et la domination d'un sexe sur l'autre, la « lesbienne » est la seule à échapper à ce système de domination « homme/femme. » Et, comme Monique Wittig, cela nous amène à considérer que les lesbiennes ne sont pas des femmes¹². Le terme « lesbienne » a donc bien une signification particulière. Et il est vrai que ce terme est extrêmement connoté historiquement, et finalement, s'il est si peu utilisé par les nouvelles lesbiennes radicales, c'est peut-être justement parce qu'il porte en lui cette idée d'échec, de fatalité, de renoncement, d'impossibilité pour le *corps lesbien* à évoluer dans la société.

11. « Formes de résistances et d'expression lesbiennes dans les années cinquante et soixante en France », in Louis-Georges Tin (dir.) et Geneviève Pastre (coll.), *Homosexualités expression/répression*, Stock, Paris, 2000.

12. Idée développée plus haut.

Une des problématiques de ce livre est donc également de s'interroger sur l'idée de groupe « lesbien ». Peut-on parler de « communauté lesbienne » ? Ou est-ce dépassé ? Pourquoi est-il cependant essentiel de continuer à parler des « lesbiennes », même s'il n'est pas pour autant question *d'essentialiser* une catégorie ?

En fait, le principe de coalition est essentiel pour toute lutte, même s'il induit de « mettre de côté » temporairement certaines divergences entre les individus pour qu'ils puissent s'unir et avoir des revendications intelligibles de l'extérieur. Mais cette coalition ne doit surtout pas faire l'erreur de s'unir dans la négation des différences entre les individus et davantage s'appuyer sur ce qui réunit ces individus dominés : c'est souvent l'oppression commune.

Aujourd'hui, de plus en plus d'individus s'identifient comme « transpédégouines », parce que ce terme a la particularité de désigner de multiples identités a priori différentes et d'englober a fortiori une multitude de genres différents possibles (autant de genres qu'il y a d'individus), et d'orientations sexuelles possibles ; ce qui revient à purement supprimer ces notions.

3-SOLIDARITÉ AVEC L'ENSEMBLE DES MINORITÉS

« En France, la classe politique – gauche et droite confondues – et une partie de l'intelligentsia s'appuient sur le concept de république pour s'opposer à toute revendication des groupes qui se sont constitués en raison d'une oppression partagée, comme les femmes, les homosexuels, les ouvriers, les victimes du racisme. [...]

Rappeler que l'égalité constitue un idéal à construire contre une réalité faite d'inégalités demeure un enjeu majeur du féminisme. [...]

L'un des enjeux du féminisme actuel consiste donc [...] à montrer que dans aucun pays et dans aucun rapport social les dominants ne renoncent de bon gré à leurs privilèges. »

Christine Delphy¹³

De « l'exception qui confirme la règle » à l'universel

Il a beaucoup été question au cours de cet ouvrage des revendications spécifiquement trans' et féministes. Mais on peut se demander en quoi les revendications trans' touchent également les lesbiennes? Certains

13. « Retrouver l'élan du féminisme », *op. cit.*

théoriciens considèrent que les lesbiennes agissent aux côtés des trans' dans le seul but de faire émerger une visibilité lesbienne à travers les problématiques trans', mais c'est véritablement omettre toute réflexion sur ce que les trans' et les lesbiennes expérimentent au quotidien et sur les ponts que l'on peut faire entre ces deux catégories.

« En tant que site de renégociation, les opérations de changement de sexe ont l'air de résoudre les "problèmes" (les discordances entre sexe, genre et orientation sexuelle...). Mais en fait elles sont des scénarios visibles du travail de la technologie hétérosexuelle ; elles rendent manifeste la construction technologique et théâtrale de la vérité naturelle du sexe »

Beatriz Preciado¹⁴

« Comment est-il possible que des hommes renoncent à leur statut privilégié de mâles, de viril, pour vouloir être des femmes ? » Depuis quelques années, s'est développé un mouvement « transgenre » ou « trans' » qui se définit comme n'ayant plus rien à voir avec les transsexuels calmes, bien élevés et cachés, attendant poliment que les juges et les professionnels médicaux libéraux leur donnent le traitement bienfaisant dont ils avaient besoin pour poursuivre leur vie dans l'ombre de la société normale. »

Colette Chiland¹⁵

14. *Manifeste contra-sexuel, op. cit.*

15. *Changer de sexe*, Odile Jacob, Paris. Elle est aussi l'auteure de *Transsexualisme*, PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris.

La transphobie de Colette Chiland n'est pas vraiment à démontrer.

Il faut cependant rappeler la position qu'occupe cette psychiatre autoproclamée experte du *transsexualisme*. En France, les psychiatres permettant aux trans' d'entrer dans un *protocole* pour entamer une transition ne sont pas nombreux. Colette Chiland en fait partie. Et ses « théories » jouissent d'une audience et d'une respectabilité dans le monde médical. Au-delà de pathologiser les trans', notre experte autodéclarée utilise des procédés rhétoriques des plus haineux. Elle ne se contente pas de considérer la trans'-identité comme une maladie mentale, qui ferait des trans' des *victimes* que seules des médecins (elle) peuvent « sauver » (« traitement bienfaisant dont ils avaient besoin »), elle use également d'un ton infantilisant pour parler de ces *individus* qui sont *malpolis, pas bien élevés*, et elle va plus loin, en se considérant comme *juge*, et n'accepte pas que les *patients* revendiquent des droits.

La pathologisation de la trans-identité – sous le cachet de l'expertise médicale – par ce type de psychiatre ou de psychanalyste relève d'un procédé pratique, car il permet à la société de maintenir l'opinion dans une conception binaire du genre.

L'essentialisme prend comme postulat l'existence de deux sexes biologiques : masculin et féminin. C'est cette différence naturelle des corps qui justifierait la classification des individus en deux genres : homme et femme. La preuve « ultime » de cette différence des sexes et suprématie de la nature serait l'idée de la complémentarité des sexes qui mènerait à la reproduction. C'est en s'appuyant sur les théories sur la complémentarité des sexes que des

hommes politiques comme Christian Vanneste justifient leurs propos homophobes. C'est ainsi, également, qu'on persiste à considérer l'homosexualité comme inférieure moralement à l'hétérosexualité.

L'homosexualité serait *un amour de ce qui est pareil que soi*, donc du narcissisme¹⁶, et, ce faisant, les homosexuels n'auraient pas de légitimité à aspirer aux mêmes droits que les hétérosexuels¹⁷. Cette idée, qui reste répandue, que les homosexuels n'aiment pas *la différence* est révélatrice : elle suppose que les individus seraient uniquement et essentiellement construits autour de leur genre (et sexe biologique). Un *homme 1* serait parfaitement égal à un *homme 2*, et une *femme 1* serait la même qu'une *femme 2*. Cela est réducteur et inepte.

Finalement, la trans-identité, présentée comme extrêmement minoritaire par ces prétendus experts¹⁸, et son maintien dans la liste des maladies mentales est bien utile aux discours dominants : elle permet de continuer à confisquer la parole des premiers concernés, les trans', en les soumettant à des protocoles arbitraires contraignants et fortement ancrés dans une vision hétéronormée et essentialiste de la société, dont l'idée principale sous-jacente est toujours cette idée de complémentarité des sexes. Cette marginalisation dans l'opinion de la trans'-identité, la manière dont elle est présentée par

16. Tony Anatrella, *Le Règne de Narcisse*, *op. cit.*

17. Car, contrairement aux hétérosexuels, les homosexuels ne produiraient pas d'enfants pour la société.

18. En 2004, le GAT (Groupe activiste trans') intervient à la Cité des sciences où Patricia Mercader présente son livre *L'Illusion transsexuelle* (*op. cit.*) pour empêcher sa prise de parole.

les médias, comme une souffrance d'individus malades courant après une transition impossible, permet ainsi d'évacuer les réelles questions qu'elle pose.

Au regard de ces problématiques, il apparaît évident qu'il y aurait en réalité autant de genres possibles qu'il y a d'individus. En effet, il faut considérer que l'assignation systématique dès la naissance d'un individu à un genre à partir de son sexe biologique repose sur une construction sociale qui nous amène à déduire qu'il n'y a, en théorie, pas que deux genres possibles, mais une infinité.

Aussi, qui mieux que les trans' maîtrise les codes du genre et mesure la mascarade sociale que ces derniers incarnent? Le processus médical qui pousse les trans' à être réassignés dans le genre opposé à leur genre de départ – pour pouvoir espérer bénéficier de droits et ne pas être discriminés au quotidien¹⁹ – sous-entend d'autres questions comme : « *comment devient-on une femme?* » ou « *comment devient-on un homme?* ». Selon les trans', il s'agit notamment de reproduire dans l'espace social des comportements qui sont associés à la féminité ou à la virilité, ce qui leur permet d'expérimenter et d'analyser les codes de domination et les rapports de pouvoir entre hommes et femmes.

Aussi, loin d'être absentes du mouvement LGBT, les lesbiennes sont souvent actives aux côtés des trans', et considérer que cela relèverait d'un simple hasard ou d'une stratégie politique pour faire émerger une visibilité serait commettre une erreur.

19. Voir partie « Revendications », chapitre « La trans'-identité », p. 121.

Les questions trans', si l'on considère les analyses sur la construction sociale du genre vues plus haut, passent, très rapidement, du particulier à l'universel. Le lien entre les trans' et les lesbiennes apparaît alors évident. Les deux groupes ont tout d'abord en commun l'expérience commune de l'oppression patriarcale, leur remise en cause du système hétérosexuel et de la conception binaire de la société.

Mais aussi, on est obligé de réfléchir à ce qui délimite, par exemple, une lesbienne très *butch*, voire une *stone butch*²⁰, et un trans' F to M – ou se définissant comme F to U (*Female to Unknown*)? La limite est incontestablement très faible et l'était encore davantage lorsque la chirurgie et les hormones étaient moins disponibles et accessibles qu'elles ne le sont aujourd'hui²¹.

Universel républicain français vs communautarisme

La France aime à rappeler qu'elle est le « pays des droits de l'homme ». Mais pour qui l'est-elle ? Probablement pas pour tous les individus qui sont minoritaires dans les espaces décisionnels, politiques et médiatiques, comme le sont les femmes, les pédés, les lesbiennes, les trans', les étrangers, les arabes, les musulmans, les usagers de drogues, les travailleurs du sexe, les précaires.

20. Expression désignant les lesbiennes qui refusent toute pénétration vaginale.

21. Cela ne veut pas pour autant dire que la chirurgie est très accessible aujourd'hui. Comme vu précédemment, les trans' doivent entrer dans un protocole contraignant pour y avoir accès s'ils veulent pouvoir être remboursés. Cela n'a rien à voir avec la vision de Sheilla Jeffrey (*op. cit.*), qui dénonce la chirurgie dont bénéficient les trans', qui profiterait à l'industrie de la chirurgie esthétique.

Cependant, elle est incontestablement un pays de droits pour tous les autres : la classe dominante d'hommes blancs hétérosexuels issus de milieux aisés.

Un des problèmes que pose cette logique républicaine est qu'elle prône « l'égalité républicaine pour tous », sachant que la condition requise pour cette égalité est que ce « tous » désigne un groupe de personnes uniformisé correspondant aux critères que nous venons d'énumérer.

Lorsque les femmes réclament des droits, elles sont taxées de « mal-baisées », « frustrées », « femmes qui n'aiment pas les hommes, qui veulent faire la guerre des sexes ». Lorsque les homosexuels réclament des droits, les « prorépublicains » crient au danger du *communautarisme* – beaucoup aiment à rappeler : « Ils ont choisi le plaisir, ils ne peuvent pas tout avoir. » Lorsque les trans' réclament des droits, on les renvoie à leur condition de psychiatisés. Lorsque les prostituées réclament des droits on les accuse d'être « sous la coupe de la mafia ». Logique inepte alors de ne pas donner de droits à des populations que l'on considère comme « victimes » ! Lorsque les étrangers réclament des droits, on les accuse d'être la cause de tous les maux du pays²² (la hausse de la délinquance, le trou de la Sécurité sociale, etc.). Lorsque les filles voilées refusent d'être exclues du système scolaire et aspirent à continuer à porter le foulard, on dit qu'elles sont manipulées et que « de toute façon c'est mieux pour elles si elles retirent le voile, cela les émancipera ».

22. Voir l'analyse de Pierre Tevanian et Sylvie Tissot *Stop quelle violence ?* (l'Esprit frappeur, Paris, 2001) et *Dictionnaire de la lepénisation des esprits* (l'Esprit frappeur, Paris, 2002).

Nous utilisons le pronom « on » pour désigner les défenseurs de cette République. C'est-à-dire, la droite, et une très large partie de la gauche et de son intelligentsia qui croient fermement à une supériorité française sur les questions de droits humains.

Dans tous les cas énoncés plus haut, c'est toujours le même procédé qui est enclenché : considérer une minorité d'individus comme victime, aliénée, et, dès que cette minorité revendique des droits, l'accuser de tous les maux de la société. « Victimes et coupables », c'est la logique du bouc émissaire. Celle de faire porter la responsabilité de toutes les inégalités créées par la société républicaine elle-même sur les minorités qui dérogent à cette uniformisation.

Lorsque le mouvement NPNS (Ni putes ni soumises) porté par Fadela Amara s'est créé – à grands coups de subventions – et a organisé des marches importantes, certaines filles voilées qui souhaitaient défiler ont été refoulées jusqu'à devoir même se replier dans les stations de métro. Lorsque l'on observe de plus près les membres du collectif NPNS, on se rend compte que les personnes qu'elles sont censées représenter, « les beurettes de banlieue », n'y sont qu'extrêmement minoritaires. Fadela Amara, qui se déclare déçue par les positions de la gauche lors des débats sur le voile²³, est aujourd'hui secrétaire d'État dans le gouvernement Sarkozy aux côtés de Christine Boutin. Parfois, l'histoire fait bien les choses quand même ! À noter que le groupe NPNS, chapeauté par le Parti socialiste, se trouve également

23. On ne voit pas trop pourquoi, puisqu'une écrasante partie de la gauche soutenait ce projet de loi.

épaulé par Élisabeth Badinter et une partie de cette intelligentsia qui prône la méritocratie et ose donner des leçons de féminisme aux jeunes de banlieue, ce qui permet à la classe politique de n'évidemment pas avoir à s'attaquer à des revendications féministes concrètes, comme, par exemple, la simple mise en application des lois votées depuis plus d'un quart de siècle, par exemple celles sur l'égalité des salaires²⁴.

C'est toujours en suivant la même logique que les travailleurs du sexe, lorsqu'ils tentent d'aller débattre dans des colloques qui ont pour thème central la prostitution, sont exclus systématiquement par les organisateurs, parfois sous les insultes, accusés de participer à la violence faites aux femmes dans le monde et de la cautionner.

Cependant, et nous l'avons bien vu, les choses ne sont certainement pas aussi simples pour expliquer les violences faites aux femmes dans le monde.

24. Le film de Jérôme Host *Un racisme à peine voilé* (La flèche production, 2004) montre notamment comment la loi sur les signes religieux permet à la classe politique de ne pas avoir à traiter des « vrais » problèmes, c'est-à-dire de ce qui constitue les préoccupations des gens, comme l'inégalité des chances, le chômage, etc.

4-ÉLABORER DES STRATÉGIES D'ACTION

Tout au long de cet ouvrage, nous avons pu identifier les besoins de la communauté lesbienne et plus globalement ceux de toute la communauté LGBT.

Ces besoins touchent à des domaines très variés mais les moyens d'y répondre se recoupent souvent.

L'empowerment comme base de toute lutte

« [L'empowerment met en jeu] la participation, la compétence, l'estime de soi et la conscience critique (conscience individuelle, collective, sociale et politique). Lorsque ces quatre composantes sont en interaction, un processus d'empowerment est alors enclenché. Ce processus proactif est centré sur les forces, les droits et les habiletés des individus et de la communauté, plutôt que sur les déficits et les besoins²⁵. »

25. Christine O'Doherty (coord.), *Projet d'empowerment des femmes. Conception, application et évaluation de l'empowerment (phase 1)*, Centre d'excellence pour la santé des femmes – Consortium université de Montréal, 1998 ; texte disponible à l'adresse : <http://www.cewh-cesf.ca/PDF/cesaf/projet-empowerment.pdf>
Les auteurs font ici référence aux travaux de C. H. Gibson et J. M. Anderson.

La notion d'*empowerment* englobe l'idée d'une réappropriation de son pouvoir par l'individu, cette réappropriation ayant des conséquences à l'échelle du groupe et à l'échelle individuelle. À l'échelle individuelle, Eisen²⁶ définit l'*empowerment* comme la façon par laquelle l'individu accroît ses habiletés, favorisant l'estime de soi, la confiance en soi, l'initiative et le contrôle. Selon Le Bossé et Lavallée²⁷, certaines constantes de ce concept sont le sentiment de compétence personnelle, de prise de conscience et de motivation à l'action sociale. À l'échelle d'un groupe, ou d'une communauté, et selon la définition qu'en donne Katz²⁸, l'*empowerment* constitue «un paradigme synergique où les personnes sont interreliées, [...] où la collaboration est encouragée. Enfin, la notion d'*empowerment* est primordiale, car elle est définie comme un sentiment de grand contrôle sur sa vie où l'expérience individuelle suit les membres actifs dans un groupe ou une organisation.» De surcroît, et pour citer les travaux de Hawley et McWhirter²⁹, l'*empowerment* se joue à l'échelle communautaire ou collective : il contribue à la santé communautaire «par les attitudes, les valeurs, les capacités, les structures organisationnelles et le leadership».

26. A. Eisen, «Survey of neighborhood-based, comprehensive community empowerment initiatives», in *Health Education Quarterly*, 21 (2), p. 235-252, 1994.

27. Y. Le Bossé et M. Lavallée, «*Empowerment* et psychologie communautaire. Aperçu historique et perspectives d'avenir», in *Les Cahiers internationaux de psychologie sociale*, n° 18, p 7-20, 1993.

28. R. Katz, «Empowerment and Synergy : Expanding the community's healing resources», in *Prevention in Human Services*, 3, p. 201-226, 1984.

29. Hawley et E. Mc Whirter, «Empowerment in counseling». in *Journal of Counseling & Development*, 69, p. 222-227, 1991.

Ces idées sont essentielles et il nous semble indispensable de les rappeler à ce point de notre réflexion.

Nous l'avons vu, les individus discriminés sont isolés³⁰. En France, le communautarisme est montré du doigt et considéré comme antirépublicain, ou dangereux pour la démocratie. Les communautés risqueraient de créer des tensions sociales car leurs intérêts respectifs seraient diamétralement opposés aux principes républicains³¹. Mais le communautarisme est essentiel. Il en va de la survie des individus qui composent ces groupes discriminés. Si l'on en juge par les travaux des chercheurs cités plus haut, l'*empowerment* et le communautarisme sont directement liés. Si l'estime de soi est mise à mal par les discriminations³² et que celles-ci façonnent les individus dès leur plus jeune âge, alors l'*empowerment* s'avère être essentiel pour permettre aux groupes opprimés de reprendre le contrôle sur leur vie et de revendiquer des droits.

En France, l'invisibilité des lesbiennes dans les groupes activistes, politiques, ou dans la communauté dite «gay et lesbienne³³» laisse à penser que ces groupes ou espaces sociaux, où les lesbiennes peuvent se «réapproprier leur pouvoir», sont peu nombreux, ce qui réduit les possibilités pour les lesbiennes de se rassembler, de discuter, de mettre des mots sur l'oppression et de développer ainsi

30. Voir partie «Revendications», chapitre «Trans'-identité», p. 121.

31. Par exemple, les intérêts des musulmans sont toujours présentés comme opposés aux intérêts des LGBT.

32. Voir partie «Lesbophobie ou invisibilité», chapitres «lesbophobie», p. 37, et «santé lesbienne», p. 53.

33. Voir partie «Lesbophobie ou invisibilité», chapitre «lesbiennes vs pédés», p. 73.

une reprise de pouvoir sur elles-mêmes. La mise en place d'outils comme les ateliers, les espaces de discussion, etc., doit être utilisé au maximum par les lesbiennes car ces ressources permettent cet *empowerment* et une réflexion autour du corps, de la sexualité et une mise en place de stratégies pour les luttes à venir.

Aussi, la question de savoir si la communauté lesbienne existe réellement, et d'en définir les dimensions, n'est donc pas une question subsidiaire mais relève de la nécessité. Ce qui empêche les lesbiennes de renforcer le développement d'une communauté est en partie lié à leur pouvoir économique plus faible, à la manière dont elles se réapproprient leur pouvoir et réinvestissent l'espace public et les zones de décision.

Le lobbying sur les acteurs de l'État

La lutte contre les discriminations passe par un lobbying pour obtenir une égalité des droits sur le plan juridique, et une implication de l'État sur ces questions dans toutes les sphères auxquelles il a accès. Dans le système de l'éducation tout d'abord, parce qu'il est important de toucher le plus grand nombre de personnes dès l'école sur les questions de discriminations et d'éducation à la santé. Une éducation à la santé lesbienne, qui doit être menée à destination de toutes, quels que soient l'âge et le milieu fréquenté par chacune, et qui ne peut être rendue possible qu'à condition que des études précises soient menées en direction des lesbiennes. Tous les moyens doivent être mis en place pour réduire les risques en matière de consommation de drogues, à commencer par la dépénalisation de leur usage, sans lequel on ne peut concevoir

de prévention efficace, leur stigmatisation limitant les possibilités de réduction des risques. L'accès aux cultures minoritaires et à leur histoire doit être facilité par la création de centres d'archives et de centres universitaires sur les études gays et lesbiennes – sur le modèle américain.

Repenser nos moyens d'actions

Le premier enjeu aujourd'hui pour la communauté lesbienne est de se donner les moyens d'agir, et ces moyens sont tout à fait accessibles. Lorsqu'une structure associative n'est plus assez radicale, devient trop institutionnalisée, rien ne nous empêche d'en créer d'autres, de plus en plus inventives. Les moyens d'agir sont infinis, et il suffit pour cela de nous regrouper et de mettre en place des objectifs précis, collectivement, pour agir, collectivement.

Par ailleurs, la critique que nous émettions quant au *queer* ne doit pas nous faire exclure la nécessité de continuer à déconstruire les normes, et ce même sur un plan individuel. Cette déconstruction est indispensable à chacun – ainsi que s'interroger sur le performatif – mais elle ne peut être indissociable d'une lutte collective.

Enfin, si le combat des lesbiennes ne peut partir que de la non-mixité, comme celui des trans' de leur côté, et par exemple des Noirs aux États-Unis, il n'est, lui non plus, pas dissociable de celui des autres minorités opprimées, c'est-à-dire de la majorité des personnes, exploitées.

CONCLUSION

Les différentes tendances de l'activisme lesbien doivent désormais sortir d'un cloisonnement stérile et chercher les moyens de communiquer entre elles pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons actuellement ; un activisme efficace ne peut être rendu possible que s'il prend en compte dans sa globalité les questions qui se posent aux lesbiennes aujourd'hui.

Les luttes amorcées dans les années 1970 ont montré leurs forces, puis leurs limites. Il faut désormais passer outre le sentiment «d'échec» avec lequel vivent bon nombre d'entre nous. Aujourd'hui, l'évolution du droit à l'échelle de la planète est un enjeu central pour les lesbiennes, tout comme le fait de ne jamais oublier que cette évolution est nécessaire mais ne sera en aucun cas suffisante, car le système dans lequel nous vivons s'est construit sans nous et continuera à nous opprimer tant qu'il sera en place.

Notre déconstruction à l'échelle individuelle – identifier de quelle manière nous entretenons des réflexes de dominées dans nos vies quotidiennes – semble constituer un défi essentiel pour chacune, cela signifiant néanmoins également de garder à l'esprit les réalités des situations, comme par exemple que plus d'un tiers des LGBT à travers le monde vivent encore sous la coupe

de la pénalisation. Nous devons considérer cette donnée, que trop de théoriciens et d'activistes ont tendance à oublier, non pas pour nous concentrer exclusivement sur l'évolution du droit – car nous avons vu que celle-ci était insuffisante –, mais parce que notre lutte doit se faire en solidarité avec les lesbiennes opprimées du monde entier, tout comme elle doit se faire aux côtés des autres minorités, de l'ensemble des exploités.

Il s'agit pour nous de comprendre les enjeux qui nous touchent et pourquoi il est nécessaire de se battre à tous les niveaux contre l'oppression, et pour cela, de se regrouper, en mettant notre énergie au service de l'action et de l'urgence afin de faire aboutir nos revendications. Beaucoup d'entre nous ont conscience de cette urgence mais ne trouvent pas les structures pour agir. Ces structures, chacune peut les créer, chacune, à son échelle, peut trouver des brèches pour agir. Chacune ne devra plus le faire seule, mais de manière la plus collective qui soit.

C'est pour cela que nous devons rétablir un dialogue entre nous, qui ne se perde plus dans des débats d'idées sans fin et coupés des réalités sociales : remettre en cause un système binaire d'oppression et considérer le genre comme une construction sociale ne signifie en aucun cas que chacun ait la capacité effective de s'en soustraire, du moins tant que le système *straight* capitaliste dans lequel nous vivons perdurera.

Là est toute la difficulté pour nous, LGBT, d'évoluer dans ce système. Et c'est la raison pour laquelle nous devons nous imposer, réinvestir l'espace public, analyser les codes de domination, les déconstruire, pour les comprendre et pour mieux pouvoir les contrer dans les

différentes sphères sociales. Nous devons prendre de nouveau en compte ce que nous avons peut-être perdu de vue depuis les années 1970 : tout est politique, y compris la sexualité. Aussi, nous n'avons jamais à justifier de notre légitimité à revendiquer des droits, même si l'on nous renvoie à notre statut de minoritaires, de non représentatives. Nous sommes déjà suffisamment représentatives de nous-mêmes pour ne pas laisser d'autres parler à notre place ou définir nos besoins à notre place.

Dans *La Pensée straight*, Monique Wittig énumère un certain nombre d'expressions comme *l'Homme* et *la Femme*, *le Bien* et *le Mal*, *l'Un* et *l'Autre*, *l'Universel* et *le Différent*. On voit tout de suite de quel côté se trouve « la femme » ! Nous devons ainsi *réinvestir l'Un*. Ceci ne veut pas dire demander via la parité une pleine égalité qui ne pourra jamais exister dans ce système, et entretenir ainsi le système dualiste et binaire de genre. *Réinvestir l'Un*, c'est investir à l'instant présent les espaces publics en y étant visibles, reprendre en main le politique, c'est-à-dire faire de la politique non politicienne, parler à la première personne.

Il est question d'agir à l'instant présent, non en termes de finalité, mais plutôt dans une volonté stratégique où n'est pas oubliée la nécessité des luttes et des révoltes à venir, qui devront se faire en vue de l'abolition des classes, de toutes les classes et en vue de l'abolition des genres, de tous les genres.

ANNEXES

LE CONTRA-SEXUEL

Les Gouines rouges et les lesbiennes des années 1970 partaient du postulat de base que les lesbiennes, si elles n'échappaient pas à la domination patriarcale dans la sphère publique, y échappaient dans la sphère privée. Qu'en est-il en réalité ?

En publiant, en 2000, le *Manifeste contra-sexuel*¹, Beatriz Preciado nous amène à repenser ce postulat sous un autre angle.

Preciado réinterroge le « contrat sexuel » sous l'angle des principes de domination et des rapports de pouvoir en imaginant quels pourraient être les principes de base d'une société « contra-sexuelle ». Réinterroger la sexualité passe également par le fait de s'interroger sur la nature des rapports sexuels eux-mêmes, qui s'avèrent être, chez les hétéros comme chez beaucoup de gays, phallogocentrés, basés sur le symbole même du plaisir masculin et sur le phallus. Les seuls individus qui échapperaient à cette domination masculine seraient donc, a priori, les lesbiennes. L'utilisation du gode incarnerait toute la mascarade de la virilité. Beatriz Preciado tente de réinterroger toutes les composantes de nos actes sexuels, pour montrer à quel point ils sont, eux-mêmes, construits sur un modèle hétéronormé. L'auteure propose donc des

1. Beatriz Preciado, *Manifeste contra-sexuel*, Balland, Paris, 2000.

pratiques sexuelles *peu connues*², qu'elle nomme les «pratiques d'inversion contra-sexuelles³», ainsi qu'une dénaturalisation de l'orgasme et du coït, et une réinterrogation des parties du corps associées au plaisir.

Ce que tente la philosophe, c'est de permettre aux lecteurs de comprendre que les rapports sexuels tels qu'ils sont pratiqués dans la société sont aussi des zones où s'exercent les rapports de domination et des enjeux de pouvoir. Dès lors, comment faire en sorte que notre sexualité en soit débarrassée⁴? Dans quelle mesure la sexualité n'est-elle pas elle-même également construite? Qu'est-ce que le plaisir? Qu'est-ce que l'orgasme? Qu'est-ce que la sexualité dans une société qui a tendance à la sacraliser?

Par ailleurs, Preciado propose plus simplement aux lecteurs de s'inspirer de sa réflexion, et d'inventer de nouveaux contrats de relations : notamment des contrats à durée déterminée, de trois mois, six mois. Pour l'auteure, chacun doit faire attention, dans sa relation de tous les jours, à ne pas dominer l'autre, à ne pas abuser d'une situation de force pour exercer sur l'autre une domination. Les contrats entre les personnes doivent être discutés et établis clairement, de manière à éviter les incompréhensions, et, une fois de plus, pour les uns et les autres, l'exercice d'une domination sur son partenaire.

2. Ou plutôt, volontairement *inconnues*, pour mieux nous permettre de réinterroger nos pratiques *courantes*.

3. «Branler un bras», «Comment faire jouir un gode-tête», etc.

4. Il est question ici des enjeux de pouvoir non consentis et non des sexualités SM qui peuvent prendre leur base sur un jeu de domination mais qui sont consenties par les différents partenaires.

RÉCAPITULATIF DES SIGLES UTILISÉS

AID : Agence internationale pour le développement

ARCL : Archives, recherches, cultures lesbiennes

ARDHIS : Association de reconnaissance des droits
des personnes homosexuelles et transsexuelles
à l'immigration et au séjour

ARV : antirétroviraux

ASUD : Association d'auto-support des usagers de drogues

CADHP : Centre d'archives et de documentation
homosexuel de Paris

CEDAW : Convention to Eliminate all forms of
Discrimination Against Women (Convention
sur l'élimination de toutes les formes de
discrimination à l'égard des femmes)

CESEDA : Code de l'entrée et du séjour des étrangers
et du droit d'asile

CLF : Coordination des lesbiennes de France

COAL : Coalition Of Activists Lesbians (coalition
d'activistes lesbiennes) – Australie

CRIPS : Centre régional d'information et de prévention
du sida

DDASS : Direction des affaires sanitaires et sociales

F to M : *Female to Male* (femme vers homme)

- F to U** : *Female to Unknown* (femme vers inconnu)
- FHAR** : Front homosexuel d'actions révolutionnaires
- FMA** : Féminin, masculin, avenir / Féminin, marxisme, avenir
- FMI** : Fonds monétaire international
- FNUAP** : Fonds des Nations unies pour la population
- GAT** : Groupe activiste trans'
- GLF** : Gay Liberation Front (Front de libération gay)
- HALDE** : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité
- HPV** : les papillomavirus humains
- IDAHO** : International Day Against Homophobia (journée mondiale contre l'homophobie) – 17 mai
- ILGA** : International Lesbian and Gay Association (Association internationale gay et lesbienne)
- INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques
- INVS** : Institut national de veille sanitaire
- IST** : infection sexuellement transmissible
- LBT** : Coalition lesbienne – Pologne
- LBTQ** : Lesbien, bi, trans', queer
- LGB** : Lesbien, gay, bi
- LGBT** : Lesbien, gay, bi, trans'
- LGBTQI** : Lesbien, gay, bi, trans', queer, intersexe
- LHAG** : Lesbian Health Advisory Group (groupe consultatif pour la santé lesbienne) – Australie
- LIGMA** : association gay & lesbienne de Croatie
- LSI** : Loi de sécurité intérieure
- M to F** : *Male to Female* (homme vers femme)
- M to U** : *Male to Unknown* (homme vers inconnu)

MLF : Mouvement de libération des femmes

NOW : National Organization of Women (Association nationale des femmes – États-Unis)

NPNS : Ni putes ni soumises

OFPPA : Office français de protection aux réfugiés et apatrides

OII : Organisation internationale des intersexes

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONG : Organisation non gouvernementale

PS : Parti socialiste

SIDA : syndrome de l'immunodéficience humaine acquise

SM : sado-masochisme

SNEG : Syndicat national des entreprises gaies

TGI : Tribunal de grande instance

UEEH : Universités d'été euroméditerranéenne des homosexualités

VHC : virus de l'hépatite C

VIH : virus de l'immunodéficience humaine, responsable du sida

WAP : Women Against Pornography (Femmes contre la pornographie – États-Unis)

WCHK : Women Coalition of Hong Kong (Coalition des femmes de Hong Kong)

WSG : Woman Support Group (Groupe de soutien aux femmes) – Sri Lanka

WSW : *Women having Sex with Women* (femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes)

GROUPES, ASSOCIATIONS, CONTACTS

ACT UP-PARIS : <http://www.actupparis.org> – *lutte contre le sida*

Amnesty LGBT : <http://www.amnesty.fr> – *droits humains*

ASUD : <http://asud.org> – *usagers de drogues*

ARCL : <http://arcl.free.fr> – *archives lesbiennes*

ARDHIS : <http://ardhis.org> – *migrants*

Bagdam Espace Lesbien (Toulouse) : <http://bagdam.org>

CLF : <http://www.coordinationlesbienne.org>

Cineffable : <http://www.cineffable.fr> – *festival de cinéma lesbien non mixte*

CIMADE : <http://cimade.org> – *migrants*

CRIPS : <http://www.lecrips.net/reseau.htm> – *santé*

Dyke Rivers : <http://dykerivers.com> – *collectif artistique de gouines féministes*

L'Estime (Genève) : <http://lestime.ch> – *santé lesbienne*

IDAHO : <http://www.idahomophobia.org> – *homophobie internationale*

ILGA : <http://www.ilga.org> – *droits LGBT*

Groupe activiste trans' : <http://transencolere.free.fr> – *trans'*

OII : <http://oii-France.blogspot.com> – *intersexes*

Les Putes : <http://lesputes.org> – *travailleurs et travailleuses du sexe*

Les mots sont importants : <http://lmsi.net>

Human Right Watch : <http://hrw.org/french/> – *droits humains*

Auto-défense féministe : <http://www.myspace.com/feministselfdefense> – *site animé par Diana Prince*

Sidaction : <http://www.sidaction.org> – *lutte contre le sida*

SOS Homophobie : <http://sos-homophobie.org> – *homophobie*

PISTES DE LECTURE :

Théorie :

- Natacha Chetcuti et Claire Michard, *Lesbianisme et féminisme, Histoires politiques*, L'Harmattan, Paris, 2003.
- Elsa Dorlin, Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Hélène Rouch, *Le Corps, entre sexe et genre*, L'Harmattan, Paris, 2005.
- Monique Wittig, *La Pensée straight*, Balland, Paris, 2001 ; rééd. Éditions Amsterdam, Paris, 2007.
- Judith Butler, *Trouble dans le genre*, La Découverte, Paris, 2005.
- Marie-Hélène Bourcier et Suzette Robichon, *Parce que les lesbiennes ne sont pas femmes ; autour de l'œuvre politique, théorique et littéraire de Monique Wittig*, Éditions gaies et lesbiennes, Paris, 2002.
- Teresa de Lauretis, *Théorie queer et cultures politiques, de Foucault à Cronenberg*, La Dispute, Paris, 2007.

Homophobie, lesbophobie

- Didier Eribon, *Réflexions sur la question gay*, Fayard, Paris, 1999.
- Daniel Borillo, *L'Homophobie*, PUF, coll. « Que-sais-je? », Paris, 2000.
- Éric Fassin, *L'Inversion de la question homosexuelle*, Amsterdam, Paris, 2006.

Santé :

- *Pour les femmes qui aiment les femmes* : brochure coordonnée par l'ILGA-europe et réalisée avec des associations (Belgique / en français), disponible sur le site de l'Ilga à l'adresse : <http://www.ilga.org>

Sexualités :

- Beatriz Preciado, *Manifeste contra-sexuel*, Balland, Paris, 2000.
- Éric Fassin, *Liberté, égalité, sexualités : Actualité politique des questions sexuelles* (entretiens avec Clarisse Fabre), Belfond, Paris, 2003.
- Marie-Hélène Bourcier, *Queerzones*, Amsterdam, Paris, 2006.
- Marie-Hélène Bourcier, *Sexpolitiques (Queerzones 2)*, La Fabrique, Paris, 2005.
- Michel Foucault, *Histoire de la sexualité I, La volonté de savoir*, Gallimard, Paris, 1976.
- Michel Foucault, *Histoire de la sexualité II, L'usage des plaisirs*, Gallimard, Paris, 1984.

Féminisme :

- Christine Delphy, *L'Ennemi principal 1 et 2*, Syllepse, coll. « Nouvelles questions féministes », Paris, 1998.

Histoire :

- Marie-Jo Bonnet, *Les Relations amoureuses entre les femmes, XVI-XX^e siècle*, Odile Jacob, Paris, 1995.

REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier avant tout l'ensemble des personnes que j'ai croisées et aux côtés desquelles j'ai fait évoluer et progresser ma réflexion.

En particulier, pour leurs relectures, leur confiance, leur soutien et pour les heures passées à échanger :

Maïa Lejbowicz, Pierre Tevanian, Clémence Garrot
Georges Londeix, Monique Baudequin
Thierry Schaffhauser, Carine Boeuf, Jean-François Poupel,
Bruce

Et aussi :
Natacha Chetcuti, Louis-Georges Tin, Khalil Elouardighi
Eliane Blanc (L'estime - Genève), Brigitte Boucheron (Bag-
dam Espace Lesbien), Connie Chan (Hong Kong), Paulo
P. Corte Real, Clotilde Genon (CRIPS), Michèle Larrouy
(ARCL), Diana Prince

Ainsi que tous mes proches.

L'AUTEURE

Pauline Londeix

L'auteure a connu personnellement différentes formes de lesbophobie et, concernée comme toutes, elle en a souffert. Cependant, loin d'adopter une posture victimaire, elle estime que ces questions ne peuvent être abordées que sous un seul angle de tir, celui du politique.

Pauline Londeix est née en 1986 en banlieue parisienne. Son engagement politique prend forme dès son plus jeune âge dans les salles d'audience du tribunal de Bobigny, afin de saisir de ses propres yeux une partie des rouages de la machine judiciaire. Suivra par la suite sa découverte du milieu des partis politiques, des meetings, des débats, des rassemblements... En 2004, elle prend part au collectif «Une école pour toutes», aux côtés notamment de Christine Delphy et de Pierre Tevanian. Son sentiment de «solidarité des minorités» prend alors forme. Un peu plus tard, elle commence à assister aux réunions hebdomadaires d'Act Up-Paris pour ensuite y militer pleinement, particulièrement sur les questions trans', sur l'homophobie et sur la prévention du VIH chez les LGBT.

Désormais vice-présidente du collectif IDAHO, elle est fondatrice et membre active du GLR, un groupe activiste lesbien radical, et a pour objectif de participer à la création d'un grand pôle activiste lesbien.

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement.....	p. 7
Avant-propos.....	p. 11
INTRODUCTION.....	p. 17
LESBOPHOBIE OU INVISIBILITÉ.....	p. 35
1- La lesbophobie.....	p. 37
2- La santé lesbienne.....	p. 53
3- lesbiennes vs pédés.....	p. 73
LES HOMOS DANS LE MONDE.....	p. 89
1- Différences de législation.....	p. 91
2- L'activisme lesbien.....	p. 103
LES REVENDICATIONS.....	p. 113
1- L'égalité des droits.....	p. 115
2- La trans'-identité.....	p. 121
3- Revendications féministes.....	p. 127
LES ENJEUX.....	p. 137
1- Postmodernité vs matérialité des situations.....	p. 139
2- Réflexion autour des limites des mouvements passés.....	p. 143
3- Solidarité avec l'ensemble des minorités.....	p. 149
4- Élaborer des stratégies d'action.....	p. 159
CONCLUSION.....	p. 165
ANNEXES.....	p. 171
Le contra-sexuel.....	p. 173
Récapitulatif des sigles utilisés.....	p. 175
Groupes, associations, contacts.....	p. 179
Pistes de lecture.....	p. 181
Remerciements.....	p. 183
L'AUTEURE.....	p. 185

Également aux éditions L'Altiplano

Dans la collection « agit'prop » :

- *Face à la police / Face à la justice*, par Élie Escondida et Dante Timélos (guide juridique)
- « *Mort à la démocratie* », par Léon de Mattis (essai politique)
- *Fières d'être putes*, par Maîtresse Nikita et Thierry Schaffauser (essai politique)
- *Travail mode d'emploi*, par Géraldine Sivade (récit)

Dans les autres collections :

coll. « Couleurs »

- *Rencontres au sommet*, par Michael Gama (enquête)

coll. « Noir & blanc »

- *Elle, pinces et dépendance*, par Éléonore Cannone (roman)
- *En route vers le clochard*, par Riwoal (roman)
- *Petit et Méchant*, par Blaise Gauquelin (roman)
- *Yama Loka Terminus*, par Léo Henry et Jacques Mucchielli (nouvelles)

coll. « Flash-back »

- *Le Droit à la paresse*, par Paul Lafargue (essai)
- *Travail salarié et capital*, par Karl Marx (essai)
- *Dieu et l'État*, par Michel Bakounine (essai)
- *La Commune*, suivie de *La Commune de Paris*, par Pierre Kropotkine (essai)

- *La Crise de la social-démocratie*, par Rosa Luxemburg (essai)
- *Introduction à la critique de l'économie politique*, par Karl Marx (essai)
- *Nouvelles de nulle part*, par William Morris (fiction)
- *Histoire (partielle) de Juliette*, par le marquis de Sade (Éros et Thanatos)

«L'Altiplano Bande dessinée»

- *Journée lunaire*, par Emmanuel Olivier (one-shot noir et blanc)

«L'Altiplano Jeunesse»

- *Nel*, par David Olivier et Émilie Béchat (album illustré)

Retrouvez le catalogue complet de L'Altiplano sur son site Internet : <http://www.laltiplano.fr>

Achévé d'imprimer en
par l'imprimerie France Quercy
à Mercuès (46)
Dépôt légal : avril 2008
N° d'impression :
(Imprimé en France)

C'est en abordant les situations
de manière systématique, par tous
les fronts possibles, sans dogmatisme
ni esprit de chapelle, que L'Altiplano
tient son cap antiautoritaire
et anticapitaliste.

Il est question d'agir
pour comprendre.
Puis, ayant compris, d'agir.
Du haut de L'Altiplano, on relève le pari.

